

# Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire

RAPPORT D'AVANCEMENT N°3



CÔTE D'IVOIRE

**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES VERS  
L'ÉMERGENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE**

**RAPPORT D'AVANCEMENT N°3**

**VERSION DU 29 JUIN 2018**

## **CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE**

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 25 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site [www.oecd.org/fr/dev](http://www.oecd.org/fr/dev).

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou de son Centre de développement.

## AVANT PROPOS

Ce document est le troisième rapport d'avancement du partenariat de suivi 2016-20 entre la Côte d'Ivoire et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce partenariat vise à suivre l'avancée des réformes par rapport aux objectifs de l'émergence de la Côte d'Ivoire, avec un regard extérieur apporté par le Centre de développement de l'OCDE sur les progrès réalisés par le gouvernement.

Dans ce contexte, un dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des réformes a été mis en place. Il est constitué d'un comité technique de suivi et de cinq groupes de travail interministériels. Le comité technique de suivi, co-présidé par le Cabinet de la Vice-Présidence et la Primature, est composé de Directeurs de cabinet des ministères impliqués et de l'OCDE. Il a pour responsabilités la mise en œuvre des réformes et le bon fonctionnement des cinq groupes de travail interministériels. Ces derniers ont pour mission la bonne réalisation des réformes et l'atteinte des cibles des indicateurs phares relatifs à la transformation structurelle et l'industrialisation, les infrastructures-énergie-TIC-transport, le développement du secteur financier, l'éducation et les compétences, et la politique fiscale.

Ce troisième rapport d'avancement s'adresse en premier lieu aux autorités ivoiriennes. Son objectif est double : faire le bilan des progrès réalisés en matière 1) de développement du secteur bancaire et financier, 2) et d'éducation et de compétences, et assurer le suivi des indicateurs. Il se base sur les échanges entre la Côte d'Ivoire et le Centre de développement de l'OCDE tenus en avril et juin 2018.

Enfin, dans l'optique de fournir des conseils au Gouvernement quant à la mise en œuvre des réformes, des ateliers d'échange sont organisés avec des fonctionnaires et experts en poste dans des administrations d'autres pays. Les thèmes évoqués sont en lien étroit avec les réformes. Ainsi, en juillet 2017, un atelier « Le pilotage de l'Émergence en Côte d'Ivoire » a été organisé avec des experts de la Colombie et de la Malaisie. En juin 2018, un atelier sur « Comment accompagner le développement de la filière agro-industrielle ? » a été organisé avec la présence du Chili, Israël, Maroc, Thaïlande, et Uruguay.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	7
CHAPITRE 1. PRINCIPAUX MESSAGES.....	8
Contexte économique et social en Côte d’Ivoire .....	8
Évolutions dans le secteur bancaire et financier .....	9
Évolutions dans le secteur de l’éducation et des compétences .....	13
Références.....	18
CHAPITRE 2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER.....	19
Le risque de crédit est réduit et mieux évalué (résultat attendu 1).....	22
Le fonctionnement du système des garanties est amélioré (résultat attendu 2) .....	26
L’épargne nationale est mobilisée et sa maturité s’allonge (résultat attendu 3) .....	28
L’inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation (résultat attendu 4).....	29
La confiance des individus dans le système bancaire est accrue (résultat attendu 5) .....	31
Des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existent (résultat attendu 6) .....	33
MATRICE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER.....	35
CHAPITRE 3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN MATIÈRE D’ÉDUCATION ET DE COMPÉTENCES.....	44
Les résultats de l’enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en termes de participation et de compétences acquises par les élèves sont améliorés (résultat attendu 1) .....	47
Le système de formation technique fournit à la main-d’œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique (résultat attendu 2) .....	55
Le déficit en matière d’éducation est résorbé grâce à la formation des adultes (résultat attendu 3).....	58
MATRICE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN MATIÈRE D’ÉDUCATION ET DE COMPÉTENCES.....	59
CHAPITRE 4. INDICATEURS DE SUIVI DES RÉFORMES .....	70
Comité technique de suivi.....	72
Groupe de travail 1 – Transformation structurelle et industrialisation .....	77
Groupe de travail 2 – Infrastructures, énergie, TIC et transport .....	81
Groupe de travail 3 – Secteur financier .....	85
Groupe de travail 4 – Éducation et compétences .....	87
Groupe de travail 5 – Politique fiscale.....	91

## SIGLES ET ACRONYMES

AGR	Activité génératrice de revenus
APBEF-CI	Association professionnelle des banques et des établissements de crédit de Côte d'Ivoire
APC	Approche par compétences
APFC	Antennes de la pédagogie et de la formation continue
APIF	Agence de promotion de l'inclusion financière
ARTCI	Agence de régulation des télécoms de la Côte d'Ivoire
BCEAO	Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest
BIC	Bureau d'information sur le crédit
BNDE	Banque nationale de développement économique
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAC	Compagnie africaine de crédit
CAFOP	Centres d'animation et de formation pédagogique
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CGA	Centres de gestion agréés
CGECI	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
CGTMSE	<i>Credit Guarantee Fund Trust for Micro and Small Enterprises</i>
CIDFOR	Centre de documentation et d'information du centre ivoirien pour le développement de la formation professionnelle
CIE	Compagnie ivoirienne d'électricité
CIEP	Centre international d'études pédagogiques
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CNN	Conseil national pour la nutrition
COGES	Comité de gestion des établissements scolaires
CPC	Commissions professionnelles consultatives
CPNTIC	Centre de promotion des nouvelles technologies de l'information
CPPP	Conseiller pédagogique du primaire et du préscolaire
CPS	Conseiller pédagogique de secteur
DAENF	Direction de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
DAIP	Direction de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle
DECO	Direction des examens et concours
DEEP	Direction de l'encadrement des établissements privés
DGI	Direction générale des impôts
DPFC	Direction pédagogique et de la formation continue
DRENET-FP	Direction régionale de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
DSC	Direction des cantines scolaires
DSPS	Direction des statistiques et de la planification scolaire
EBCS	Enquête de base des cantines scolaires
ENS	École normale supérieure
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FC	Formation continue
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDFP	Fonds de développement de la formation professionnelle
FI	Formation initiale
FIDRA	Fonds international pour le développement de la retraite active
FMI	Fonds monétaire international

FONGIP	Fonds de garantie des investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'investissements stratégiques
GES-CI	Groupement d'épargne et soutien en Côte d'Ivoire
GTPE	Groupe de travail sur la protection de l'enfant en milieu scolaire
GUDEF	Guichet unique de dépôt des états financiers
I&P	Investisseurs & Partenaires
IA	Instituteur adjoint
IEPP	Inspection de l'enseignement préscolaire et primaire
IES	Inspection de l'enseignement secondaire
INJS	Institut national de la jeunesse et des sports
INSAAC	Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle
IO	Instituteur ordinaire
IOB	Intermédiaire en opérations de banque agréé
IPNETP	Institut pédagogique national de l'enseignement technique et professionnel
LTT	<i>Land Tax Tracking</i>
MCC	Millenium Challenge Corporation
MENET-FP	Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique et formation professionnelle
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MPE	Micro et petites entreprises
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OQSF-CI	Observatoire de la qualité des services financiers
PAM	Programme alimentaire mondial
PIP/CS	Programme intégré de pérennisation des cantines scolaires
PME	Petites et moyennes entreprises
PNMN	Plan national multisectoriel de nutrition
POMT	Plan opérationnel à moyen terme
PPU	Programme présidentiel d'urgence
PUAEB	Projet d'urgence et d'appui à l'éducation de base
RCCM	Registre du commerce et du crédit mobilier
RCMEC	Réseau des caisses mutuelles d'épargne et de crédit de Côte d'Ivoire
SFD	Système financier décentralisé
SMEG	<i>Small and Medium Enterprise Credit Guarantee Fund of Taiwan</i>
SODECI	Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire
SYSCOHADA	Système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
Unacoopec-CI	Union nationale des Coopec de Côte d'Ivoire
USD	Dollar américain

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2017, la Côte d'Ivoire a affiché une croissance forte malgré la chute des cours du cacao et les revendications sociales. Avec 7.8% de croissance du produit intérieur brut en 2017, la Côte d'Ivoire est un des pays à forte croissance, dont la dynamique de croissance positive devrait se poursuivre en 2018. Cette solide performance macroéconomique est d'autant plus remarquable que 2017 a été marquée par une série de revendications sociales et la chute de 40% des cours du cacao depuis leur niveau le plus élevé en 2016, affectant ainsi 7 millions de personnes.

Les réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier affichent dans l'ensemble de très bonnes avancées. 11 réformes ont un niveau de progrès significatif, 6 sont en cours, et 3 sont à un niveau d'avancement limité. Parmi les réformes significatives figurent :

- Le bureau d'information sur le crédit est opérationnel et affiche de solides performances
- Le fonctionnement des centrales d'informations sur les entreprises a été amélioré
- Le renforcement de la qualité des bilans financiers des PME progresse progressivement
- La création de la Cour d'appel représente une avancée notable dans le développement des activités du tribunal de Commerce
- Les produits d'épargne sont de plus en plus adaptés au contexte ivoirien
- La Caisse des dépôts et consignations est créée et devrait être rapidement opérationnelle
- Le mobile money se développe à grande vitesse
- L'Observatoire de la qualité des services financiers a été créé
- La protection des consommateurs est bien établie
- L'activité de crédit-bail se développe rapidement
- L'activité du marché boursier régional est dynamique

Ces progrès sont reflétés au niveau des indicateurs de suivi : la majorité des indicateurs progresse rapidement vers les objectifs d'émergence. Toutefois, les réformes relatives à la remise à niveau des centres de gestion agréés, au cadastrage et au soutien institutionnel du développement de produits financiers innovants affichent des progrès limités.

Les réformes en matière d'éducation et de compétences affichent des niveaux de progrès mitigés. Seules 2 réformes ont un niveau de progrès significatif, 3 sont à un niveau d'avancement limité et 6 sont en cours. Parmi les réformes significatives figurent :

- L'investissement dans la construction des collèges de proximité
- La mise en place de mesures visant à modifier les perceptions quant à la formation technique et professionnelle.

Toutefois, la réduction des disparités géographiques et socio-économiques, l'attractivité de la scolarisation grâce à la restauration scolaire et à la protection sociale, et le développement des programmes d'alphabétisation enregistrent des progrès limités. Parmi les réformes en cours, figurent celles relatives à l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants, la rénovation des structures scolaires et matérielles, l'implication du secteur privé dans la conception des programmes de la formation technique et professionnelle, et la promotion des passerelles entre enseignements général, technique et professionnel. Ces performances mitigées sont reflétées dans les indicateurs de suivi.



## CHAPITRE 1. PRINCIPAUX MESSAGES

### Contexte économique et social en Côte d'Ivoire

En 2017, la Côte d'Ivoire a affiché une croissance forte malgré la chute des cours du cacao et les revendications sociales. Avec 7.8% de croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2017, la Côte d'Ivoire est un des pays à forte croissance, dont la dynamique de croissance positive devrait se poursuivre en 2018 (prévision de croissance de 7.4%) (FMI, 2018a).

Cette solide performance macroéconomique est d'autant plus remarquable que 2017 a été marquée par une série de revendications sociales et la chute de 40% des cours du cacao depuis leur niveau le plus élevé en 2016 (FMI, 2017), affectant ainsi 7 millions de personnes. L'inflation est restée maîtrisée à environ 1% (FMI, 2018b), respectant la norme de 3% de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Le déficit budgétaire a légèrement progressé, de 3.9% du PIB en 2016 à 4.2% en 2017, mais moins qu'initialement prévu (4.5%) grâce à une meilleure gestion des dépenses courantes et une baisse des dépenses d'investissement (graphique 1.1 Panel A). Le déficit budgétaire a été financé essentiellement par le recours au financement extérieur (émission d'eurobonds en juin 2017 pour 1.5 milliard d'euros et en mars 2018 pour 1.7 milliard d'euros) (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2018).

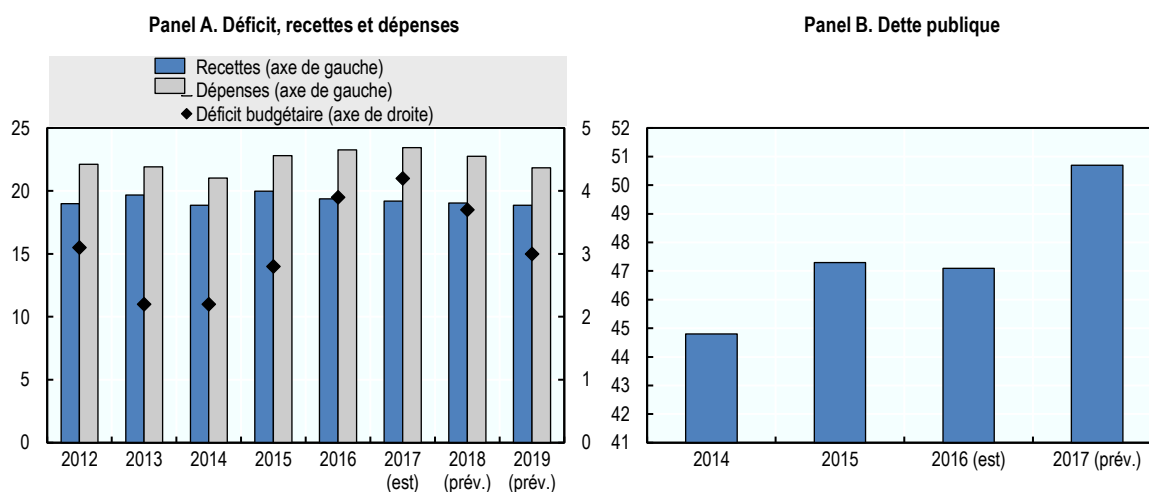
La dette publique est estimée à 47% du PIB en 2016 et projetée à 51% du PIB pour 2017 (graphique 1.1 Panel B). Les forts besoins en investissement de la Côte d'Ivoire expliquent en partie le rythme de progression soutenu de la dette. Si le régime de change fixe protège du risque de change les eurobonds récemment émis, la hausse progressive du service de la dette par rapport aux recettes publiques (6.5% en 2014, contre 8.6% en 2016, et 8.4% en 2017 ; TOFE, 2018) souligne les limites des marges de manœuvre fiscale à disposition de la Côte d'Ivoire. Ceci renforce la nécessité de mobiliser davantage les recettes internes.

Sur le plan social, la Côte d'Ivoire affiche certains progrès. La satisfaction des Ivoiriens à l'égard des conditions de vie s'améliore (de 3.6 en 2014 à 5 en 2016, sur une échelle de 0 à 10), et l'espérance de vie à la naissance progresse (53.6 ans en 2016). Toutefois, la part des personnes en situation d'emploi vulnérable reste importante (75% en 2017). En matière d'infrastructures sociales, des progrès restent également attendus : seulement 44% des Ivoiriens sont satisfaits de leurs conditions de logement, et 23% ont accès à des installations d'assainissement améliorées.

En matière de gouvernance, des progrès sont également affichés, comme notamment la perception de la corruption qui se réduit (32 en 2014 à 36 en 2017, sur une échelle de 0 à 100), ou encore l'amélioration de la gestion du secteur public et de l'administration (3.2 en 2017 sur une échelle de 0 à 6).

**Graphique 1.1. Évolution du déficit budgétaire et de la dette publique**

% du PIB



Note: Panel B : Pour rappel, le plafond d'endettement fixé par l'UEMOA est de 70% du PIB.

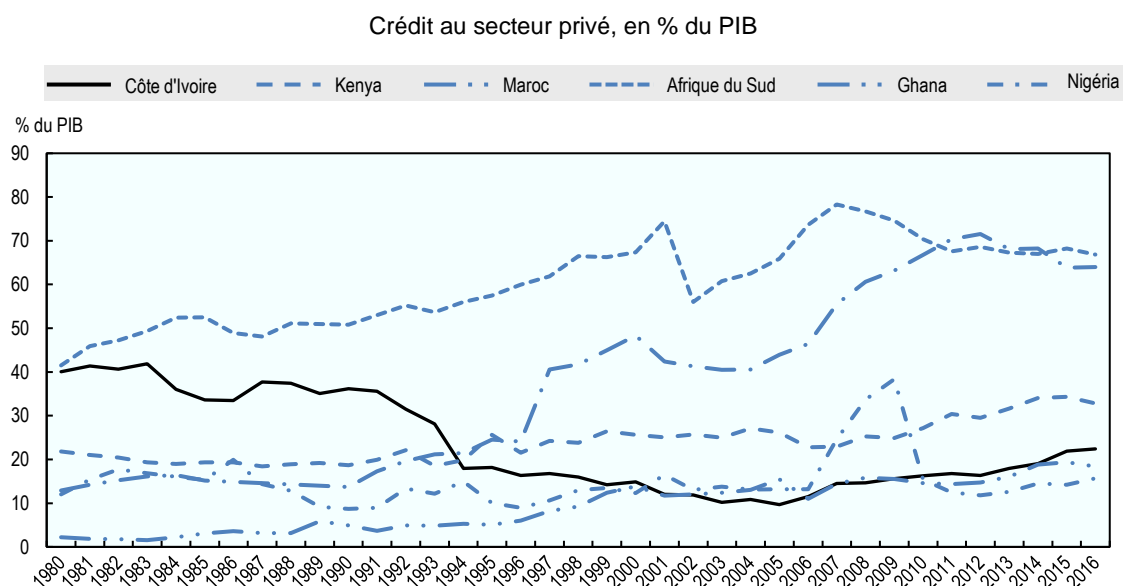
Source : Panel A : TOFE (2018). Panel B : FMI, 2017

## Évolutions dans le secteur bancaire et financier

Le crédit bancaire accordé au secteur privé continue d'augmenter à un rythme soutenu. Il est passé de 19.1% du PIB en 2014 à 22.4% en 2016 (graphique 1.2). Le nombre de crédit octroyé a progressé de plus de 50% entre fin 2014 et fin 2016 (3 640 888 crédits fin 2014 et 5 500 923 fin 2016 – Commission bancaire, Rapport annuel 2016-17). L'évolution positive du crédit peut s'expliquer par la hausse de la concurrence bancaire et la mise en place du bureau d'information sur le crédit (BIC) qui réduit le risque de prêt des banques. En effet, le nombre de banques continue de progresser en Côte d'Ivoire avec 26 banques et 2 autres établissements financiers agréés en 2017. Depuis sa création en 2014, le BIC joue un rôle majeur pour mieux évaluer le risque des futures demandes de crédit. En avril 2018, plus de 1.2 million de prêts de personnes physiques ou morales sont répertoriés dans la base du BIC, un résultat qui dépasse l'objectif fixé à 712 000 pour fin 2017. D'ici 2020, l'objectif est que toute personne, privée ou morale, qui fasse une demande de crédit soit répertoriée sur la plateforme du BIC.

Par ailleurs, les prêts non performants continuent de diminuer (graphique 1.3), à 9%. L'objectif 2018 du tableau de bord a ainsi été atteint. En effet, le secteur bancaire est aujourd'hui sain et solide. La Côte d'Ivoire compte désormais 30 établissements financiers dont 28 banques et 2 établissements à caractère bancaire, deux nouvelles banques ont vu le jour en 2017 (StanBic et Banque d'Abidjan). À quelques rares exceptions, les banques respectent le plafond minimal de capitaux propres requis (10 milliards FCFA) pour exercer leurs activités. Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les banques ivoiriennes sont soumises au respect des normes prudentielles Bâle II et de certaines dispositions Bâle III. Il s'agit d'une évolution majeure pour renforcer la résilience du secteur bancaire.

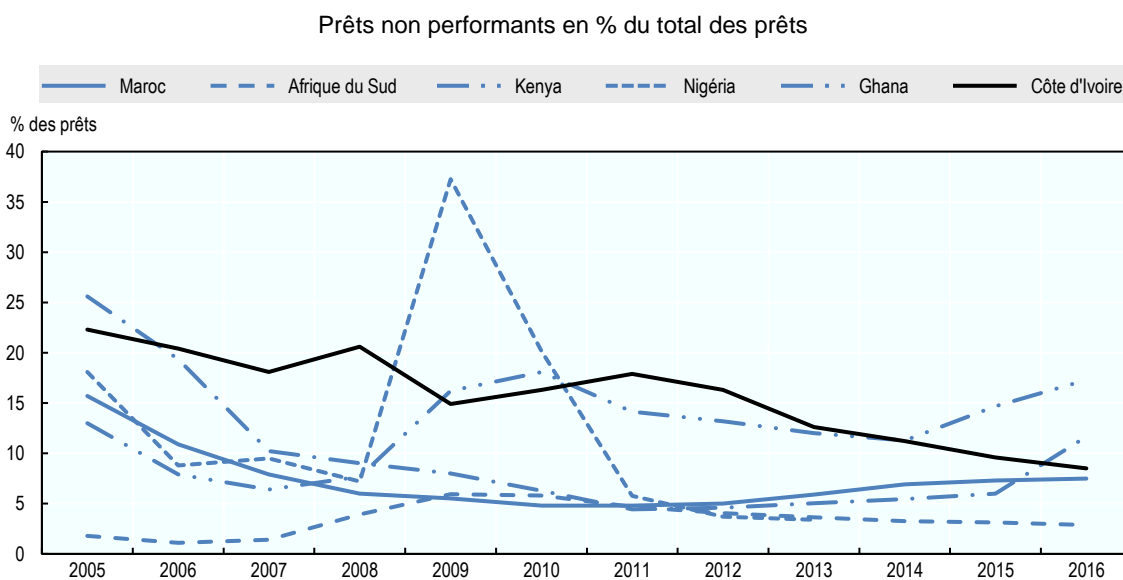
**Graphique 1.2. Les crédits bancaires accordés au secteur privé progressent fortement**



Note : Selon les données envoyées par la Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Économiques de la Direction Générale de l'Économie, le crédit bancaire au secteur privé s'élève à 23.8% du PIB en 2016 et 24.7% en 2017.

Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

**Graphique 1.3. La tendance baissière des prêts non performants se poursuit**

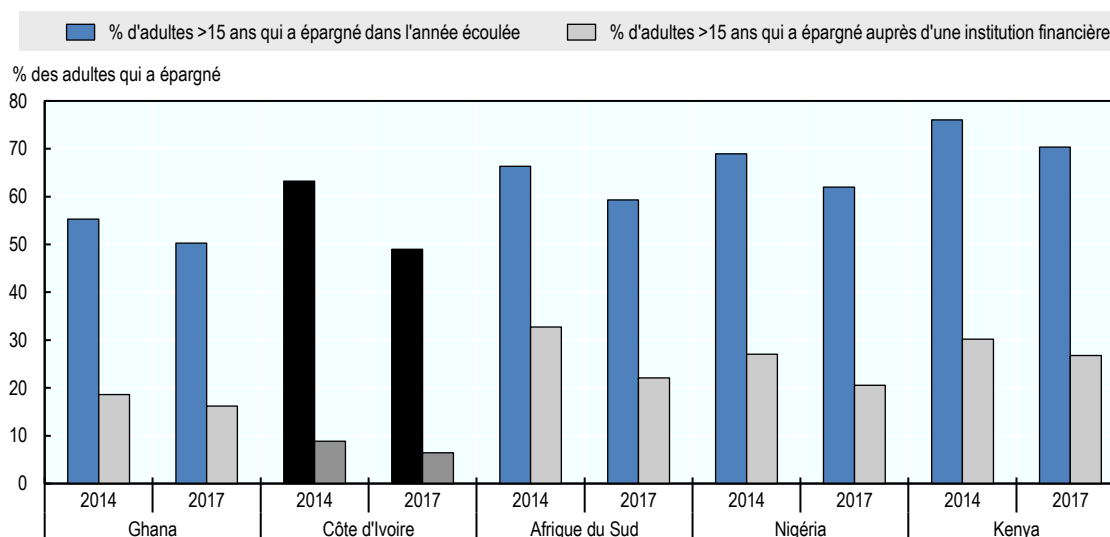


Sources : BCEAO (2016) ; Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

Toutefois, l'épargne reste insuffisamment captée comparativement à d'autres pays comme le Kenya, le Nigéria ou l'Afrique du Sud (graphique 1.4). Ceci peut s'expliquer par la faible confiance des Ivoiriens dans leurs institutions financières (graphique 1.5), qui résulte en des dépôts bancaires relativement faibles (31% du PIB en 2016 contre 36% au Kenya ou 44% en Afrique du Sud). La stratégie nationale d'inclusion financière, en cours d'élaboration avec le soutien technique de la Banque mondiale, devrait inclure un

certain nombre d'éléments pour capter l'épargne avec des produits d'épargne innovants et adaptés au contexte ivoirien.

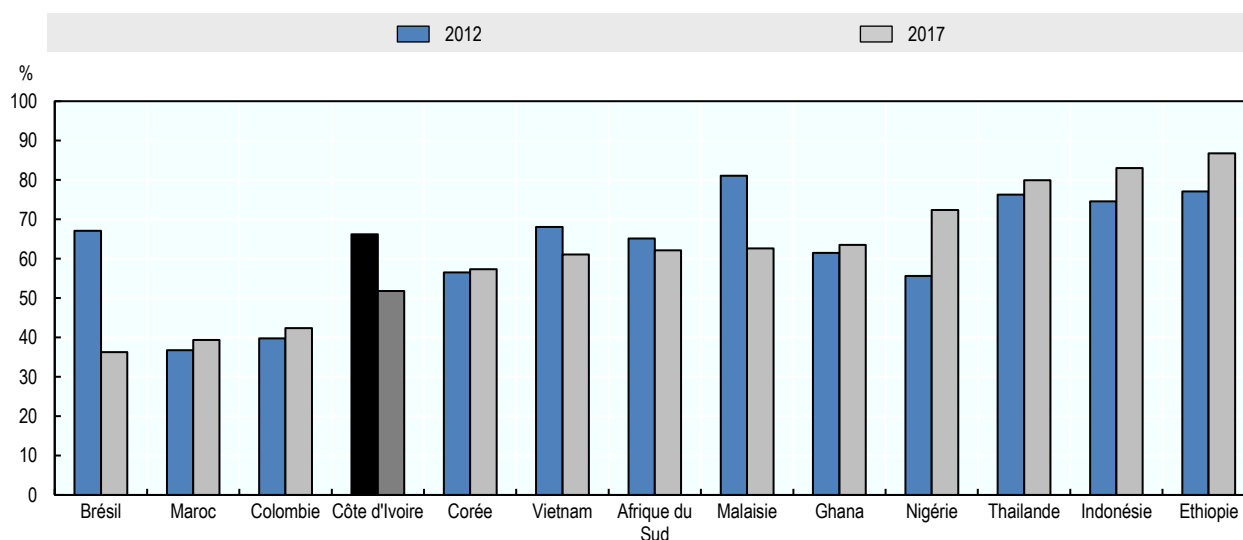
**Graphique 1.4 L'épargne reste insuffisamment captée en Côte d'Ivoire**



Source : Banque mondiale (2017), <http://datatopics.worldbank.org/>.

**Graphique 1.5. La confiance des Ivoiriens en leurs institutions financières est faible**

Part de la population qui a confiance dans les institutions financières (%)



Notes: Les données présentées datent de 2013 et 2017, sauf pour la Malaisie (2015) et le Vietnam (2016)

Source: Gallup

Les institutions financières formelles restent faiblement développées. Il n'y a ainsi que 6 guichets bancaires automatiques pour 100 000 personnes en 2016 contre 27 au Maroc ou 70 en Afrique du Sud. La

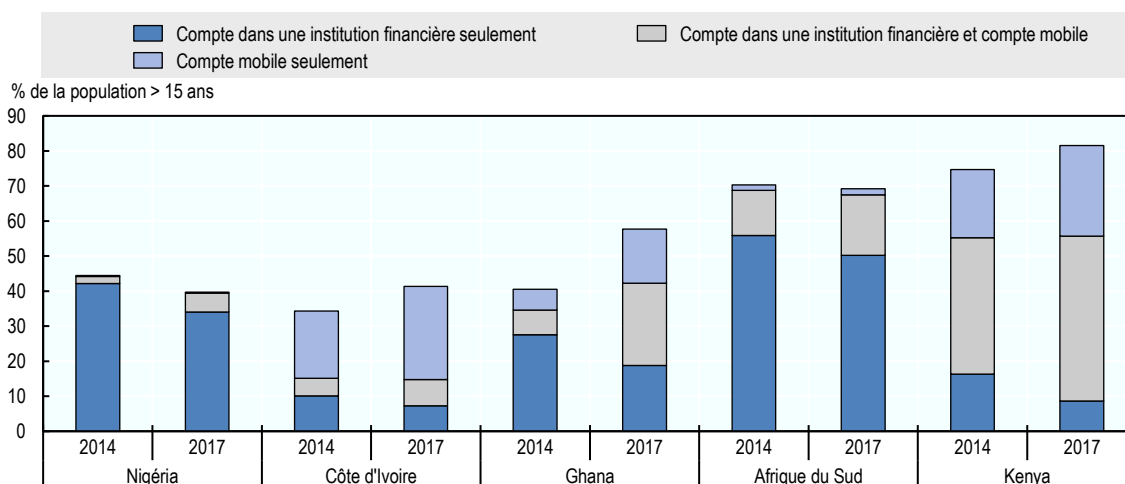
part de la population avec un compte bancaire augmente, mais reste très faible, entre 14% et 16% selon les sources retenues sur la période 2014-2017. A l'inverse, la progression des comptes mobiles est spectaculaire (graphique 1.6). La population avec un compte mobile, qui était de 24% en 2014, est désormais de 34% selon la Banque mondiale (55% d'après les chiffres ivoiriens). Le nombre d'abonnés au téléphone mobile est passé de 16 millions en 2011 à 30 millions en 2016. L'envolée de la téléphonie mobile sert également les intérêts du secteur bancaire. Les transferts d'argent par le biais de la téléphonie mobile (le *mobile money*) connaissent une progression spectaculaire qui devrait se poursuivre dans les prochaines années, notamment avec la mise en place de l'interopérabilité en 2022 (graphique 1.7). Près de 40% des Ivoiriens de plus de 15 ans ont déjà reçu ou envoyé de l'argent par l'intermédiaire de leur téléphone, soit une progression de 10 points de pourcentage en seulement 3 ans. De plus, les opérateurs de téléphonie mobile vont prochainement proposer des services financiers plus élaborés (le *mobile banking*) qui permettront, entre autres, de proposer des crédits aux abonnés de téléphonie mobile. Cette dynamique représente une opportunité remarquable pour la Côte d'Ivoire pour renforcer l'inclusion financière auprès des populations qui ne sont pas bancarisées, développer le crédit, mais également favoriser la formalisation des Très petites entreprises (TPE).

Les banques restent prudentes. D'une part, les avoirs des banques en titres d'État sont en constante hausse. D'autre part, les prêts hypothécaires restent relativement faibles (2.7% des adultes y ont accès en 2017). Enfin, le volume des crédits à long terme progresse mais reste faible (2.3% en 2014, 3% en 2016 contre un objectif de 4.5% en 2018).

Enfin, la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) se porte bien. La capitalisation boursière des entreprises cotées est passée de 35% en 2014 à 38% en 2015. 2016 a connu une baisse, à 34%. Sur les 45 sociétés de la sous-région cotées sur la BRVM, 35 sociétés sont ivoiriennes. Les entreprises ivoiriennes sont donc de plus en plus nombreuses à faire leur introduction sur le marché boursier avec un accueil des investisseurs plutôt positif. La création du 3<sup>ème</sup> compartiment pour les petites et moyennes entreprises (PME) en décembre 2017 au niveau de la BRVM représente une initiative saluée pour soutenir l'accès au marché boursier pour les PME à fort potentiel. Toutefois, si le marché boursier continue de se développer, les crédits accordés au secteur privé continuent de provenir presque intégralement des banques. Ainsi, le crédit non bancaire représente moins de 1% du PIB en 2016 en Côte d'Ivoire, contre 77% du PIB en Afrique du Sud.

**Graphique 1.6. L'importance des comptes mobiles se renforce**

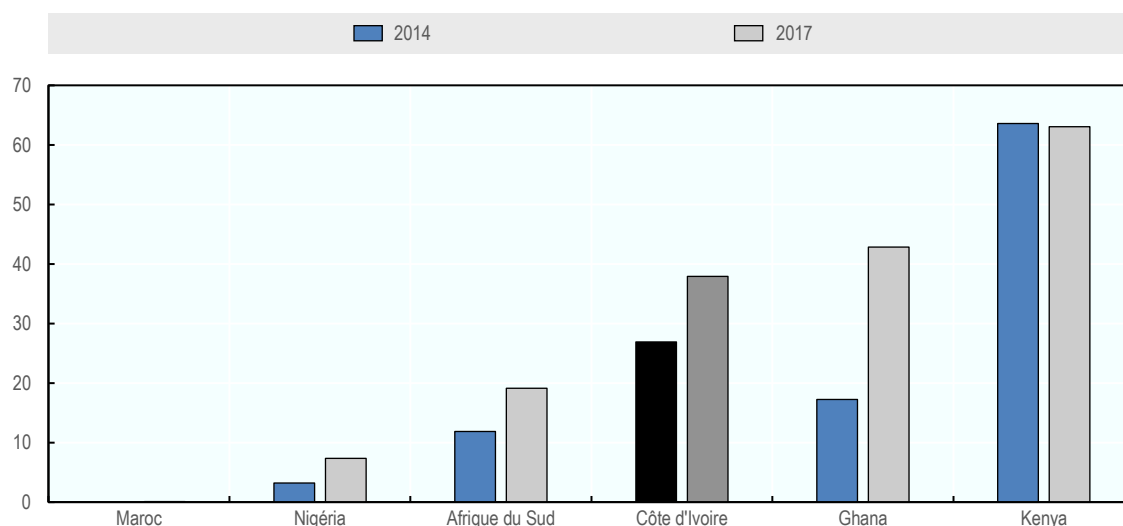
Population avec un compte (% de la population de plus de 15 ans)



Source : Banque mondiale (2017), <http://datatopics.worldbank.org/>.

**Graphique 1.7. Les transferts monétaires par téléphonie mobile progressent rapidement en Côte d'Ivoire**

% des individus de plus de 15 ans ayant envoyés ou reçus de l'argent par téléphone mobile

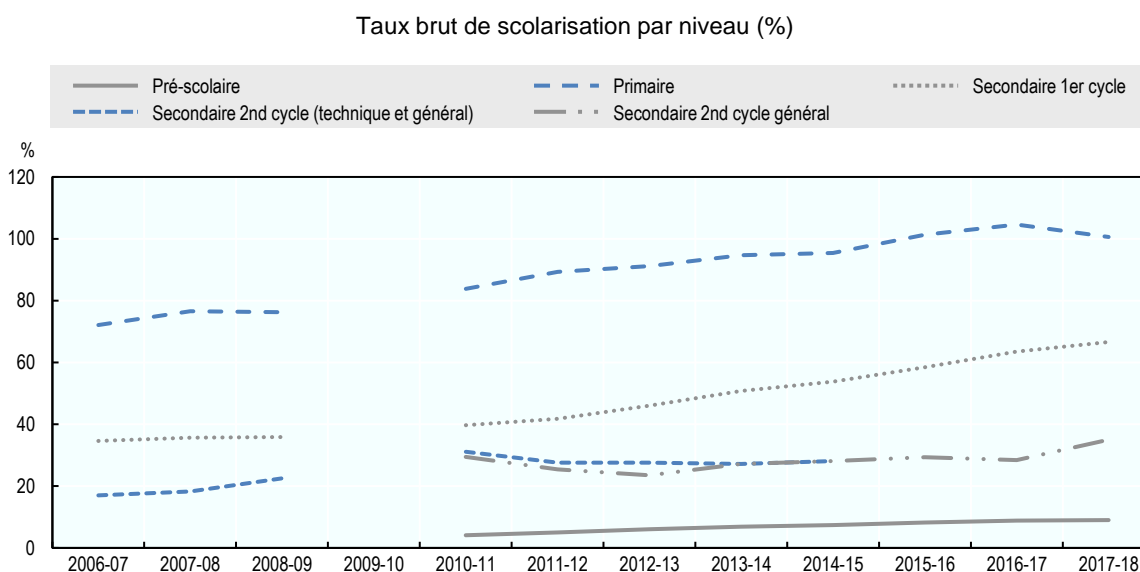


Source: Banque mondiale (2017), <https://globalindex.worldbank.org/>

### Évolutions dans le secteur de l'éducation et des compétences

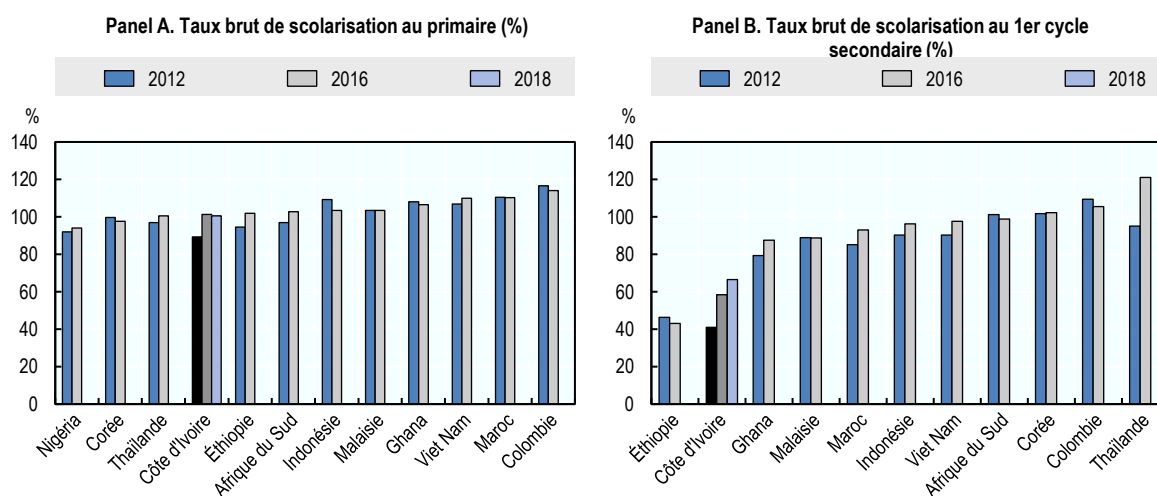
L'accès à l'éducation s'est significativement amélioré en Côte d'Ivoire. Depuis 2006, les taux bruts de scolarisation (TBS) à la fois au préscolaire, au primaire et au secondaire ont augmenté (graphique 1.8), en partie grâce à la loi 2015-636 sur la scolarisation obligatoire de 6 à 16 ans adoptée le 25 septembre 2015. Relativement aux autres pays, la Côte d'Ivoire a rattrapé son retard en matière de TBS primaire, qui est passé de 89% en 2012 à un peu plus de 100% en 2018 (graphique 1.9, panel A). La Côte d'Ivoire progresse également en matière de TBS secondaire, notamment grâce à une politique ambitieuse de construction des collèges de proximité, menée à la fois par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF). Toutefois, l'écart avec les pays émergents reste important. Le TBS ivoirien au secondaire 1 a en effet augmenté, mais il reste toutefois bien en-deçà des TBS des pays émergents (graphique 1.9, panel B). Par ailleurs, la parité filles/garçons dans l'inscription des élèves au primaire et secondaire s'améliore (le ratio TBS filles/TBS garçons ayant progressé de 0.82 en 2014 à 0.84 en 2016), mais à un rythme insuffisant pour atteindre l'objectif émergence de 1 en 2020, en particulier dans les zones les plus défavorisées.

**Graphique 1.8. L'accès à l'éducation s'est significativement amélioré en Côte d'Ivoire**



Source : MENET-FP, Direction des stratégies, de la planification et des statistiques (DSPS) (2018), Statistiques scolaires de Poche 2017-18 ; ISU (2018), <http://data.uis.unesco.org>.

**Graphique 1.9. La Côte d'Ivoire rattrape son retard en matière de TBS primaire et secondaire**



Notes : Le taux brut de scolarisation mesure le nombre d'étudiants scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, par rapport à la population ayant l'âge normal de fréquentation du niveau scolaire considéré. Les taux brut de scolarisation peuvent être supérieurs à 100 %, mettant en lumière l'incidence de la scolarisation d'enfants plus jeunes ou plus vieux que l'âge normal. Les données relatives au taux brut de scolarisation au primaire datent de 2012 et 2016 (sauf pour l'Éthiopie, la Thaïlande, l'Afrique du Sud et la Corée, pour lesquelles la dernière donnée disponible date de 2015), et proviennent de la DSPS pour la Côte d'Ivoire. Les données relatives au taux brut de scolarisation au secondaire 1 datent respectivement de 2012 et 2016 (sauf pour l'Éthiopie, la Thaïlande, l'Afrique du Sud, le Maroc, la Malaisie et la Corée, pour lesquelles la dernière donnée disponible date de 2015). Les données relatives au taux brut de scolarisation au secondaire 1 pour la Côte d'Ivoire proviennent de la DSPS.

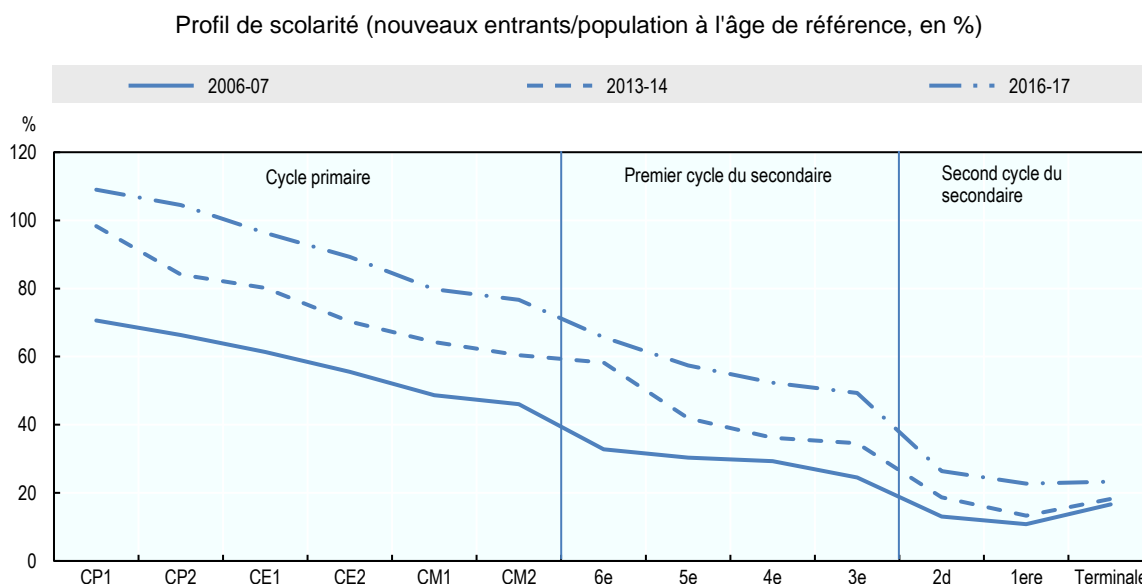
Source : ISU (2018), <http://data.uis.unesco.org/>, MENET-FP, DSPS (2018), Statistiques scolaires de Poche 2017-18.

Toutefois l'abandon scolaire reste un problème majeur. Encore trop peu d'élèves complètent les cycles scolaires (graphique 1.10). Si les taux d'achèvement progressent d'une année sur l'autre, évolutions

reflétées dans le tableau de bord des indicateurs de suivi (chapitre 4), il n'en reste pas moins que l'achèvement des cycles scolaires reste encore trop faible. Le problème est particulièrement marqué dans le secondaire.

De plus, la qualité des enseignements reste faible et un grand nombre d'élèves du primaire n'acquiert pas les compétences de base. En effet, près de trois quarts des élèves de CM2 n'acquiert pas les compétences de base en mathématiques, tandis que les compétences en lecture des élèves ivoiriens sont relativement meilleures (mais environ la moitié des élèves de CM2 n'acquiert pas les compétences de base en français – Pasec, 2016). Ces tendances sont reflétées également pour les élèves de 2/3<sup>e</sup> année dans le tableau de bord, puisque l'objectif de 2018 en matière de compétences en lecture est déjà atteint, alors que l'indicateur relatif aux compétences en mathématiques progresse à un rythme insuffisant pour atteindre l'objectif émergence en 2020. Parallèlement, la réussite des examens de fin de cycles reste faible pour le baccalauréat et le brevet d'études du premier cycle (BEPC) malgré des progrès importants. Seuls 60% des élèves ont passé le BEPC avec succès en 2017, et ce chiffre descend à 45% pour le baccalauréat (MENET, 2017). Il faut également souligner une grande disparité de réussite entre les régions, notamment entre les grands centres urbains et le reste du pays, soulignant un système éducatif à deux vitesses.

**Graphique 1.10. Peu d'élèves complètent les cycles scolaires en raison de l'abandon scolaire**



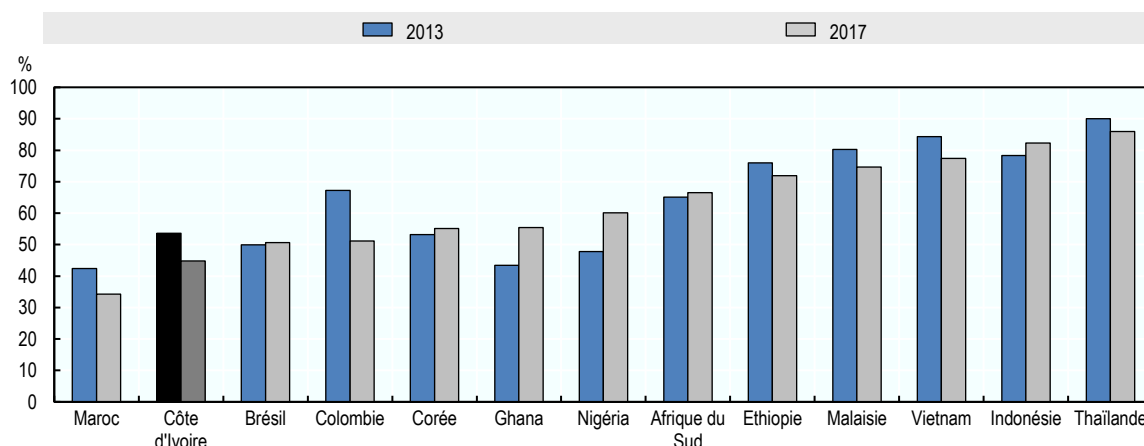
Source : MENET (2017).

L'insatisfaction des Ivoiriens envers le système éducatif fait écho à la faible qualité de l'offre éducative. La perception du système éducatif par la population ivoirienne est faible par rapport aux pays comparateurs et se détériore (graphique 1.11). Les dépenses dédiées à l'éducation sont pourtant conséquentes et augmentent, mais elles font face à des besoins énormes. La qualité des infrastructures scolaires est en effet insuffisante, que ce soit en milieu urbain ou rural. Si l'équipement des écoles primaires en latrines et en électricité s'est légèrement amélioré (44% des écoles étaient équipées de latrines en 2009 contre 49% en 2018, et 29% étaient électrifiées en 2009 contre 38% en 2018), les équipements en eau et en cantines ont régressé pour atteindre respectivement 43% et 39% en 2018 (MENET-FP, DSPS, 2018). La taille du corps enseignant est également insuffisante par rapport aux effectifs scolaires. Le nombre d'élèves par enseignant en école primaire stagne notamment autour de 42 en moyenne depuis 2014, en-deçà de l'objectif émergence de 40 élèves par enseignant en 2025 fixé par le PSE. Les effectifs sont souvent bien supérieurs.



### Graphique 1.11. Les Ivoiriens ne sont pas satisfaits du système éducatif

Part de la population qui se considère satisfaite du système éducatif (%)



Note : Les données présentées datent de 2013 et 2017, sauf pour la Malaisie (2015) et le Viet Nam (2016).

Source : Gallup (2018), <http://www.gallup.com/>.

Outre la faiblesse du temps effectif d'apprentissage, le manque de manuels scolaires et l'usage du français comme langue d'enseignement (même dans les régions où on le parle peu), l'une des raisons de la faible qualité des enseignements est relative à la faiblesse de la formation (initiale et continue) des enseignants ivoiriens. La formation dans les CAFOP et à l'ENS est encore beaucoup trop théorique, les opportunités de pratiquer le métier encore trop rares et les curricula de formation sont à moderniser. En outre, le continuum entre formation initiale et formation continue en est à ses balbutiements. Au regard de la politique de scolarisation obligatoire de 6 à 16 ans (PSO) mise en œuvre en 2015, les effectifs augmentent rapidement et les besoins en enseignants se font sentir. Les structures de formation peinent à répondre à cette demande car elles ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'élèves-maitres, souvent dans des conditions d'apprentissage difficiles. Par ailleurs, la formation initiale reste articulée autour des contenus disciplinaires et peu centrée sur la pédagogie et la didactique.

En effet, jusqu'à présent, la politique gouvernementale se concentre principalement sur la quantité plutôt que la qualité : construction des collèges de proximité, construction ou réhabilitation des CAFOP, la plupart de ces dépenses étant financées par les PTF. Ces actions enregistrent un grand succès auprès des populations locales qui voient l'accès à l'éducation s'ouvrir à leur famille. Cependant l'État doit fournir des personnels enseignants et encadrants bien formés, sans quoi ses efforts pour améliorer les résultats scolaires des élèves seront amoindris.

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) est en pleine phase de rénovation. Le nombre d'étudiants inscrits dans l'ETFP est faible (14.9% en 2014) et diminue (11.6% en 2016). En 2016, le taux net d'insertion est de 14.4% (SE-ETFP, 2017<sup>1</sup>). Le gouvernement s'est engagé à remettre à niveau la filière. Un des points majeurs est le changement de paradigme dans les relations entre l'État et le secteur privé. Une nouvelle collaboration est mise en place et les institutions de cette collaboration (CPC, branches professionnelles) sont déjà à l'œuvre pour la rénovation des curricula de formation. Beaucoup

<sup>1</sup> Enquête de l'ETFP du 22 février au 11 avril 2017 auprès de 9 906 diplômés de l'année 2016 issus des établissements publics de formation professionnelle. Elle a concerné exclusivement les titulaires du CQP, CAP, BEP, BP et BT de 56 établissements sur l'ensemble des 59 établissements publics de formation professionnelle.

d'efforts sont faits en partenariat avec les PTF également qui appuient d'un point de vue technique et financier la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures de formation de l'ETFP.

Enfin, l'alphabétisation des adultes reste faible. Seulement 45% des adultes sont alphabétisés en 2016. Le problème majeur réside dans la contrainte budgétaire. En effet, le plan stratégique existe, les communautés locales sont demandeuses, mais les bonnes volontés sont freinées par l'absence de moyens. La Direction de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DAENF) a un budget de 0,1% du budget du MENET-FP et se voit contrainte de faire reposer sa stratégie d'alphabétisation sur les communautés locales et les ONG, elles-mêmes avec des moyens très limités.

Pour conclure, le MENET-FP s'est engagé sur de nombreuses réformes qui devraient à terme améliorer le système éducatif ivoirien. Les dépenses pour l'éducation sont soutenues et régulières, ce qui montre que l'éducation continue à être placée au rang des priorités de l'État de Côte d'Ivoire. Cependant, il faut souligner le poids de la dépense des ménages qui contribuent déjà pour un tiers des dépenses globales d'éducation (Unesco, 2016). Dans le cadre des réformes engagées, les parents sont très impliqués, notamment dans les frais d'inscription, les COGES, et les cantines scolaires. De plus, les dépenses cachées, telles que les uniformes et les manuels par exemple, peuvent également être importantes. Ainsi, les nouvelles données de l'ISU montrent que les dépenses engagées par les familles pour le primaire demeurent élevées : 151 USD en Côte d'Ivoire pour un élève du primaire (contre 87 USD au Ghana). Ces dépenses sont multipliées par 4 pour le secondaire et atteignent 637 USD pour un élève du secondaire (Unesco, 2018).

## Références

- Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, (base de données), Washington, DC., <http://data.worldbank.org/products/wdi>.
- Banque mondiale (2018), Aux portes du paradis : Comment la Côte d'Ivoire peut rattraper son retard technologique ?
- Banque mondiale (2017), *Global Findex* (base de données), Washington, DC., <http://datatopics.worldbank.org/>.
- Bloomberg (2018), <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-02-27/ivory-coast-is-said-to-lose-125-000-tons-of-cocoa-to-smuggling>
- Communiqué du Conseil des Ministres du jeudi 3 mai 2018, <http://www.gouv.ci/doc/1525400104Communique-du-Conseil-des-Ministres-du-jeudi-03-mai-2018.pdf>
- FMI (2018a), Perspectives de l'économie mondiale, avril 2018
- FMI (2018b), <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/04/05/pr18120-imf-staff-team-completes-visit-to-cote-d-ivoire>
- FMI (2017), Deuxièmes revues de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit et de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit
- Gallup (2018), <http://www.gallup.com/>
- INS (2013), Enquête démographique de santé et à indicateurs multiples 2011-2012, Institut national de la statistique, ministère de la Santé et de la Lutte contre le sida, ministère du Plan et du Développement, Côte d'Ivoire.
- ISU (2018), Institut de statistique de l'Unesco, centre de données (base de données), <http://data.uis.unesco.org/>
- MENET-FP, DSPS (2018), Statistiques scolaires de Poche 2017-18
- MENET-FP (2017), DSPS, « Rapport d'analyse statistique du système éducatif 2016-2017 », ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, Côte d'Ivoire.
- PASEC (2016), « PASEC 2014 – Performances du système éducatif ivoirien : Compétences et facteurs de réussite au primaire », PASEC, CONFEMEN, Dakar <http://www.pasec.confemen.org/wp-content/uploads/2016/12/PASEC2014-C%C3%B4te-d'Ivoire.pdf>
- Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (2018), Eurobond 2018 : le résultat confirme la qualité de la signature de l'État de Côte d'Ivoire, <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=1&recordID=8694>
- SE-ETFP (2017), Mise en place d'un système de suivi des diplômés de l'ETFP et calcul du taux d'insertion des diplômés de l'année 2016.
- TOFE (2018), Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) 2010-2019

## CHAPITRE 2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Vingt réformes relatives au secteur bancaire et financier ont été identifiées et organisées autour de six grands résultats attendus :

- Résultat attendu 1 : le risque de crédit est réduit et mieux évalué
- Résultat attendu 2 : le fonctionnement du système des garanties est amélioré
- Résultat attendu 3 : l'épargne nationale est mobilisée et sa maturité s'allonge
- Résultat attendu 4 : l'inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation
- Résultat attendu 5 : la confiance des individus dans le système bancaire est accrue
- Résultat attendu 6 : des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existent

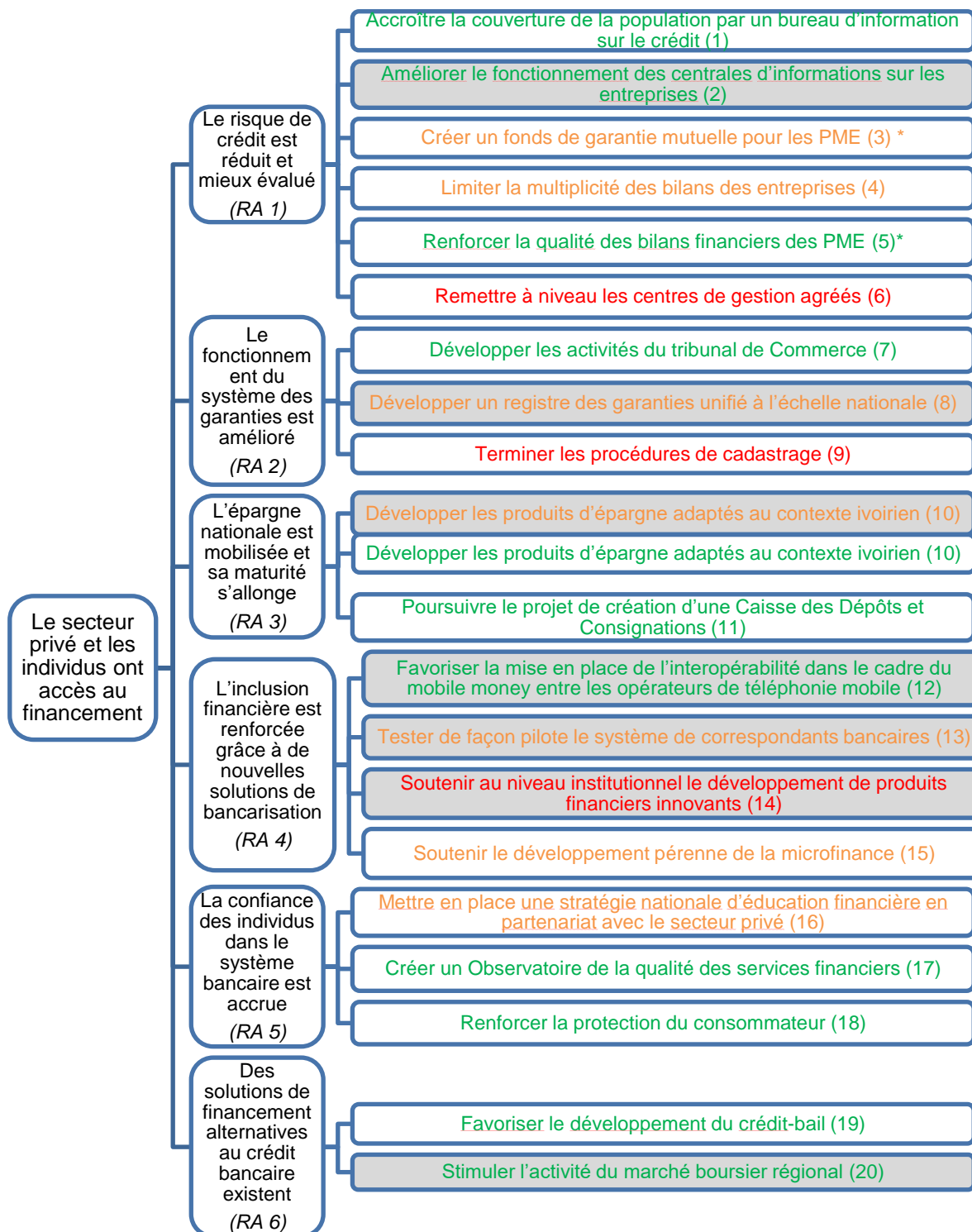
Ce chapitre analyse les progrès réalisés depuis fin 2015 sur l'ensemble des réformes. Pour chaque réforme, le rapport indique si les progrès sont **significatifs** (beaucoup d'avancées réalisées par rapport aux actions contenues dans la matrice des réformes, et pour lesquelles de nombreux acteurs hors administration sont satisfaits), **en cours** (avancées certaines, mais qui se traduisent insuffisamment en résultats, ou pour lesquelles les acteurs hors administration ne sont pas entièrement satisfaits), ou **limités** (avancées réalisées encore trop timides, ou désalignées avec la matrice des réformes).

Par rapport au document de travail 2016-2020, certaines recommandations ont été modifiées alors que pour d'autres, ce sont les actions à prendre qui ont été changées. Tous ces changements sont indiqués dans le document.

De plus, et en accord avec le Groupe de travail Secteur Financier (cf. avant-propos), il a été décidé de distinguer les projets de réformes qui ne sont pas directement pilotés par les autorités nationales. Ces réformes ont été isolées dans un tableau à part car leur mise en œuvre dépend d'organes supranationaux, notamment de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il s'agit des réformes suivantes :

- Améliorer le fonctionnement des centrales d'informations sur les entreprises (réforme 2)
- Développer un registre des garanties unifié à l'échelle nationale (réforme 8)
- Développer les produits d'épargne adaptés au contexte ivoirien (réforme 10)
- Favoriser la mise en place de l'interopérabilité dans le cadre du mobile money entre les opérateurs de téléphonie mobile (réforme 12)
- Tester de façon pilote le système de correspondants bancaires (réforme 13)
- Soutenir au niveau institutionnel le développement de produits financiers innovants (réforme 14)
- Stimuler l'activité du marché boursier régional (réforme 20)

Les réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier affichent dans l'ensemble de très bonnes avancées. 11 réformes ont un niveau de progrès significatif, 6 sont en cours, et 3 sont à un niveau d'avancement limité.



Note : La colonne de gauche correspond à l'objectif général. Les résultats attendus (RA) des réformes sont présentés dans la deuxième colonne. Les réformes, présentées dans la dernière colonne sont numérotées. Sont notées en rouge les réformes avec un statut d'avancement « limité », en orange celles qui sont « en cours », en vert celles avec des avancées « significatives ». Les réformes en gris indiquent celles qui dépendent d'organes supranationaux.

Ces progrès sont reflétés au niveau des indicateurs de suivi. La majorité des indicateurs progresse rapidement vers les objectifs d'émergence. Tous les indicateurs prioritaires ont un rythme de progression leur permettant d'atteindre les objectifs. Pour les indicateurs secondaires, deux sont au vert (« prêts non performants » qui a déjà atteint l'objectif 2018). Les deux autres progressent, mais de façon moins marquée qu'il ne le faudrait pour atteindre les cibles d'émergence. Les progrès des indicateurs sont détaillés dans le tableau de bord (chapitre 4).

<b>Indicateurs prioritaires</b>				
	2014	Dernière année disponible	Objectif 2020	Évolution 2014-dernière année disponible et objectif 2020
Crédit bancaire (% PIB)	19.1 %	22.4 %	30 %	
Population avec un compte mobile (% des adultes de plus de 15 ans)	24 %	34 %	40 %	
Population avec un compte bancaire (% des adultes de plus de 15 ans)	14 %	16 %	32.3 %	
<b>Indicateurs secondaires</b>				
Population couverte par une agence d'évaluation du crédit (% des adultes)		4 %	7 %	
Part des prêts non performants (% des prêts bruts)	10 %	9 %	8 %*	
Volume des crédits à long-terme (% du total)	2.3 %	3 %	6 %	
Capitalisation boursière des entreprises cotées (% PIB)	33 %	34 %	37 %	

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

## **Le risque de crédit est réduit et mieux évalué (résultat attendu 1)**

Ce résultat doit être atteint grâce à la mise en œuvre des 6 réformes suivantes :

- Accroître la couverture de la population par un bureau d'information sur le crédit (BIC) (réforme 1)
- Améliorer le fonctionnement des centrales d'informations sur les entreprises (réforme 2)
- Création d'un fonds de garantie mutuelle pour les petites et moyennes entreprises (PME) (réforme 3)
- Limiter la multiplicité des bilans des entreprises (réforme 4)
- Renforcer la qualité des audits financiers des PME (réforme 5)
- Remettre à niveau les Centres de gestion agréés (CGA) (réforme 6)

La réforme relative au BIC (réforme 1) justifie d'un niveau de progrès significatif, ainsi que celle relative à l'amélioration du fonctionnement des centrales d'informations sur les entreprises (réforme 2) même si pour cette dernière réforme, les actions associées sont principalement du ressort de la BCEAO. Les réformes relatives à la création d'un fonds de garantie mutuelle pour les PME (réforme 3), à la multiplicité des bilans des entreprises (réforme 4) et au renforcement de la qualité des bilans financiers des PME (réforme 5) sont en cours. En revanche, la réforme relative à la remise à niveau des centres de gestion agréés (réforme 6) affiche des progrès limités.

***Le BIC est opérationnel et a dépassé son objectif, les avancées dans cette réforme sont significatives (réforme 1, significatif)***

Créée en mars 2014 par la loi 2014-136 (loi du 4 mars 2014 qui porte création et réglementation des BIC en Côte d'Ivoire), le BIC a été mis en place pour mettre à disposition une plus grande information sur les demandeurs de crédit et accroître la transparence de l'information. Les banques doivent répertorier sur la plateforme, dédiée à cet effet, les demandes de prêts et consulter les rapports de solvabilité des personnes concernées avant d'octroyer les prêts.

Piloté par la BCEAO à partir des données recueillies par Creditinfo Volo (selon l'arrêté N°066/MPMEF/DCTP/DT du 12 Mai 2015), le BIC s'est largement développé en Côte d'Ivoire depuis sa création. En avril 2018, plus de 1.2 million de prêts de personnes physiques ou morales sont répertoriés dans la base du BIC, un résultat qui dépasse l'objectif fixé à 712 000 pour fin 2017. Les grands facturiers (Compagnie Ivoirienne d'Électricité, Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire, Moov Côte d'Ivoire, Orange Côte d'Ivoire) et les systèmes financiers décentralisés de petite taille (Réseau des Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire, Fonds International pour le Développement de la Retraite Active, Groupement d'épargne et soutien en Côte d'Ivoire, Compagnie africaine de crédit, etc.) sont désormais répertoriés dans la base du BIC depuis la mi-décembre 2017. L'objectif est que, d'ici 2020, toute personne, physique ou morale, qui souscrit un crédit bancaire soit répertoriée sur la plateforme du BIC et que toutes les nouvelles demandes de crédit soient systématiquement évaluées par la consultation du rapport de solvabilité et du service de credit scoring.

La mise en place du BIC a eu un impact positif sur la baisse des prêts non performants passés de 11.2% en 2014 à 9% en 2016 (Banque mondiale, 2018). De la même façon, la création du BIC a certainement contribué à la hausse du nombre de crédits qui a progressé de plus de 50% entre fin 2014 et fin 2016 (3 640 888 crédits fin 2014 et 5 500 923 fin 2016 – Commission bancaire, Rapport annuel de 2016 2017).

Ce succès peut être attribué aux nombreuses campagnes de sensibilisation, lancées par le Ministère de l'Économie et des Finances et l'Association professionnelle des Banques et Établissements financiers de

Côte d'Ivoire (APBEF-CI), auprès des banques et des établissements de crédit. De plus, le Gouvernement a adopté fin 2017 un décret permettant de lever l'obligation d'obtenir le consentement des clients avant de transmettre les informations requises au BIC pour les clients en cours et ceux datant de moins de cinq ans. L'adoption de ce décret a également contribué à la forte progression du nombre de clients répertoriés dans le BIC. Enfin, les données sont sécurisées et régulièrement auditées. L'expérience réussie du BIC en Côte d'Ivoire devrait être prochainement répliquée dans d'autres pays de la zone Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

Les efforts doivent être poursuivis pour lancer de nouvelles campagnes de communication et compléter les informations recensées, notamment les informations positives, dans le rapport de solvabilité. Les informations positives incluent, par exemple, les ratios de solvabilité, les plafonds de crédit, les types de prêts, les garanties et le calendrier de remboursement. Elles permettent de ne pas exclure de l'accès au crédit des emprunteurs qui accumulent des dettes sans défaut de paiement ou qui justifient d'un unique indicateur négatif. Il serait également utile de poursuivre les discussions actuelles relatives à la réduction des coûts de consultation pour les banques (environ 2 000 FCFA [Franc de la Communauté financière africaine] pour chaque rapport consulté). Enfin, le système de scoring mis en place par CreditinfoVolo pourrait poursuivre son développement pour gagner en efficacité.

### ***La BCEAO a amélioré significativement le fonctionnement des centrales d'informations sur les entreprises (réforme 2, **significatif**)***

Jusqu'à récemment, les centrales d'information de la BCEAO étaient confrontées à d'importants retards dans le traitement de l'information en raison d'une informatisation insuffisante. De plus, certaines banques ne remontaient pas systématiquement l'information.

Selon la BCEAO, la remontée d'informations des banques vers la centrale des incidents de paiement est désormais informatisée et se fait directement en ligne. Les rapports réguliers effectués par les établissements de crédit ainsi que les contrôles ponctuels de l'organe de contrôle permettent de vérifier la bonne remontée des informations lors de l'élaboration des rapports de la Commission bancaire (deux fois par an). Depuis 2010, des pénalités sont déjà en place pour les banques ne respectant pas les obligations de reporting auprès de la BCEAO (instruction N° 013-12/2010/RB fixant les montants des pénalités de retard en matière de transmission de documents et renseignements à la BCEAO et à la Commission Bancaire de l'UEMOA). Ces pénalités s'élèvent à 50 000 FCFA par jour de retard et peuvent aller jusqu'à 300 000 FCFA au-delà d'un retard d'un mois dans la transmission des documents.

### ***La création d'un fonds de garantie mutuelle pour les PME est en cours (réforme 3, **en cours**)***

Sur demande du Groupe de travail, il a été proposé de modifier la formulation de la réforme 3 (*Faciliter le développement des sociétés de garantie mutuelle*) afin de mieux refléter les actions du Gouvernement dans ce domaine. La création d'un fonds de garantie mutuelle devrait permettre aux PME sans garanties suffisantes d'accéder au crédit. Compte tenu de la reformulation de la recommandation, les actions initialement proposées ont été reformulées pour permettre la réalisation de cette réforme. L'une des nouvelles actions consiste à identifier des pays qui ont mis en place ce type de fonds (encadré 1).

Fin 2017, le ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME avait annoncé la création d'un fonds de garantie mutuelle destiné aux PME, doté d'un montant de 30 milliards de FCFA, qui serait opérationnel courant 2018. Les travaux sont actuellement en cours pour la mise en place de ce fonds, géré par une société d'un capital de 3 milliards de FCFA dont 750 millions de contribution de l'État et le reste par le secteur privé. L'abondement du Fonds pour atteindre le montant de 30 milliards de FCFA sera prévu après la mise en place effective de la société de gestion du Fonds. La création de ce fonds



s'inscrit dans la stratégie globale de développement des PME dénommée « Programme Phoenix », encore non mise en œuvre.

#### **Encadré 1. Regards sur les expériences du Sénégal, de l'Inde et de Taiwan qui ont créé des fonds de garantie pour soutenir le financement des PME**

Le Sénégal a mis en place un triptyque pour faciliter l'accès au crédit, notamment à l'égard des PME. Il s'agit du Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), de la Banque nationale de développement économique (BNDE) et du Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP). La BNDE est une banque au capital social de 11 milliards de FCFA dont la mission principale est consacrée aux financements des PME. Elle vise également à devenir un véritable outil de financement national, s'inscrivant dans la mise en œuvre de la Stratégie Croissance Accéléérée du Sénégal et plus globalement au développement du pays. De son côté, le FONSIS est un instrument au service de l'État du Sénégal qui permet de renforcer ses investissements aux côtés du secteur privé. Son objectif est de dynamiser l'activité économique productive. Enfin, le FONGIP est une structure publique chargée de l'accompagnement des PME créée par décret en 2013. Depuis 2017, elle est devenue une institution financière sous régionale.

Small and Medium Enterprise Credit Guarantee Fund of Taiwan (SMEG) est un fonds de garantie de crédits des PME taiwanaises. Fondé en 1974, son objectif principal est de fournir des garanties de crédit aux PME et de les accompagner efficacement dans leur obtention de financement auprès d'institutions financières. Le SMEG offre ainsi près d'une cinquantaine de programmes de garanties de crédit, destinés principalement aux PME. En 2017, près de 970 milliards de dollars taiwanais de garanties ont été fournis, pour environ 346 000 dossiers. Enfin, le financement du SMEG provient de donations de la part des gouvernements central et locaux, ainsi que d'institutions financières sous contrats. En 2016, le montant de ces donations s'élevait à 131 milliards de dollars taiwanais, soit environ 3 milliards d'euros.

*Credit Guarantee Fund Trust for Micro and Small Enterprises* (CGTMSE) est un fonds de garanties de crédits pour les micros et petites entreprises (MPE) d'Inde. Créé en 2000, le CGTMSE aspire à renforcer le système d'octroi de crédits et de faciliter les flux de crédits à l'égard des MPE. Il peut fournir jusqu'à 200 millions de roupies indiennes. En 17 ans, le CGTMSE a octroyé près de 30 millions de roupies indiennes.

Sources: Fonds de garantie des investissements prioritaires (<http://www.fongip.sn/>), Fonds souverain d'investissements stratégiques (<http://www.fonsis.org/fr>), Banque nationale de développement économique (<http://www.bnde.sn/>) et OCDE (2018) ; Small & Medium Enterprise Credit Guarantee Fund of Taiwan (<http://www.smeg.org.tw/index.aspx>); Credit Guarantee Fund Trust for Micro and Small Enterprises (<https://www.cgtmse.in/default.aspx>).

En parallèle de l'action des pouvoirs publics, le secteur privé mène également des actions pour faciliter les possibilités d'accès au crédit pour les PME. Ces différentes initiatives vont dans le bon sens pour soutenir l'accès au crédit pour les PME innovantes en Côte d'Ivoire, mais également renforcer leurs capacités.

La Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) organise, chaque année depuis 2016, et en partenariat avec l'APBEF-CI, un forum économique intitulé, « La Finance S'engage », qui vise à fournir des solutions concrètes afin de résoudre les défis de financement des PME. Pour l'édition de 2016, des banques et institutions de microfinance s'étaient engagées à financer des PME à hauteur de 1 276 milliards FCFA.

***La réforme relative à la réduction de la multiplicité des bilans des entreprises est en attente de l'interconnexion (réforme 4, en cours)***

Depuis 2015, chaque entreprise dispose d'un numéro d'immatriculation unique pour les services fiscaux et de douanes, appelé « compte contribuable ». Cependant, malgré la centralisation des données, l'interconnexion entre les différentes instances n'est pas encore opérationnelle.

***Le renforcement de la qualité des bilans financiers des PME (réforme 5, **significatif**) progresse mais il est contraint par les progrès limités en matière de remise à niveau des centres de gestion agréés (réforme 6, **limité**)***

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) propose de modifier légèrement la formulation de cette recommandation en remplaçant le terme « audits » par « bilans ». En effet, les audits financiers concernent uniquement les grandes entreprises (effectif de plus de 50 personnes et chiffre d'affaires supérieur à 250 millions de FCFA).

Pour l'année 2018, l'Ordre des experts comptables recensait 253 experts comptables libéraux (167 experts comptables) ou société d'expertise comptable (86 personnes morales). Ce nombre est en progression régulière, en juin 2017, on ne comptait que 218 experts comptables. Il s'agit d'une avancée positive pour permettre aux PME de solliciter ces services d'expertise tout en veillant à ce que cette liste soit régulièrement mise à jour et communiquée à grande échelle aux PME. Néanmoins, ce nombre reste faible par rapport aux besoins des entreprises ivoiriennes qui sont de plus en plus amenées à recourir aux services d'un expert-comptable.

En effet, depuis 2017, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ont l'obligation de faire viser leurs états financiers par des experts-comptables. Il s'agit d'une obligation légale qui peut être difficile à remplir pour les plus petites entreprises car le recours aux services d'un expert-comptable est coûteux et elles ne disposent pas nécessairement des informations nécessaires à l'établissement d'un bilan financier de qualité.

Les Centres de Gestion Agréés (CGA) jouent un rôle important pour aider les entreprises dans cette démarche. Le Collectif National des Centres de Gestion Agréés comprend actuellement 96 Centres sur tout le territoire qui encadre 23 509 entreprises adhérentes. La grande majorité des entreprises adhérente est soumise à l'impôt synthétique. Chaque CGA travaille avec un expert-comptable adhérent qui vise les bilans des très petites entreprises et des PME. Le taux de transmission au Guichet Unique de Dépôt des États Financiers (GUDEF) des états financiers annuels par les CGA pour le compte de leurs adhérents, est en effet très élevé, de l'ordre de 83% pour les adhérents à l'impôt synthétique et 76% pour ceux relevant du régime du bénéficiaire réel simplifié. En contrepartie, les entreprises adhérentes au CGA bénéficient d'avantages fiscaux.

Afin de renforcer les capacités des CGA sur le Système Comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (SYSCOHADA), le ministère de l'Économie et des Finances, sur demande des CGA, a organisé un séminaire en mars 2018 qui a été largement suivi par les CGA (plus de 92% des CGA y ont participé). En effet, la loi OHADA, révisée le 1er janvier 2018, entraîne des implications sur la tenue des comptes des entreprises.

Cependant, les CGA sont confrontés à de nombreux défis pour exercer pleinement leurs activités. Tout d'abord, les CGA ne disposent pas des ressources financières et humaines leur permettant de contribuer à la promotion et au développement des PME. De plus, les experts comptables ne sont pas assez nombreux pour viser tous les bilans des PME/TPE (les ratios peuvent atteindre 1 expert-comptable pour 400 entreprises) et la qualité des bilans peut s'en ressentir. Depuis une étude de 2013 et la tenue d'un séminaire en 2015, des propositions de recommandations avaient été avancées pour remettre à niveau les CGA. Ces recommandations, dont la plupart sont toujours d'actualité, n'ont pas été discutées au niveau du Gouvernement afin d'adresser les dysfonctionnements des CGA.

## **Le fonctionnement du système des garanties est amélioré (résultat attendu 2)**

Les trois réformes suivantes participent à l'atteinte de ce résultat, à savoir :

- Développer les activités du tribunal de Commerce (réforme 7)
- Développer un registre des garanties unifié à l'échelle nationale (réforme 8)
- Terminer les procédures de cadastrage (réforme 9)

Les réformes relatives au développement des activités du tribunal de commerce (réforme 7), avec notamment la récente ouverture de la Cour d'appel de commerce, et à celle du registre des garanties unifiées (réforme 8) sont en cours d'exécution. La réforme relative aux procédures de cadastrage (réforme 9) affiche des progrès limités.

### ***La création de la Cour d'appel représente une avancée notable dans le développement des activités du tribunal de Commerce (réforme 7, **significatif**)***

La création de la Cour d'appel de commerce, par le décret N°2017-501 du 02 août 2017, marque une avancée majeure pour le traitement des différends et litiges commerciaux. La cérémonie d'ouverture de cette Cour d'Appel, qui a une compétence nationale a eu lieu en avril 2018. L'ouverture de cette Cour constitue une étape majeure dans la politique d'amélioration des performances de la justice ivoirienne et de l'environnement du climat des affaires.

En revanche, les avancées concernant les autres juridictions ont du retard. Les tribunaux de commerce de San Pedro et d'Abidjan Sud ne sont toujours pas opérationnels.

Depuis 2012, la mise en place du Tribunal de commerce d'Abidjan tend à renforcer la bonne application du droit des créanciers. Cependant, le tribunal de commerce d'Abidjan est confronté à d'importants problèmes financiers qui ne lui permettent pas d'accroître ses ressources humaines. Depuis 2018, un certain nombre de données statistiques sur l'activité judiciaire du Tribunal sont disponibles pour mesurer sa performance dans le traitement des affaires sur 2016 et 2017. Les délais de règlement des différends sont toujours très longs (350 jours en moyenne) même s'ils se sont considérablement réduits depuis 2012 (770 jours en moyenne – OCDE, 2016). Les coûts moyens du traitement des petits litiges sont estimés à 45 000 FCFA, loin de l'objectif des 15 000 FCFA, et les taux de résolution des affaires sont inférieurs à 70%. Selon l'édition 2018 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, l'indice de la qualité des procédures judiciaires est notée 8.5/18 en Côte d'Ivoire, plombée par les mauvaises performances en matière d'automatisation du système judiciaire (0/4) et de gestion des affaires (1.5/6). La dématérialisation des procédures judiciaires a débuté avec la mise en place de la plateforme « e-trib.com » pour le tribunal de commerce, mais elle doit se poursuivre dans les prochains mois. L'objectif est que la dématérialisation soit prise en compte dans le classement *Doing Business* de 2020.

### ***Les progrès en matière de mise en place d'un registre de garanties unifié sont en cours (réforme 8, **en cours**)***

La mise en place d'un registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) unifié et informatisé pourrait être bénéfique pour la Côte d'Ivoire. En effet, il permettrait d'assouplir le système des garanties et ainsi faciliter leur constitution pour les entreprises. Il faciliterait également l'accès au financement pour les PME et pourrait constituer un moyen d'accroître la transmission d'information entre prêteurs et emprunteurs. Le Ghana a mis en place un registre de garanties unifié et informatisé qui a contribué à l'augmentation des crédits (encadré 2) et dont la Côte d'Ivoire pourrait s'inspirer.

## Encadré 2. L'expérience réussie du Ghana

Dans l'objectif d'accroître l'accès au crédit des entreprises, et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME), le Ghana a réformé son cadre juridique des garanties constituées par des biens meubles. Le registre des sûretés unifié et informatisé a ainsi été mis en place conformément à la loi « Borrowers and Lenders Act » de 2008. Le Ghana est allé encore plus loin dans cette démarche en créant au travers de sa Banque centrale, le premier registre de sûretés électronique d'Afrique. La mise en œuvre de la loi et la création de cette structure a permis la mise en place d'un « régime de transactions sûre » (*Secured Transaction Regime*).

Le registre collatéral électronique est une entité destinée principalement à la registration des frais et des garanties créées par les emprunteurs dans le but d'obtenir des crédits. Toutes les institutions financières du Ghana ont la possibilité d'offrir ce service qui est accessible à tous. Le registre permet également la transmission d'information efficace et sûre entre les prêteurs et les emprunteurs. Ainsi, les prêteurs ont les moyens de s'informer quant aux profils et aux antécédents des prêteurs, tandis que les emprunteurs peuvent plus facilement savoir si leurs biens sont éligibles en tant que garanties. Le montant minimum d'un crédit est de 500 cedis, soit environ 91 euros.

Depuis sa création, le registre a produit plusieurs résultats positifs. Il a notamment permis la création d'emploi et le développement de plusieurs mécanismes de financement bénéficiant aux PME locales. En effet, 63 % des institutions financières utilisent le registre et plus de 20 000 prêts ont été émis depuis 2010. Par ailleurs, le montant des financements garantis par des biens meubles s'élève à plus de 800 millions USD (dollars).

Sources : Société financière internationale, Banque centrale du Ghana (<https://www.bog.gov.gh/index.php>) et OCDE (2016), Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.

En 2017, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un Fichier National du Commerce et du Crédit Mobilier, selon l'arrêté n°031/MJDH/CAB du 25 avril portant organisation du fichier National du Registre du commerce et du Crédit Mobilier. Ce Fichier national est logé au sein du Tribunal de Commerce d'Abidjan et est administré par le Greffier en Chef du Tribunal. Cette initiative va dans le bon sens, mais ce fichier n'est pas encore informatisé, il n'est pas utilisé par les institutions financières et il ne couvre pas l'ensemble du territoire. Le projet d'informatisation est prévu à l'horizon 2019 pour une prise en compte dans l'édition 2020 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale.

### ***Malgré certaines initiatives, les progrès en matière de cadastrage restent lents (réforme 9, limité)***

Le cadastrage reste un problème majeur en Côte d'Ivoire qui impacte l'adressage, et freine les possibilités d'accès au crédit pour la population. En 2018, 19.6% du territoire était cadastré, soit 177 localités sur 901 que compte le territoire. L'objectif est d'atteindre 25% en 2020.

Les pouvoirs publics ont lancé plusieurs initiatives pour accroître la part du territoire cadastré. L'écosystème Land Tax Tracking (LTT) a été récemment lancé, dans le cadre du projet Easycadastre, pour améliorer l'information cadastrale. Cet écosystème est composé de trois modules (Desktop ; Web et Mobile) qui fonctionnent autour d'une base de données unique. Le module desktop permet de créer des données et de les mettre dans la base de données centrale. Il est utilisé par les agents assermentés du Cadastre dans les services décentralisés. Le module Web permet de consulter l'information remontée par les agents et d'associer des images satellitaires aux parcelles. Ce module va permettre d'associer des images satellitaires aux parcelles. Enfin, le module Mobile est utilisé par les agents, qui sont sur le terrain, pour interroger la base de données. En 2018, les modules Desktop et Web sont déjà opérationnels, et les responsables des services décentralisés d'Abidjan ont été formés. En revanche, le module Mobile n'est pas encore actif et devrait être mis en place prochainement.

De plus, la Direction générale des impôts (DGI) travaille étroitement, depuis 2017, avec la Compagnie des eaux et le ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de

l'Urbanisme pour croiser les données disponibles et identifier de nouvelles parcelles cadastrées. Les bases de données de la Compagnie des eaux et du ministère de la Construction sont en effet plus larges que celles de la DGI.

### **L'épargne nationale est mobilisée et sa maturité s'allonge (résultat attendu 3)**

Ce résultat doit être atteint grâce à la mise en œuvre des 2 réformes suivantes :

- Développer des produits d'épargne adaptés au contexte ivoirien (réforme 10)
- Poursuivre le projet de création d'une Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (réforme 11)

Le projet de création d'une CDC a connu des avancées significatives et le développement des produits d'épargne adaptés au contexte ivoirien en cours, soutenu par la Banque mondiale et les efforts de la BCEAO. Les avancées dans ce domaine se vérifient avec la progression du taux d'épargne qui devrait croître de 14.6% en 2018 et de 13% en 2019 (estimations recueillies auprès du FMI [Fonds monétaire international]).

#### ***Le développement des produits d'épargne adaptés au contexte ivoirien est en cours (réforme 10, en cours pour la BCEAO / significatif pour les acteurs locaux)***

Cette réforme est portée par les acteurs nationaux mais également par la BCEAO. Au niveau national, les autorités ivoiriennes travaillent depuis début 2018 à l'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière, déclinaison de la stratégie régionale portée par la BCEAO. Ce projet est réalisé avec le soutien de la Banque mondiale qui s'est engagée à réaliser une étude, disponible fin 2018, capable de nourrir la stratégie nationale d'inclusion financière. L'étude de la Banque mondiale couvrira plusieurs pans de l'inclusion financière, dont un volet relatif à la mise en place d'un cadre fiscal incitatif permettant de développer des produits d'épargne de moyen ou long terme, et un volet sur les possibilités relatives au développement d'un livret A dont les plus-values d'intérêt seraient défiscalisées.

Au niveau régional, et en parallèle des travaux sur l'interopérabilité qui devrait être effective d'ici 2022, il sera nécessaire pour la BCEAO de mettre en place un encadrement juridique et réglementaire adapté pour permettre le développement de produits d'épargne innovants utilisant les services de téléphonie mobile.

#### ***La Caisse des Dépôts et Consignations est créée et devrait être rapidement opérationnelle (réforme 11, significatif)***

Après plusieurs missions pour étudier les modèles de CDC existants dans d'autres pays (France, Maroc, Canada), les autorités ivoiriennes ont lancé une étude de faisabilité relative au projet de création et de mise en œuvre de la CDC. Le projet de loi portant création, organisation, et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC) a été adopté par l'Assemblée nationale en mai 2018. Le comité interministériel pour le suivi du projet de création de la CDC est opérationnel. Il a récemment mis en place un Consortium signé par deux cabinets privés pour préparer l'opérationnalisation de la CDC (texte d'application du projet de loi, identification des locaux, création des fiches de postes et nomination du Directeur de la CDC). Pour rappel, le Gouvernement avait adopté lors de son conseil de ministres du 10 janvier, un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire.

## **L'inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation (résultat attendu 4)**

Quatre réformes participent à l'atteinte de ce résultat :

- Favoriser la mise en place de l'interopérabilité dans le cadre du mobile money entre les opérateurs de téléphonie mobile (réforme 12)
- Tester de façon pilote le système de correspondants bancaires (réforme 13)
- Soutenir au niveau institutionnel le développement de produits financiers innovants (réforme 14)
- Soutenir le développement pérenne de la microfinance (réforme 15)

La mise en place de l'interopérabilité, prévue pour 2022, développera encore davantage le mobile money. Les progrès dans ce domaine sont significatifs (réforme 12). Le développement en matière de microfinance (réforme 15) est significatif. Les travaux relatifs à la mise en œuvre du système de correspondants bancaires (réforme 13) sont en cours mais les progrès en matière de soutien institutionnel au développement de produits financiers innovants (réforme 14) sont limités. Ces deux réformes sont largement dépendantes des avancées au niveau de la sous-région.

### ***Le mobile money se développe à grande vitesse (réforme 12, **significatif**)***

Le nombre d'abonnés au téléphone mobile est passé de 16 millions en 2011 à 30 millions en 2016. L'envolée de la téléphonie mobile sert également les intérêts du secteur bancaire. Avec 15 millions d'utilisateurs d'internet, le mobile money génère 15 milliards FCFA de transactions par jour avec plus de 1 000 milliards FCFA de chiffre d'affaires. En Côte d'Ivoire, le nombre de transactions monétaires effectuées par téléphonie mobile progresse rapidement. En 2017, près de 40% des Ivoiriens de plus de 15 ans ont déjà reçu ou envoyé de l'argent par leur compte de téléphone portable.

Orange et MTN Côte d'Ivoire ont été les premiers à obtenir la licence d'établissement de monnaie électronique. Orange Money, le premier bouquet de service financier de base accessible à partir du téléphone mobile, compte désormais 5.7 millions d'abonnés et bénéficie du plus vaste réseau de points d'agence sur le territoire. Ces points d'agence peuvent permettre aux abonnés de déposer ou retirer de l'argent, avec des opérations de « cash-in /cash-out ». D'autres acteurs, comme MTN money ou Moov money, connaissent un succès croissant.

À l'heure actuelle, les transactions financières se font uniquement entre abonnés du même opérateur. Des initiatives ont été lancées pour favoriser les transferts entre opérateurs. Par exemple, la Société Générale a créé une plateforme pour permettre les transferts pour tous ceux qui ont un compte bancaire, quel que soit leur opérateur.

L'interopérabilité est pilotée par la BCEAO avec le soutien de la Banque africaine de développement. Elle sera effective d'ici 2022 et va certainement révolutionner le paysage du mobile money dans les pays membres de l'UEMOA. Dans le cadre des nouvelles réglementations qui seront adoptées, il sera utile que les autorités en charge du Programme de développement du secteur financier s'associent au ministère des Télécommunications et à l'Agence de régulation des télécoms de la Côte d'Ivoire (ARTCI). Il sera également utile pour les autorités ivoiriennes de réunir les opérateurs de téléphonie mobile et les banques dans un cadre de concertation unique pour travailler en bonne intelligence et éviter une concurrence trop vive entre les opérateurs et les banques traditionnelles. À noter que le gouvernement avait prévu le prélèvement d'une taxe sur les transferts d'argent dans l'annexe fiscale (article 38) qui aurait pu générer 10 milliards FCFA de recettes, mais cette mesure a été retirée.



En parallèle des transferts d'argent, les opérateurs de téléphonie pourraient offrir, dans les prochaines années, des services financiers et bancaires à leurs clients (mobile banking). Orange a déposé une demande de licence bancaire auprès de l'UEMOA et a prévu de proposer des services bancaires et financiers à ses abonnés, y compris des crédits, d'ici 2020. Les nouveaux services qu'entend proposer Orange vont du pico-crédit (jusqu'à 100 euros) au micro-crédit (quelques centaines d'euros), à des « produits d'épargne simple et d'assurance » (santé, décès).

Cette dynamique représente une opportunité remarquable pour la Côte d'Ivoire pour renforcer l'inclusion financière auprès des populations qui ne sont pas bancarisées mais également favoriser la formalisation des TPE.

### ***Le système de correspondants bancaires en est encore à ses débuts (réforme 13, en cours)***

Actuellement, on compte 6 correspondants bancaires opérationnels présents dans 6 pays de la sous-région : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo. L'Intermédiaire en Opérations de Banque agréé (IOB) opérant en Côte d'Ivoire est Amtek Financial Solutions qui a été agréé en 2016. À ce jour, il n'existe pas d'IOB au Niger et en Guinée Bissau.

Cependant, de nombreuses actions ont été initiées par les autorités supranationales, avec le soutien technique de la Banque mondiale, pour développer le système de correspondants bancaires. Un projet de texte révisé sur les intermédiaires en opérations bancaires a été soumis à la BCEAO pour observation (fédération des requêtes des intermédiaires en opérations de banque par les banques qui effectuent une vérification préalable avant de se tourner vers la BCEAO, révision du montant de la caution des IOB, etc.). Des discussions, au niveau de la BCEAO, ont eu lieu sur la révision du texte réglementaire, avec notamment la tenue d'un atelier à Dakar en mai 2018. La mise en place d'un cadre réglementaire adapté au sein de la BCEAO permettra de désigner des agents représentants des banques en zones rurales (critères de sélection) ; et de sécuriser les transactions.

Lorsque le cadre réglementaire sera arrêté, il sera utile de simplifier le type et le nombre de documents requis pour l'établissement des correspondants bancaires et de réaliser une étude d'impact à moyen-terme.

Par ailleurs, des formes innovantes de banques de proximité se développent et contribuent à l'inclusion financière de la population. La Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE) a mis en place les Cars Banques Mobiles afin de rapprocher ses services de la population. Le Car Banque Mobile fonctionne comme une agence mobile avec toutes les commodités à bord dont une connexion au réseau, un guichet automatique de banque et un guichet physique qui offrent aux clients les services qu'ils peuvent trouver dans toute autre agence classique, depuis l'ouverture des comptes, jusqu'aux retraits au guichet automatique en passant par le conseil clientèle et la souscription aux produits. Si les opérations pilotes sont fructueuses, ces agences mobiles pourraient se développer dans le reste du pays.

### ***Le développement des produits financiers innovants progresse lentement (réforme 14, limité)***

Les progrès dans cette réforme sont limités, dans l'attente de la mise en place d'une Cellule chargée de l'innovation et des nouveaux produits logée au sein de la BCEAO.

### ***La microfinance bénéficie d'un fort développement ces dernières années et contribue à l'accroissement du taux de bancarisation (réforme 15, en cours)***

Le Gouvernement a initié un certain nombre de réformes depuis 2012 pour assainir et redynamiser le secteur de la microfinance qui commence à porter leurs fruits. Le pays compte désormais 51 établissements de microfinance agréés et 308 agences répartis sur l'ensemble du territoire, et 1.3 million de clients et

bénéficiaires fin décembre 2017 (contre 779 000 en 2013). L'épargne mobilisée par les systèmes financiers décentralisés (les institutions de microfinance) est passée de 72 milliards de FCFA en 2012 à plus de 307 milliards de FCFA fin décembre 2017. De plus, les crédits accordés par les institutions de microfinance aux ménages, aux commerçants exerçant dans le secteur informel, aux artisans, ont été multipliés par cinq sur les cinq dernières années pour atteindre 260 milliards de FCFA fin septembre 2017 contre 57 milliards FCFA en 2012. Par ailleurs, le secteur a enregistré une hausse de sa clientèle sur les 5 dernières années, avec un taux de croissance annuel moyen de 13,0% sur la période. L'épargne collectée par les Systèmes financiers décentralisés (SFD) a augmenté de manière constante sur la période 2012-2017 avec un rythme annuel moyen de 20,1%. Les bonnes performances des systèmes financiers décentralisés sont un levier important pour augmenter le taux de bancarisation. Le secteur de la micro-finance en Côte d'Ivoire enregistre un taux de bancarisation de près de 6% sur un taux global d'environ 20% pour l'ensemble de l'écosystème financier.

Le plan de redressement de l'Union nationale des Coopec de Côte d'Ivoire (Unacoopec-CI) a également enregistré des avancées significatives. Le nombre de Coopec (Coopérative d'épargne et de crédit) a été ramené à 24, sur les 123 structures existantes précédemment. Le niveau minimal de capital par coopérative s'élève désormais à 3 milliards de FCFA, les autres sont restées des points de service. Le plan de recapitalisation de l'Unacoopec-CI est bien avancé : 5.5 milliards FCFA ont déjà été levés sur les 13 milliards de FCFA nécessaires. L'objectif de ce plan est de permettre à l'Unacoopec-CI de devenir un établissement financier.

#### **La confiance des individus dans le système bancaire est accrue (résultat attendu 5)**

Ce résultat attendu englobe 3 réformes qui participent toutes à l'amélioration de la confiance des individus dans le système bancaire :

- Mettre en place une stratégie nationale d'éducation financière en partenariat avec le secteur privé (réforme 16)
- Créer un Observatoire de la qualité des services financiers (réforme 17)
- Renforcer la protection du consommateur (réforme 18)

Les progrès sont significatifs sur les deux réformes relatives à la création d'un observatoire de la qualité des services financiers (réforme 17) et sur la protection du consommateur (réforme 18). La mise en place d'une stratégie nationale d'éducation financière est en cours, soutenue par l'appui technique de la Banque mondiale et par plusieurs initiatives nationales (réforme 16).

#### ***L'élaboration de la stratégie nationale d'éducation financière est en cours (réforme 16, en cours).***

La Banque mondiale apporte actuellement son soutien à la Côte d'Ivoire pour décliner la stratégie régionale d'inclusion financière au niveau national. Les travaux ont débuté en mars 2018 et devrait inclure un volet sur l'éducation financière.

D'autres initiatives ont été engagées au niveau national pour accroître l'éducation financière. Tout d'abord, une émission sur le marché boursier, « Flash Bourse », est diffusée quotidiennement à une heure de grande écoute (avant le journal) sur la chaîne de télévision publique (Radio Télévision Ivoirienne - RTI1), et en partenariat avec la Bourse régionale des Valeurs mobilières (BRVM), pour exposer la population à l'information boursière et susciter l'intérêt des citoyens au marché boursier régional. De plus, le Ministère de l'Éducation nationale a mis en place une Cellule de Coordination Nationale pour proposer des petites formations d'éducation financière au sein des regroupements de petits producteurs, comme, par exemple, les groupements à vocation coopérative agricoles, ou auprès des chefs de village. Enfin, l'APBEF-CI, en plus de son projet de films éducatifs pour l'éducation financière actuellement en cours de



finalisation, organise depuis 2013, « les Journées du Banquier » qui ont pour objectif de promouvoir la profession, de favoriser la bancarisation et d'améliorer l'éducation financière des populations. En 2017, pour la quatrième édition, le thème retenu était « Éducation financière, outil de lutte contre la pauvreté ».

Par ailleurs, il est utile de signaler la création récente de l'Agence de promotion de l'inclusion financière (APIF). En effet, le Gouvernement ivoirien a adopté lors du Conseil des ministres du mercredi 30 mai, le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'APIF dans le cadre de la mise en place de différents mécanismes pour lutter contre la pauvreté. Cette nouvelle agence a pour objectif, entre autres, « d'adapter l'offre de service financière aux populations à faibles revenus, faciliter l'accès au financement, lutter efficacement contre la pauvreté ».

Enfin, il sera utile de poursuivre les modules d'éducation financière auprès de certaines catégories de populations cibles, comme par exemple les étudiants.

***L'Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF-CI) a été créé, avec le soutien de la Banque mondiale (réforme 17, significatif)***

L'Observatoire participe à la promotion de la qualité des services rendus aux usagers à l'amélioration de la qualité de la relation entre opérateurs de services financiers et usagers. Le décret n° 2016-1136 prévoyant la création de l'Observatoire a été adopté en décembre 2016. La mission de l'Observatoire réside dans l'évaluation des intervenants du secteur financier en termes de qualité, de transparence et de concurrence avec l'objectif final d'améliorer la confiance des usages avec les institutions bancaires. Un organe de médiation financière pour favoriser le règlement amiable des litiges individuels entre les organismes financiers et leur clientèle est également logé au sein de l'Observatoire.

Depuis l'adoption du décret en 2016, les membres du Conseil d'Orientation et le Secrétaire Exécutif de l'OQSF-CI ont été nommés, et la fonction de médiateur a été créée. Le travail consistera dans les prochains mois à faire fonctionner cet Observatoire en le dotant d'un personnel qualifié, de procédures claires et d'un règlement intérieur. Il s'agira également de le faire connaître auprès des citoyens, notamment avec la création d'un site internet dédié et des actions de communication ciblées. Les modalités pour la remontée d'information des consommateurs devront être également décidées.

***La protection des consommateurs est bien établie (réforme 18, significatif).***

Dans le domaine de la protection des consommateurs, les progrès sont bien avancés. Le Code de la consommation a été adopté par le Parlement (loi N°2016/412 du 15 Juin 2016) mais les décrets d'application n'ont toujours pas été adoptés. Par ailleurs, la création du Conseil National de la Consommation, institué par décret le 07 mars 2018, représente également une avancée notable.

## Des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existent (résultat attendu 6)

Ce résultat doit être atteint grâce à la mise en œuvre des 2 réformes suivantes :

- Favoriser le développement du crédit-bail (réforme 19)
- Stimuler l'activité du marché boursier régional (réforme 20)

Ces deux réformes affichent des niveaux de progrès significatifs et montrent le dynamisme de la Côte d'Ivoire en matière de développement de solutions de financement alternatives au crédit bancaire.

Au-delà de ces deux réformes spécifiques, les fonds d'investissements et les sociétés de *private equity* s'installent progressivement en Côte d'Ivoire pour soutenir les PME à haut-potential. La société Investisseurs & Partenaires (I&P) a lancé un nouveau fonds en décembre 2017 pour un montant de 50.3 millions d'euros pour investir dans 30 à 40 PME africaines. En Côte d'Ivoire, I&P est investi dans 3 PME innovantes spécialisées dans l'industrie pharmaceutique et dans des industries de pointe (génie-climatique). En mars 2018, le fonds d'investissements, Comoé Capital, a été lancé pour financer des PME et des start-up ivoiriennes, dont les besoins en financement sont inférieurs (entre 20 millions et 300 millions FCFA), et leur proposer également un accompagnement personnalisé.

Certaines PME qui travaillent directement avec l'État sembleraient avoir plus de difficultés à accéder au crédit compte tenu des dysfonctionnements au sein des institutions publiques. Ces dysfonctionnements peuvent être liés, par exemple, aux retards de paiement, au manque de transparence, aux délais administratifs parfois trop longs ou à la lenteur de certaines procédures administratives. Par exemple, les fonds d'investissement actifs en Côte d'Ivoire ne sont pas investis sur des PME qui sont en relation directe avec l'État. Toutefois, la mise en œuvre prochaine de la convention sur le financement de la commande publique conclue entre l'APBEF-CI et l'administration financière publique pourrait lever ces contraintes pour l'accès des PME qui travaillent directement avec l'État au crédit bancaire.

### ***Depuis l'adoption de la loi sur le crédit-bail en 2015, l'activité de crédit-bail se développe rapidement (réforme 19, significatif)***

En 2018, sept banques (SGBCI, NSIA Banque, SIB, BICICI, BACI, Afriland First Bank Groupe et CNCE) et deux établissements financiers spécialisés dans le crédit-bail (Alios Finance et Fidelis Finance) proposent des opérations de crédit-bail à leurs clients. En 2012, l'activité de crédit-bail n'était exercée que par deux banques et un établissement financier spécialisé dans le crédit-bail. Entre 2015 et 2017, le montant des financements relatifs au Crédit-bail et aux opérations assimilées est passé de 96 724 à 129 243 millions FCFA, soit une progression de près de 34%. En revanche, le recours à l'affacturage reste encore très marginal pour l'instant.

Les autorités du Programme de développement du secteur financier a initié des consultations avec tous les acteurs du crédit-bail et l'ordre des Experts Comptables dans le cadre de l'élaboration des textes d'application de la loi n°2017-802 du 07 décembre 2017, relative au Crédit-Bail dans l'UEMOA. L'objectif était de juger de l'opportunité de prendre des textes. Il est ressorti de ces consultations et de l'avis des conseils juridiques du cabinet d'expertise que cette loi ne nécessite pas la prise de décret d'application.

Néanmoins, il serait en effet utile d'envisager des mesures fiscales plus incitatives pour encourager son utilisation par les PME. À l'heure actuelle, le principal avantage fiscal réside dans le fait que les charges associées au crédit-bail ne figurent pas dans le bilan et font donc diminuer l'endettement apparent du bilan. Le crédit-bail est principalement utilisé par les PME ivoiriennes pour acquérir rapidement des

véhicules utilitaires mais le recours à ce mécanisme reste encore très faiblement développé pour les entreprises les moins bien structurées.

### ***L'activité du marché boursier régional est dynamique (réforme 20, significatif)***

La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) connaît un essor dynamique ces dernières années. La BRVM est commune aux huit pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Avec 35 sociétés ivoiriennes cotées sur 45, les entreprises ivoiriennes sont de plus en plus nombreuses à faire leur introduction à la BRVM avec un accueil des investisseurs plutôt positif. Fin 2017, la capitalisation boursière de la BRVM s'élevait à environ 6 600 milliards de FCFA sur le marché des actions et 2 900 milliards de FCFA sur le marché des obligations.

Au cours des dernières années, la BRVM a montré son dynamisme en mettant en place un certain nombre de projets pour stimuler l'activité du marché boursier régional. Tout d'abord, cinq ans après le début des discussions, le 3<sup>ème</sup> compartiment pour les PME a été lancé en décembre 2017. L'accès à ce 3<sup>ème</sup> compartiment est conditionné à un certain nombre de critères (statut de Société Anonyme ; capital social supérieur à 100 millions FCFA ; la signature d'un sponsor ; le partage d'un plan d'affaires sur les 3 prochaines années ; les comptes certifiés des 2 années précédentes et une ouverture du capital de plus de 10%). En parallèle, la BRVM a lancé un programme de renforcement des capacités, le *Elite BRVM Lounge*, pour soutenir les PME à haut-potentiel qui voudraient se positionner sur ce troisième compartiment (encadré 3). La BRVM a également signé des accords avec quatre fonds d'investissements pour soutenir le développement du venture capital et a lancé les « Diaspora Bonds ». Enfin, les montants de 25 titres ont été fractionnés en 2017 afin de les rendre plus accessibles et augmenter la liquidité du marché.

#### **Encadré 3. La mise en place un troisième compartiment dédié aux PME s'accompagne du lancement du Programme "ELITE BRVM LOUNGE"**

Le programme ELITE BRVM LOUNGE est une déclinaison régionale du Programme ELITE développé par le London Stock Exchange et opérationnalisé depuis 2015 à la Bourse de Casablanca. Lancé en novembre 2017 en partenariat avec le London Stock Exchange Group, la Bourse de Casablanca et la BRVM, il a pour principal objectif de préparer les entreprises et PME à fort potentiel de croissance à l'accès au financement à long terme sur le marché de capitaux à travers leur introduction au troisième compartiment de la BRVM.

Après un suivi des entreprises potentielles depuis 2012, la première cohorte de ce programme est composée de 10 PME à haut-potentiel, dont 5 PME ivoiriennes, qui vont être accompagnées pendant 2 ans. Dans un premier temps, les dirigeants de PME suivent une formation collective intitulée « Get ready » avec différents modules enseignés par des formateurs professionnels mais aussi des cabinets d'experts et des fonds d'investissement. Dans un second temps, les dirigeants des PME suivent une formation de coaching personnalisée, intitulée « Get Fit ».

La Banque africaine de développement apporte un soutien financier dans ce programme pour lequel les PME doivent également contribuer financièrement pour montrer leurs motivations.

Source : Propos recueillis auprès de la BRVM

Sur la base de ces initiatives, il sera utile de poursuivre les discussions avec les pouvoirs publics pour identifier les leviers pouvant favoriser l'admission des entreprises à la cote et poursuivre le développement d'une culture boursière auprès de la population concernée. En effet, la liquidité du marché et la taille des transactions restent encore relativement faibles.

## MATRICE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Les réformes indiquées avec \* ont été modifiées par rapport au document de travail 2016-2020 pour tenir compte de l'évolution de la situation et assurer leur pertinence avec les besoins actuels. Certaines recommandations ont été isolées dans un second tableau car les actions à prendre ne dépendent pas uniquement du Gouvernement ivoirien et peuvent nécessiter l'implication d'organes supranationaux. Le chronogramme avec les années sera ajouté à la matrice ultérieurement

Résultats attendus	Réforme	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-mi 2018)	Ce qui reste à faire
Le risque de crédit est réduit et mieux évalué (RA 1)	Accroître la couverture de la population par un bureau d'information sur le crédit (1)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du BIC en 2014 et agrément de la Société Creditinfo VoLo en qualité de Bureau d'Information sur le Crédit en 2015</li> <li>• Conduite de campagnes de sensibilisation sur le BIC auprès des banques et des établissements, de façon conjointe entre le Ministère de l'Économie et des Finances, le BIC et l'Association professionnelles des banques</li> <li>• Publication de notes d'information aux personnels des banques et usagers des banques par Créditinfo</li> <li>• Fin de l'obligation de consentement des clients avant transmission au BIC des informations les concernant sur les crédits en cours et ceux datant de moins de cinq ans (ordonnance n° 2016-20 du 27 janvier 2016)</li> <li>• Adoption d'un décret pour obliger les banques à répertorier leurs anciens clients sur la plateforme du BIC</li> <li>• Intégration des grands facturiers et des SFD de petite taille dans la base du BIC</li> <li>• Mise en place d'un système de cyber-sécurité régulièrement audité par la BCEAO et le cabinet MAZARS</li> <li>• Mise à disposition d'un service de credit scoring plus large que le simple rapport de solvabilité</li> <li>• Évaluation des nouvelles demandes de crédit via le rapport de solvabilité</li> <li>• Actions de communication et de sensibilisation entre de CEPICI, Creditinfo Volo et APBEF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que le BIC, en plus des données négatives, intègre systématiquement les informations positives des emprunteurs</li> <li>• Poursuivre les efforts pour s'assurer que les banques et les établissements de crédit utilisent systématiquement le service de credit scoring</li> <li>• Avoir au sein du BIC toute la population qui sollicite un crédit (d'ici 2020)</li> <li>• Poursuivre les discussions en cours pour réduire les coûts d'obtention des rapports de solvabilité</li> </ul>
	Créer un fonds de garantie mutuelle pour les PME (3) *	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de faisabilité réalisée en 2016 pour la création d'un fonds de garantie pour les PME</li> <li>• Engagement du Gouvernement pour la création d'un fonds de garantie mutuelle destiné aux PME, doté d'un montant de 30 milliards de FCFA</li> <li>• Définition du cadre réglementaire relatif à la création de ce fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des pays ayant mis en place un fonds de garantie dont la Côte d'Ivoire pourrait s'inspirer (Sénégal ; Inde et Taiwan)</li> <li>• Approcher les acteurs du secteur privé capables d'apporter le capital nécessaire à sa mise en place</li> <li>• Établir la société de gestion de ce fonds et définir les règles de fonctionnement</li> <li>• Abonder le Fonds de Garantie des PME pour atteindre les 30 milliards de FCFA et réaliser éventuellement cette opération dans le cadre du prêt IDA de la Banque mondiale</li> </ul>

Résultats attendus	Réforme	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-mi 2018)	Ce qui reste à faire
	Limiter la multiplicité des bilans des entreprises (4)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centralisation et informatisation du système de recensement des bilans des entreprises (GUDEF) achevée par la DGI</li> <li>Réflexion en cours sur la création d'une plateforme en ligne recensant tous les bilans, et ouverte à un nombre limité d'utilisateurs (banques, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interconnecter les systèmes de recensement des bilans des entreprises (GUDEF à la DGI, INS, centrale des bilans à la BCEAO)</li> <li>S'assurer de la complétude du système du GUDEF</li> <li>Créer une plateforme en ligne recensant tous les bilans, et ouverte à un nombre limité d'utilisateurs (banques, etc.)</li> </ul>
	Renforcer la qualité des bilans financiers des PME (5)*	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation pour les TPE/PME ivoiriennes de faire auditer leurs bilans par des experts-comptables depuis 2017</li> <li>Publication de la liste des experts comptables agréés sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances et mise à jour régulière</li> <li>Définition par l'Ordre des Experts Comptables de mécanismes de contrôle interne et bénéfice d'un code d'éthique et de déontologie</li> <li>Opérationnalisation des mécanismes de contrôle interne, par le biais de l'administration fiscale, et assurance du respect du code d'éthique et de déontologie</li> <li>Développement des mécanismes de contrôle externe relatifs aux normes d'assurance qualité applicables au niveau UEMOA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier la liste des experts comptables agréés sur le site de l'agence PME</li> </ul>
	Remettre à niveau les centres de gestion agréés (6)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des CGA sur le SYSCOHADA en mars 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploiter les 11 propositions d'actions pour les CGA suite au séminaire de 2015</li> <li>Dans un second temps, mettre en place des mesures d'incitations financières pour assurer une plus grande implication des experts comptables</li> </ul>
Le fonctionnement du système des garanties est amélioré (RA 2)	Développer les activités du tribunal de Commerce (7)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (décret N°2017-501 du 02 août 2017)</li> <li>Opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan depuis le 27 avril 2018</li> <li>Depuis 2018, production et publication en ligne de statistiques judiciaires permettant de mesurer la performance du Tribunal de commerce (années 2016 et 2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (août 2018)</li> <li>Mettre en activité les tribunaux de San Pedro et Abidjan Sud</li> <li>Augmenter progressivement les ressources humaines du tribunal du Commerce d'Abidjan</li> <li>Poursuivre les efforts de communication et de transparence des tribunaux</li> <li>Poursuivre l'automatisation de la gestion des activités judiciaires et la dématérialisation des procédures judiciaires du tribunal de commerce (projet prévu pour 2019 et prise en compte dans le rapport Doing Business de 2020)</li> </ul>
	Terminer les procédures de cadastrage (9)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement du logiciel de géolocalisation « e-cadastre » à la DGI (éco-système Land Tax Tracking - LTT) pour améliorer l'information cadastrale</li> <li>Début des travaux d'interconnexion et de rapprochement entre les données du cadastre et ceux de la compagnie des eaux</li> <li>Coopération, depuis 2017, entre la DGI et le ministère de la Construction pour croiser les bases de parcelles cadastrées et référencées par le ministère de la Construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les travaux d'interconnexion et de rapprochement entre les données du cadastre et celles de la compagnie des eaux, ainsi que celles du ministère de la construction</li> <li>Doter la DGI de moyens humains et financiers suffisants pour mener à terme les procédures de cadastrage de l'ensemble des terrains urbains</li> <li>Mettre en place un programme de capitalisation foncière et de cadastrage à l'échelle nationale</li> </ul>

Résultats attendus	Réforme	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-mi 2018)	Ce qui reste à faire
<b>L'épargne nationale est mobilisée et sa maturité s'allonge</b> (RA 3)	Poursuivre le projet de création d'une Caisse des Dépôts et Consignations (11)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du projet de Loi organisation, et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC) par l'Assemblée nationale le 22 mai 2018</li> <li>Opérationnalisation du comité interministériel pour le suivi du projet de création de la CDC</li> <li>Préparation de l'opérationnalisation (projets de textes d'application à rédiger, fiches de poste de recrutement, etc.) de la CDC avec l'appui d'un consortium de deux cabinets privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérationnaliser la CDC</li> </ul>
<b>L'inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation</b> (RA 4)	Soutenir le développement pérenne de la microfinance (15)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du plan de redressement de l'Unacopec-CI avec le soutien de la Banque mondiale</li> <li>Regroupement de 24 Coopératives d'épargne et de crédit afin d'avoir le niveau minimal de capital (3 Mds FCFA) par coopérative, les autres devenant des points de service.</li> <li>Mise en place du Plan de redressement de toutes les Coopératives d'épargne et de crédit et des agences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la levée de fonds pour recapitaliser le réseau des Coopératives d'épargne et de crédit (5.4 milliards FCFA ont déjà été levés sur les 13 milliards de FCFA nécessaires)</li> </ul>
<b>La confiance des individus dans le système bancaire est accrue</b> (RA 5)	Mettre en place une stratégie nationale d'éducation financière en partenariat avec le secteur privé (16)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussions avec la Banque mondiale sur le développement d'une stratégie nationale d'inclusion financière (déclinaison de la stratégie régionale d'inclusion financière)</li> <li>Recensement des initiatives en matière d'éducation financière des acteurs du secteur privé. Un mini-atelier a été organisé sur les bonnes pratiques internationales en matière d'éducation financière</li> <li>Diffusion d'une émission sur le marché boursier instauré sur la chaîne de télévision publique (RTI1) pour renforcer les connaissances des populations.</li> <li>Au niveau du Ministère de l'Éducation nationale, mise en place d'une Cellule de Coordination Nationale pour proposer des petites formations d'éducation financière au sein des regroupements de petits producteurs, comme, par exemple, les groupements à vocation coopérative agricoles, ou auprès des chefs de village</li> <li>Organisation par l'APBEF de la 4ème édition des « Journées du Banquier » en 2017 sur le thème : « Éducation financière, outil de lutte contre la pauvreté »</li> <li>Adoption, le 30 mai 2018, du décret portant création, attribution et organisation de l'Agence de promotion de l'inclusion financière (APIF) dans le cadre de la mise en place de différents mécanismes pour lutter contre la pauvreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérationnaliser l'Agence de promotion de l'inclusion financière (APIF)</li> <li>Remettre à jour l'étude sur le niveau de connaissance financière de la population et de ses besoins</li> <li>Formaliser un mécanisme de concertation entre les acteurs impliqués, notamment dans le secteur bancaire et financier, pour le financement de programmes d'éducation financière.</li> <li>Cibler le renforcement des connaissances financières de certaines catégories de population : <ul style="list-style-type: none"> <li>Cible étudiants/élèves : intégrer des notions de culture financière dans les programmes scolaires dès le primaire.</li> <li>Cible catégorie professionnelle : poursuivre des petites formations d'éducation financière au sein des regroupements de petits producteurs, comme, par exemple, les groupements à vocation coopérative agricoles, ou auprès des chefs de village</li> </ul> </li> </ul>
	Créer un Observatoire de la qualité des services financiers (17)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de l'Observatoire de la qualité des services financiers avec le soutien de la Banque mondiale et le secrétaire exécutif nommé. Nomination des membres du Conseil d'Orientation.</li> <li>Création de la fonction de médiateur au sein de l'Observatoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer le site internet de l'Observatoire de la qualité des services financiers pour recenser les informations sur les coûts des services financiers des banques</li> <li>Créer une plateforme Internet pouvant permettre la remontée d'information des consommateurs.</li> <li>Tester lors d'une phase pilote une application sur téléphone mobile permettant aux consommateurs de faire remonter à l'Observatoire leurs difficultés avec les banques</li> <li>Développer des services de médiation par banque, avec un</li> </ul>

Résultats attendus	Réforme	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-mi 2018)	Ce qui reste à faire
				comité qui siégerait à l'Observatoire.
	Renforcer la protection du consommateur (18)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par le parlement de la loi N°2016/412 du 15 Juin 2016 relative au Code de la Consommation</li> <li>Institution du Conseil National de la Consommation par décret le 07 mars 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la mise en œuvre du Code de la Consommation avec l'adoption des décrets d'application</li> </ul>
<b>Des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existent</b> (RA 6)	Favoriser le développement du crédit-bail (19)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption de la loi sur le crédit-bail par l'Assemblée nationale en décembre 2015</li> <li>Adoption de la loi communautaire le 31 octobre 2017</li> <li>Après consultation avec tous les acteurs du crédit-bail et l'ordre des Experts-comptables, accord sur le fait que cette loi ne nécessite pas l'adoption de décrets d'application.</li> <li>Accord de coopération signé avec la Société financière internationale en décembre 2015 qui prévoit une étude de marché sur le crédit-bail, des ateliers de formation et sensibilisation auprès des PME et des magistrats, des campagnes de communication avec des banques dans quatre villes du pays</li> <li>Discussion entre le ministère de l'Économie et des Finances et l'APBEF pour identifier les mesures fiscales incitatives à adopter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître le recours au crédit-bail par le biais d'incitations fiscales</li> <li>Poursuivre la vulgarisation du crédit-bail pour développer son utilisation</li> </ul>

## Tableau de suivi de la mise en œuvre des réformes – Organes nationaux et supranationaux

Certaines recommandations du plan d'action ne dépendent pas directement du Gouvernement et doivent être portées au niveau régional par l'autorité compétente, le plus souvent la BCEAO. Il a été décidé d'isoler ces recommandations du tableau général pour en mesurer l'avancement.

Résultats attendus	Réforme	Niveau de progrès	Acteurs	Ce qui a été fait (2016-mi 2018)	Ce qui reste à faire
<b>Le risque de crédit est réduit et mieux évalué</b> (RA 1)	Améliorer le fonctionnement des centrales d'informations sur les entreprises (2)	Significatif	BCEAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alimentation en ligne de la remontée d'information des banques vers la centrale des incidents de paiement pour accélérer les délais de traitement et la publication des données</li> <li>Vérification de la bonne remontée d'information des banques vers les centrales d'information lors de l'élaboration des rapports de la Commission bancaire (deux fois par an). Des pénalités sont déjà prévues en cas de manquement à cette obligation</li> </ul>	
<b>Le fonctionnement du système des garanties est amélioré</b> (RA 2)	Développer un registre des garanties unifié à l'échelle nationale (8)	En cours	Acteurs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institution du Fichier National du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (Arrêté n°031/MJDH/CAB du 25 avril) logé au siège du Tribunal de Commerce d'Abidjan et administré par le Greffier en Chef – Fichier national en attente d'implémentation (pour l'instant, opérationnel uniquement pour la zone du Tribunal de Commerce d'Abidjan)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étendre l'opérationnalisation du fichier national du Registre du Commerce et du Crédit Immobilier (RCCM) à l'ensemble du territoire</li> </ul>
		En cours	BCEAO et OHADA		<ul style="list-style-type: none"> <li>À l'initiative du Ministère de l'Économie et des Finances, élargir le champ des garanties éligibles en harmonisant les textes réglementaires de la BCEAO avec ceux de l'OHADA en matière d'éligibilité des garanties</li> </ul>
<b>L'épargne nationale est mobilisée et sa maturité s'allonge</b> (RA 3)	Développer les produits d'épargne adaptés au contexte ivoirien (10)	En cours	BCEAO		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un encadrement juridique et réglementaire adapté pour permettre le développement de produits d'épargne innovants utilisant les services de téléphonie mobile</li> </ul>



		Significatif	Acteurs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement de la Banque mondiale en mars 2018 pour réaliser une étude permettant d'élaborer la « Stratégie nationale d'inclusion financière »</li> <li>Adoption des termes de référence en avril 2018 et première mission en mai.</li> <li>Réalisation de campagnes de commercialisation auprès de la Diaspora pour accroître les souscriptions aux « Diaspora Bonds », avec notamment une réunion d'information à Paris</li> <li>Adoption par le Conseil des Ministres en avril 2018 du projet de loi pour un projet de retraite par capitalisation – en attente d'adoption par l'Assemblée Nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser l'étude d'ici fin 2018 et élaborer la « Stratégie nationale d'inclusion financière »</li> <li>Poursuivre le partenariat avec l'APBEF pour inciter à la souscription de produits d'épargne par les étudiants. L'instauration du paiement des bourses par cartes bancaires est en cours</li> </ul>
L'inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation (RA 4)	Favoriser la mise en place de l'inter- opérabilité dans le cadre du mobile money entre les opérateurs de téléphonie mobile (12)	Significatif	Acteurs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place progressive de l'interopérabilité par certains opérateurs (Orange et Moov) dans le cadre du mobile money. La Société Générale a créé une plateforme pour permettre les transferts pour tous ceux qui ont un compte bancaire, quel que soit leur opérateur.</li> <li>Obtention par Orange Côte d'Ivoire et MTN Côte d'Ivoire de la licence d'établissement de monnaie électronique (EME)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que l'étude de la Banque mondiale sur l'inclusion financière inclut les volets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>enquête représentative à l'échelle nationale sur la demande des usagers (actuels et futurs) pour l'interopérabilité</li> <li>étude sur les capacités des systèmes et plateformes de paiement et les caractéristiques d'une Chambre de Compensation</li> <li>étude sur l'écart existant entre la régulation en place et celle nécessaire à l'interopérabilité (textes et institutions).</li> <li>étude sur les mécanismes de concurrence en place pouvant entraver la mise en place de l'interopérabilité (notamment au niveau de la fixation des prix).</li> </ul> </li> <li>Mettre en place un cadre de concertation entre toutes les parties prenantes.</li> </ul>
		En cours	BCEAO		<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les travaux de la BCEAO sur la réglementation générale de l'interopérabilité qui devrait être effective en 2022.</li> <li>Mettre en place un encadrement juridique et réglementaire adapté pour permettre le développement de produits d'épargne innovants utilisant les services de téléphonie mobile</li> </ul>
	Tester de façon pilote le système de correspondants bancaires (13)	En cours	BCEAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation, par la Banque mondiale, d'un atelier sur la problématique des agents bancaires à Dakar en mai 2018</li> <li>Sensibilisation d'autres pays UEMOA avec le soutien de la Banque mondiale (décembre 2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque le cadre réglementaire sera arrêté, simplifier le type et le nombre de documents requis pour l'établissement des correspondants bancaires</li> <li>Réaliser une étude d'impact quelques mois après la mise en œuvre (taux de bancarisation)</li> </ul>

		<b>En cours</b>	Acteurs nationaux	<p>Action réalisée conjointement avec le soutien technique de la Banque mondiale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue des aspects réglementaires jusque fin 2018 par la Banque mondiale</li> <li>• Mise en place d'un cadre réglementaire permettant de : i) désigner des agents représentants des banques en zones rurales (critères de sélection) ; et ii) sécuriser les transactions.</li> <li>• Révision des textes sur les intermédiaires en opérations bancaires (pas encore de texte pour la microfinance) et soumission à la BCEAO pour observation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le projet en cours de la Banque mondiale pour renforcer l'inclusion financière à l'échelle régionale</li> </ul>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une Agence de promotion de l'inclusion financière</li> </ul>	
	Soutenir au niveau institutionnel le développement de produits financiers innovants (14)	<b>Limité</b>	Acteurs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du dispositif de crédit-bail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les réflexions sur le développement de produits innovants (nouveaux produits ou innovations de certaines caractéristiques – affacturage en cours de discussion)</li> </ul>
		<b>Limité</b>	BCEAO		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir un atelier avec la participation effective de la BCEAO pour créer une unité chargée de l'innovation et des nouveaux produits.</li> </ul>
<b>Des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existent (RA 6)</b>	Stimuler l'activité du marché boursier régional (20)	<b>Significatif</b>	BRVM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du troisième compartiment dédié aux PME le 19 décembre 2017</li> <li>• Lancement du Programme « Elite BRVM Lounge » en partenariat avec les bourses de Casablanca et de Londres pour renforcer les capacités des PME</li> <li>• Fractionnement de 25 titres de sociétés cotées en 2017</li> <li>• Signature d'accord entre la BRVM et 4 fonds d'investissement pour développer le venture capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser le chronogramme de campagne de communication et de formations du grand public</li> <li>• Accélérer le processus de délivrance de visa au Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) pour simplifier les procédures d'accès à la BRVM.</li> <li>• Mettre en place une plateforme informatisée de gestion des OPCVM sur l'horizon 2020</li> <li>• Mettre en place une plateforme pour la gestion des opérations du marché primaire à l'horizon 2020</li> <li>• Créer un marché pour les ressources minières d'ici 2019</li> <li>• Renforcer l'offre de services aux sociétés non cotées à l'horizon 2020</li> <li>• Créer un marché pour le venture capital d'ici 2020 avec des accords de signature avec des fonds d'investissement</li> </ul>
		<b>Significatif</b>	Acteurs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un Master en banques et finance, en partenariat avec l'APBEF-CI</li> <li>• Lancement des « diaspora Bonds » réservées pour plus de 60% à la diaspora ivoirienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement de la culture boursière au cours des études supérieures (mise en place de modules sur le droit boursier, les instruments financiers, la réglementation en vigueur)</li> </ul>

## ***Références***

Banque mondiale (2018), Indicateurs du développement dans le monde (base de données), [www.data.worldbank.org/products/wdi](http://www.data.worldbank.org/products/wdi).

Banque centrale du Ghana, « *Collateral Registry: All you need to know* », [www.bog.gov.gh/privatecontent/Collateral\\_Registry/All%20You%20Need%20to%20Know\\_Update.pdf](http://www.bog.gov.gh/privatecontent/Collateral_Registry/All%20You%20Need%20to%20Know_Update.pdf)

Banque nationale de développement économique, site internet : [ww.bn.de.sn/fr/a-propos/le-mot-du-directeur](http://ww.bn.de.sn/fr/a-propos/le-mot-du-directeur)

CEPICI (2018), présentation « Processus d'amélioration de l'environnement des affaires, 2017, Focus Doing Business 2018 », présentée le 26 avril 2018

Site du Credit Guarantee Fund Trust for Micro and Small Enterprises, [www.cgtmse.in](http://www.cgtmse.in)

Site du Fonds de garantie des investissements prioritaires, [www.fongip.sn/fongip](http://www.fongip.sn/fongip)

Site du Fonds souverain d'investissements stratégiques, [www.fonsis.org/fr/qui-sommes-nous/le-mot-du-directeur-general](http://www.fonsis.org/fr/qui-sommes-nous/le-mot-du-directeur-general)

OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.

OCDE (à paraître), *Examen multidimensionnel du Sénégal : Volume 3. De l'Analyse à l'Action*. Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris,

Small & Medium Enterprise Credit Guarantee Fund of Taiwan, site internet: [www.smeg.org.tw](http://www.smeg.org.tw)

Société Financière Internationale, « Transactions garanties et registres des sûretés », services-conseil d'IFC/accès au financement, Groupe de la Banque mondiale, [www.ifc.org/wps/wcm/connect/10cb13804c564ec19752dff12db12449/Secured+Transactions+and+Collateral+Registries+Brochure+-+French.pdf?MOD=AJPERES](http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/10cb13804c564ec19752dff12db12449/Secured+Transactions+and+Collateral+Registries+Brochure+-+French.pdf?MOD=AJPERES)

***Annexe. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport***

Les institutions suivantes ont été rencontrées lors des missions d'avril et juin 2018 :

- Secrétariat technique de suivi
- Primature (Directeur de cabinet adjoint du Premier Ministre)
- Les cinq groupes de travail
- Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI)
- Banque africaine de développement
- BRVM
- Centre de Gestion Agréé
- Cepici
- CGE-CI et UGE
- Commerzbank
- Fédération nationale des industries et des services
- FMI
- Investisseurs & Partenaires
- Orange

Les institutions suivantes ont commenté sur le projet de rapport. Leurs retours ont été intégrés au rapport final :

- Groupe de Travail Secteur financier
- Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI)
- Investisseurs & Partenaires

### CHAPITRE 3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE COMPÉTENCES

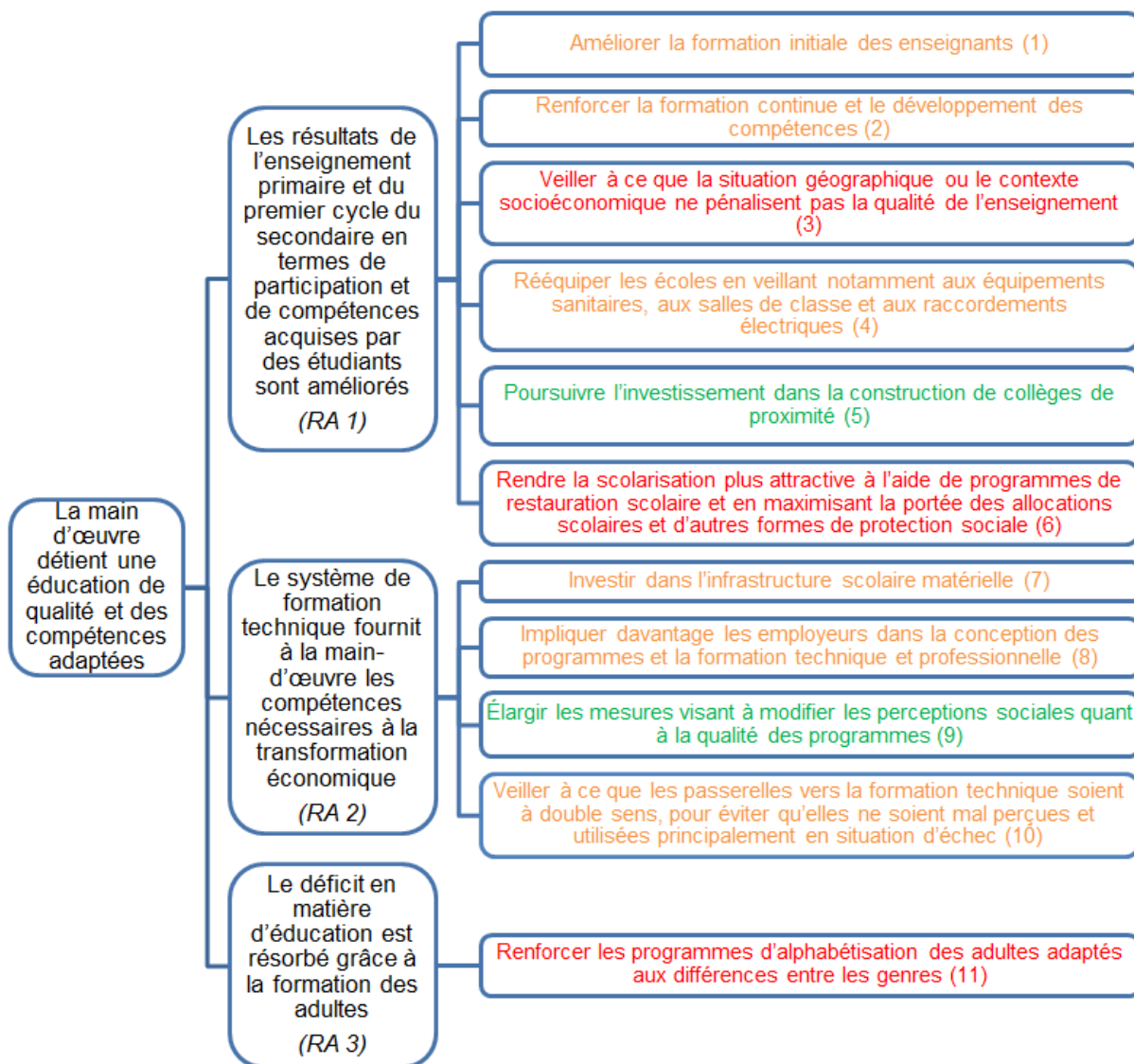
Les réformes en matière d'éducation et des compétences sont au nombre de 11, organisées autour de trois grands résultats attendus :

- Résultat attendu 1 : les résultats de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en termes de participation et de compétences acquises par les étudiants sont améliorés
- Résultat attendu 2 : le système de formation technique fournit à la main-d'œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique
- Résultat attendu 3 : le déficit en matière d'éducation est résorbé grâce à la formation des adultes.

Ce chapitre analyse les progrès depuis fin 2015 jusqu'au milieu de 2018 sur l'ensemble des réformes. Pour chaque réforme, le rapport indique si les progrès sont **significatifs** (beaucoup d'avancées réalisées par rapport aux actions contenues dans la matrice des réformes, et pour lesquelles de nombreux acteurs hors administration sont satisfaits), **en cours** (avancées certaines, mais qui se traduisent insuffisamment en résultats, ou pour lesquelles les acteurs hors administration ne sont pas entièrement satisfaits), ou **limités** (avancées réalisées encore trop timides, ou désalignées avec la matrice des réformes).

Certaines actions ont été reformulées, éliminées ou ajoutées par rapport au document de travail 2016-2020 pour mieux répondre aux exigences actuelles de la Côte d'Ivoire : les modifications ont été apportées aussi bien par les acteurs gouvernementaux que par l'OCDE pour être au plus près de l'évolution du système éducatif ivoirien.

Les réformes en matière d'éducation et de compétences affichent des niveaux de progrès mitigés. Seules 2 réformes ont un niveau de progrès significatif, 6 sont en cours, et 3 sont à un niveau d'avancement limité.



Note : La colonne de gauche correspond à l'objectif général. Les résultats attendus (RA) des réformes sont présentés dans la deuxième colonne. Les réformes, présentées dans la dernière colonne sont numérotées. Sont notées en rouge les réformes avec un statut d'avancement « limité », en orange celles qui sont « en cours », en vert celles avec des avancées « significatives ».

Ces performances mitigées sont reflétées dans les indicateurs de suivi. Sur treize indicateurs, seulement six progressent rapidement vers les objectifs d'émergence. Deux sont en progrès, mais de façon moins marquée qu'il ne le faudrait pour atteindre les cibles d'émergence. Cinq enregistrent une progression largement inférieure à ce qu'il faudrait pour atteindre l'émergence. Les progrès des indicateurs sont détaillés dans le tableau de bord (chapitre 4).

Indicateurs prioritaires				
	2014	Dernière année disponible	Objectif 2020	Évolution 2014-dernière année disponible et objectif 2020
Taux d'achèvement du secondaire (%)	32 %	58 %	72 %	
<i>Taux achèvement du secondaire 1 - données locales (%)</i>	34.6 %	48 %	54 %	
<i>Taux achèvement du secondaire 2 - données locales (%)</i>	21.8 %	23.7 %	25.3 %	
Taux d'achèvement du primaire (% du total du groupe)	56 %	81 %	91 %	
Étudiants inscrits dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (% des étudiants inscrits au second cycle du secondaire)	14.9 %	11.6 %	36 %	
Indicateurs secondaires				
Nombre d'élèves par enseignant en école primaire	43	43	29	
Dépenses par élève du primaire (% du PIB par habitant)	12.6 %	13.4 %	14 %	
Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	88 %	97 %	111 %	
Taux brut de scolarisation dans le secondaire (% brut)	40 %	46 %	80 %	
Alphabétisation des adultes (% adultes 15 ans et plus)	43.9 %	45 %	70 %	
Élèves de la 2/3e année atteignant au moins un niveau de compétence minimum en mathématiques (%)	34 %	35.6 %	47 %	
<i>Élèves de la 2/3e année atteignant au moins un niveau de compétence minimum en lecture (%)</i>	17 %	38.9 %	45 %	
Ratio de parité dans l'inscription au primaire et secondaire (taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons)	0.82	0.84	1*	

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

## **Les résultats de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en termes de participation et de compétences acquises par les élèves sont améliorés (résultat attendu 1)**

Ce résultat attendu englobe 6 réformes diverses qui participent toutes à l'amélioration de la qualité :

- Améliorer la formation initiale des enseignants (réforme 1)
- Renforcer la formation continue et le développement des compétences (réforme 2)
- Veiller à ce que la situation géographique ou le contexte socioéconomique ne pénalisent pas la qualité de l'enseignement (réforme 3)
- Rééquiper les écoles en veillant notamment aux équipements sanitaires, aux salles de classe et aux raccordements électriques (réforme 4)
- Poursuivre l'investissement dans la construction de collèges de proximité (réforme 5)
- Rendre la scolarisation plus attractive à l'aide de programmes de restauration scolaire et en maximisant la portée des allocations scolaires et d'autres formes de protection sociale (réforme 6)

Les réformes 1, 2 et 4 sont en cours même si les actions recommandées sont souvent en phase pilote. Il faudra donc procéder à l'évaluation de ces expérimentations avant de pouvoir se prononcer sur leur pertinence et les étendre au niveau national. Quant à la réforme 5, sur les collèges de proximité, elle enregistre des progrès significatifs et réussit à mobiliser l'intérêt de tous les acteurs. En revanche, les réformes 3 et 6 ont des avancées limitées, notamment en raison de contraintes budgétaires.

### ***La réforme relative à l'amélioration de la formation initiale des enseignants (1) affiche des progrès en cours même si beaucoup reste à faire***

Les Centres d'animation et de formation pédagogique (CAFOP) et l'École normale supérieure (ENS) forment respectivement les enseignants du primaire et du secondaire général.

La réforme de la formation initiale des enseignants du primaire a commencé en 2012. Le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP) est intervenu dans le cadre du Projet d'urgence d'appui à l'éducation de base (PUAEB) en 2016 pour réviser le référentiel de compétences du maître du primaire et le plan de gouvernance des CAFOP, et en 2017 pour un appui à la finalisation des outils pédagogiques de mise en œuvre de la réforme et à la formation des acteurs. Le projet est actuellement en phase d'expérimentation sur trois CAFOP et leur bassin pédagogique. Le projet sera élargi à trois autres CAFOP en 2019 avant la généralisation en 2020 pour tenir compte des corrections et réajustements nécessaires.

Le chantier de la réforme de la formation initiale des enseignants du primaire prévoit notamment de :

- Transformer la formation disciplinaire en formation modulaire, avec un stage d'observation en classe à la fin de chaque module et deux stages en tutelle de trois semaines chacun pour permettre aux élèves-maitres de voir en pratique la formation théorique ;
- Réduire le volume de la formation théorique au profit de la formation pratique (40% et 60% respectivement), et d'étaler la formation par alternance sur toute une année académique (la 2<sup>ème</sup> année se passant entièrement sur le terrain, en stage de responsabilité) ;
- Réviser les curricula de formation des élèves-maitres pour leur donner les outils nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'Approche par compétences (APC) ;
- Renforcer les capacités des professeurs, maîtres d'application et conseillers pédagogiques des CAFOP pour apporter leur support aux élèves-maitres ;
- Changer les modalités de recrutement, notamment en réintroduisant l'entretien d'admission à partir de 2019 pour sélectionner les meilleurs candidats au métier d'instituteur ;
- Revoir la certification des enseignants au terme de la formation initiale ;



- Publier un guide de la gouvernance des CAFOP.

Pour l'heure, un référentiel des compétences des instituteurs et un guide de la gouvernance donnant des outils aux CAFOP sur la régulation et la coordination des centres ont été publiés, ainsi que les modules de la formation de première année, et les documents d'accompagnement, notamment les manuels des élèves-maîtres. La période pilote s'achève fin 2019. Il faudra donc attendre fin 2020 pour évaluer cette expérimentation actuellement mise en œuvre dans trois CAFOP.

D'autre part, la formation délivrée par l'ENS aux enseignants du secondaire général 1 et 2 reste, elle aussi, trop théorique et académique. Les enseignements visent à former des experts disciplinaires et peu de place est accordée à la pédagogie et à la didactique. En outre, le stage pratique semble trop peu encadré. En effet, seul le formateur disciplinaire de l'ENS visite le stagiaire ; il serait bénéfique qu'il soit accompagné par un formateur des sciences de l'éducation qui pourrait aider le stagiaire à remédier ses erreurs et ses approximations en termes pédagogique et didactique.

Il faut toutefois noter qu'en ce qui concerne la formation initiale des enseignants du secondaire 1, d'importants efforts ont été fournis pour former les futurs enseignants des collèges de proximité, les professeurs bivalents (enseignants dans deux disciplines). Ces enseignants, formés à l'ENS d'Abidjan, sont ensuite affectés exclusivement dans les régions où les collèges de proximité sont construits. Il est encore trop tôt (les nouveaux enseignants bivalents ont commencé leur mission en février 2018) pour savoir si cette politique va porter ses fruits mais pour l'instant, l'accueil au niveau central et déconcentré est positif, malgré le fait que les blocs disciplinaires soient assez lourds, en particulier pour le bloc 1 qui regroupe en réalité trois matières (français, histoire et géographie). Il devient alors difficile pour l'enseignant bivalent de maintenir à jour ses connaissances disciplinaires dans toutes les matières dont il a la charge, d'où l'importance de la formation continue de ces enseignants.

Enfin, il faut souligner le manque de communication entre les deux institutions en charge de la formation initiale des enseignants: le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique et formation professionnelle (MENET-FP) pour les CAFOP, et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) pour l'ENS d'Abidjan. Ces deux ministères n'ont pas établi de feuille de route commune alors même que le MENET-FP gère la formation continue des enseignants du secondaire. En outre, le continuum éducatif entre les niveaux primaire et secondaire est rompu par manque de concertation entre les deux ministères sur les compétences que les élèves doivent avoir acquis à la fin de leur scolarité. Cette situation est exacerbée par la politique de scolarisation obligatoire qui englobe le primaire et le secondaire 1. Dans ce cadre, il pourrait être envisagé de regrouper la formation initiale de ces enseignants dans un même centre, le CAFOP. L'ENS d'Abidjan garderait alors sous sa tutelle la formation initiale des enseignants du lycée et des formateurs du CAFOP ; les effectifs étant alors réduits, l'ENS pourrait revoir la formation en l'adaptant aux besoins des enseignants sur le terrain et en lui donnant une structure plus professionnalisante (avec des modules centrés davantage sur la pédagogie, la didactique et la pratique). Une réflexion est actuellement en cours dans le cadre de la réforme des collèges.

Le problème de l'insuffisance d'enseignants se pose, en particulier dans le secondaire général (PDEF, 2017). Dans le cadre du programme de construction des collèges de proximité, des besoins dans le recrutement des enseignants du secondaire 1 se font ressentir, l'ENS d'Abidjan ne formant pas assez d'enseignants en partie à cause de restrictions budgétaires. Pour accroître les capacités des structures de formation des enseignants et élargir l'accès à la formation initiale, deux options s'offrent donc à la Côte d'Ivoire :

1. élargir la formation initiale au-delà de l'ENS et du CAFOP, en ouvrant la possibilité aux 7 universités publiques d'offrir des modules de formation aux sciences de l'éducation, opportunité sous-exploquée pour le moment ;

2. et/ou construire de nouvelles structures de formation et réhabiliter les structures existantes.

Le MENET-FP et ses partenaires financiers travaillent actuellement sur la deuxième option. Malgré un programme cohérent de réhabilitation et de construction de CAFOP en Côte d'Ivoire, l'accès aux centres de formation initiale des enseignants reste limité et les conditions d'apprentissage des élèves-maitres dans certains centres sont dégradées. 16 CAFOP sont aujourd'hui opérationnels même si certains doivent occuper les locaux d'écoles primaires (par exemple à Abidjan, où la construction du nouvel établissement est bloquée depuis plusieurs années - malgré la disponibilité d'un terrain de 7ha). L'objectif à terme serait de disposer d'un centre de formation pédagogique dans chaque région (31 régions plus 2 districts autonomes) pour faciliter la régionalisation des recrutements et le suivi des nouveaux enseignants. En ce qui concerne la formation initiale des enseignants du secondaire général, elle a lieu exclusivement à l'ENS d'Abidjan dont les capacités sont sous-exploitées. Dans le cadre de la régionalisation de la formation, le Millenium Challenge Corporation (MCC) finance la construction et l'équipement de deux campus satellites de l'ENS, à Bouaké et à San Pedro. Chaque campus pourra accueillir deux cohortes de 200 étudiants à partir de 2020.

Quant à la formation des enseignants du secteur privé, les progrès sont limités. Pour répondre à la forte demande de scolarisation, et faute de places dans les écoles publiques, le gouvernement s'appuie largement sur l'offre du secteur privé, notamment dans les sous-secteurs du préscolaire et du secondaire. Une fois sélectionné par la Direction de l'Encadrement des Établissements Privés (DEEP) du MENETFP, les établissements privés sont subventionnés par l'État s'ils remplissent la condition d'employer au moins 60% d'enseignants certifiés. Afin de délivrer une autorisation d'enseigner dans les écoles et établissements privés, le MENET-FP organise chaque année dans les CAFOP des sessions de formation. Depuis 2011, environ 12 000 enseignants du privé (enseignants, directeurs d'études, directeurs d'écoles primaire, éducateurs) ont été formés. En outre, les enseignants du privé participent aux différentes activités pédagogiques organisées par les APFC. Une fois certifiés, les enseignants du privé sont recrutés directement par les écoles et sont formés en interne, mais le MENET-FP n'a pas de droit de regard sur les formations internes, quand elles existent. Étant donné l'importance du secteur privé dans la stratégie éducative de l'État, il serait judicieux de mieux contrôler la formation des personnels qui y travaillent en fixant un quorum minimum de 80% d'enseignants certifiés par les structures publiques et d'augmenter la durée de la formation pour en améliorer la qualité, en établissant également un mécanisme de contrôle.

La Direction des Examens et Concours (DECO) du MENET-FP organise le concours de recrutement des enseignants, auquel environ 70 000 personnes se présentent chaque année (pour 5 000 places). Les modalités du concours direct ne permettent pas aux CAFOP de sélectionner leurs candidats. En effet, après des épreuves d'admissibilité écrites nationales, les candidats sont soumis à des tests psychotechniques élaborés en France. Les temps de correction sont très longs et alourdissent le calendrier des recrutements. La réforme prévoit le retour de l'épreuve d'entretien dans les années à venir pour permettre de mieux cerner la personnalité des candidats, leur capacité d'expression et leur aptitude professionnelle pour le métier d'enseignant. Cela permettrait aux CAFOP d'élaborer un meilleur profil de sélection des élèves-maitres, et de mettre en place des mécanismes de contrôle pour garantir la transparence des concours.

L'affectation des enseignants n'est pas encore régionalisée, ce qui signifie qu'ils pourront être affectés dans n'importe quelle région du pays. Pour une meilleure gestion des flux, la réforme des CAFOP comprend la régionalisation des affectations dans le bassin du CAFOP, mais elle n'est pas encore effective. Innovation majeure, la session 2017 du concours d'entrée au CAFOP a vu la délocalisation des centres de composition dans les six capitales régionales de la Côte d'Ivoire : Abidjan, Yamoussoukro, Abengourou, Gagnoa, Man et Korhogo. L'expérimentation en cours, qui devrait s'achever à la fin 2019, porte également sur le renforcement du rôle des CAFOP dans leur bassin pédagogique et des maitres d'application, responsables du suivi des élèves-maitres lors de la formation en alternance.

Pour la prochaine décennie, l'axe stratégique 2.1.5. du Plan Sectoriel Éducation/Formation (MENET-FP, 2017) recommande de ne recruter que des instituteurs adjoints, principalement pour des contraintes budgétaires. Ce choix peut être cohérent pour répondre à des besoins quantitatifs pressants en ressources humaines mais il est important de considérer cette solution comme provisoire. En effet, les politiques éducatives globales reconnaissent l'importance de la formation des enseignants et de leur niveau académique d'entrée dans les écoles de formation. Il faudrait donc accompagner cette mesure d'une formation initiale des élèves-maitres robuste, longue, axée sur la pédagogie mais aussi sur les enseignements fondamentaux, qui prenne bien en considération le travail supplémentaire à accomplir pour que ces enseignants aient le niveau recommandé pour garantir les apprentissages des élèves, notamment en français et en mathématiques.

***La réforme relative à l'amélioration de la formation continue des enseignants (2) est en cours : si de nombreux efforts sont menés, les besoins restent très importants***

En Côte d'Ivoire, le cadre politique pour la formation continue fait défaut : la formation continue ne figure pas en tant que telle dans le Plan Sectoriel Éducation et Formation 2016-2025 (MENET-FP, 2017). Il est donc impératif de développer une politique nationale de la formation continue et d'y accorder les moyens budgétaires. D'autant que le MENET-FP peut s'appuyer sur sa Direction Pédagogique et de la Formation Continue (DPFC), qui regorge d'idées et de dynamisme. Dans un souci d'appropriation par les parties prenantes, les enseignants, les encadreurs de l'éducation, les antennes de la pédagogie et de la formation continue (APFC) peuvent collaborer à l'élaboration de cette politique nationale de la formation continue.

Par ailleurs un des aspects à développer est le continuum éducatif entre la formation initiale et la formation continue des enseignants. Il convient de clarifier la relation FI / FC pour définir une véritable formation tout au long de la vie et avoir une vision holistique de la formation d'enseignant. Les enseignants doivent être considérés comme des professionnels dont les connaissances et compétences sont en constante évolution.

En ce qui concerne la formation à distance, la DPFC est très active. Plusieurs projets sont en phase d'expérimentation et devraient participer à la formation continue d'un bon nombre d'enseignants. Le MENET-FP a compris l'intérêt du numérique et cherche à développer son usage, d'autant que le pays est maintenant équipé à 80% de la 3G. Le problème qui se pose à la DPFC est de pérenniser ces actions grâce à l'octroi de fonds budgétaires (inexistants à l'heure actuelle) spécifiques aux structures en charge de l'exécution de ces projets et/ou la continuité de la participation des PTF sur ces projets prometteurs. La DPFC tente de changer de paradigme, en passant du conseil pédagogique au mentorat et en développant l'usage d'outils numériques (tablettes, téléphones...) et l'installation de systèmes de visioconférence dans les APFC et les Directions régionales de l'éducation nationale (DRENET-FP) d'ici deux ans (cf groupe de travail).

Avec le soutien des PTF, la DPFC travaille sur quatre projets majeurs : Sankoré-RCI 2013, Unesco-CFIT (Unesco – Chinese Fund in Trust), Ifadem (Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maitres), et Mobile-learning:

- Sankoré-RCI 2013 : dans le cadre de la coopération franco-ivoirienne, ce projet a permis de créer 600 classes numériques dans plusieurs établissements scolaires où les enseignants sont formés à leur utilisation. Plus de 1 000 enseignants ont bénéficié de formations.
- Unesco-CFIT : ce projet concerne la formation à distance des encadreurs et enseignants du primaire dans le cadre de la coopération sud-sud. Étalaé de 2013 à 2017, il vise trois axes : 1. Équipement en infrastructures de télé-enseignement et de e-learning ; 2. Formation des formateurs à l'usage des TICE et de la formation ouverte à distance (FOAD) ; 3. Formation à la

production et à l'utilisation de ressources pédagogiques numériques. Au cours de sa phase I, le projet a touché 400 enseignants du primaire avec un total de 10 modules sur la plateforme de formation. Elle a également initié à l'informatique 1 250 élèves-maîtres des CAFOP. Au total ce sont 15 000 enseignants du primaire qui ont été formés à distance. La phase II du projet vise à former 25 000 enseignants du primaire et du collège avec 18 modules de formation pédagogique à destination des enseignants en situation de classe. Le lancement des formations, de type hybride, est prévu à la rentrée 2018-2019 sur une plateforme<sup>2</sup> dédiée.

- Ifadem-Papdes : ce projet, piloté par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), vise au renforcement des capacités en français des élèves-maîtres. Ainsi, son objectif principal est d'améliorer les compétences des instituteurs dans l'enseignement du français et d'autres disciplines fondamentales enseignées en français. La phase expérimentale a permis de former 600 enseignants du primaire. Des fonds du Contrat de désendettement et de développement (C2D, AFD) vont être affectés à l'extension de ce projet pour la formation de 10 000 enseignants du primaire, 15 000 directeurs d'écoles primaires et 1 000 chefs d'établissements du secondaire, en formation présentielle et à distance.
- Mobile-learning : ce projet AFD-AUF veut faciliter l'accès à la formation continue d'enseignants du primaire et du secondaire grâce aux TICE. Environ 1 000 enseignants en bénéficient actuellement.

En ce qui concerne les programmes locaux de développement des compétences, ce sont les encadreurs pédagogiques, répartis dans les 36 APFC et les 983 secteurs pédagogiques sur tout le territoire, qui assurent la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire, qui offrent aux enseignants de participer à des « classes ouvertes » organisées par les encadreurs pédagogiques ou à des ateliers de renforcement des capacités locales. Selon la Direction des Statistiques et de la Planification Scolaire (DSPS), il y a en moyenne 1 encadreur pour 97 enseignants (la norme serait de 1 / 25) (Rapport suite à la mission de la DPFC). Par conséquent, la DPFC œuvre pour « équiper les directeurs d'écoles afin qu'ils soient les premiers conseillers pédagogiques à assurer un suivi et un encadrement pédagogique de proximité ».

Or, en l'état actuel de la législation, les directeurs d'écoles primaires sont également des enseignants à temps plein et ne bénéficient pas de décharge horaire qui leur permettrait de jouer un rôle d'encadrement pédagogique des enseignants plus étendu au sein des écoles. Dans le cadre de la décentralisation de la formation continue, les chefs d'établissements ont un rôle fondamental à jouer, si des opportunités de développement professionnel leur sont données. Il serait donc extrêmement bénéfique d'élaborer une politique de formation des directeurs ciblée notamment sur l'encadrement pédagogique, le leadership et la gestion d'établissements. À terme, cela devrait avoir des retombées positives sur le professionnalisme des enseignants et donc sur les résultats scolaires des élèves. En outre, les données de l'Enquête Internationale sur l'Enseignement et les Apprentissages (TALIS, 2013) montrent que lorsque les chefs d'établissements font état d'un niveau élevé d'encadrement pédagogique, ils sont davantage susceptibles d'élaborer un programme de formation continue dans leur établissement, [et] d'observer eux-mêmes le déroulement des cours dans le cadre de l'évaluation formelle des enseignants.

### ***L'avancement de la réforme concernant la remédiation des disparités géographiques et socio-économiques (3) est limité***

Le concours d'enseignant est très prisé : environ 70 000 personnes le passent chaque année pour environ 5 000 postes disponibles. Les places sont donc très chères et l'attrition une fois en poste est pratiquement inexistante. Les enseignants n'ont pas la possibilité d'exprimer leurs vœux d'affectation. Or, les conditions d'enseignement dans certaines affectations entraînent une forte démotivation des enseignants

---

<sup>2</sup> <https://mencfit-ci.org/>

et un absentéisme important. Cette recommandation n'a donc pas encore été prise en compte par le MENET-FP. Il serait donc bénéfique de mettre en place un programme d'incitation des enseignants en encourageant le volontariat pour certaines affectations en échange d'un nombre de points plus important par exemple, qui permettrait le mouvement de façon précoce. A l'inverse, d'importants efforts ont été faits pour soutenir les services déconcentrés à travers la création de 21 Centres Régionaux de la Mutualité et des Œuvres Sociales en Milieu Scolaire (CREMOSS) destinés à la prise en charge médicale et sociale des personnels de l'éducation et des élèves. Toutefois toutes les régions ne sont pas encore couvertes.

***La rénovation des écoles, notamment des équipements sanitaires, des salles de classe et des raccordements électriques est en cours (4).***

Le gouvernement est engagé dans un vaste programme de construction de collèges de proximité dans tout le pays et les ressources financières sont dévolues à cet objectif ambitieux. Par conséquent, même si beaucoup de progrès ont été faits pour la réhabilitation des écoles et collèges existants, la rénovation des structures existantes fait face à une pénurie de fonds. Si environ 7 000 salles de classes ont été réhabilitées en 2015, et 421 points d'eau (sur une cible de 1 500) ont été aménagés dans les écoles, il reste beaucoup à faire ; en effet, 62% des écoles primaires ivoiriennes n'ont pas encore l'électricité (81% dans le rural), 51% n'ont pas de latrines fonctionnelles, 57% n'ont pas de point d'eau et 61% ne disposent pas de cantine (MENET-FP-DSPS, 2018). Les conditions d'apprentissage et d'enseignement s'en trouvent amoindries et cela a des conséquences néfastes sur les résultats des acquis scolaires.

Il est donc nécessaire de résorber ce problème le plus rapidement possible en élaborant un plan garantissant une qualité minimale des équipements scolaires (une *baseline*), notamment concernant les infrastructures sanitaires et les équipements d'apprentissage, avec des investissements adaptés aux priorités locales, avec l'appui financier des PTF et la responsabilisation des collectivités locales.

Il faut toutefois souligner le fait que la gouvernance des Comités de Gestion des Établissements Scolaires (COGES), institutions créées en 1995, a été redéfinie récemment grâce à un décret (n° 2012-488 du 7 Juin 2012) réorganisant leur fonctionnement et leurs attributions et créant une direction au sein du MENET-FP (2014), la Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion des Établissements Scolaires (DAPS-COGES). Les COGES, espaces de rencontre entre tous les acteurs de la communauté éducative, aident à la maintenance et à la réhabilitation du patrimoine scolaire. Cependant, étant donné le rôle important qui leur est accordé dans la maintenance des locaux, et au vu des statistiques citées ci-dessus, il est nécessaire d'augmenter significativement leur dotation budgétaire dans les années à venir. Depuis plusieurs années, le budget alloué aux COGES baisse passant de 2,7 milliards de Francs de la Communauté financière africaine (FCFA) en 2004 à 1,3 milliard en 2018, alors que les besoins étaient évalués à 8,5 milliards en 2014. Ainsi, s'il existe à présent environ 10 000 COGES sur le territoire, tous les établissements scolaires n'en sont donc pas encore dotés.

Les parents des élèves participent également financièrement au bon fonctionnement des COGES, à hauteur de 5 000 FCFA par an dans le secondaire et 2 000 FCFA par an dans le primaire (mais la participation des parents dans le primaire n'est pas fixée de façon systématique). Il existe cependant un problème de recouvrement de cette créance, auquel les COGES tentent de répondre en instaurant une inscription par paiement électronique (e-money), plus transparente, en y associant une identification par élève pour assurer le suivi financier des contributions individuelles et éviter les déperditions. Cet effort doit être soutenu grâce au développement des nouvelles technologies.

Au regard de ce manque de moyens financiers, les COGES s'emploient donc à innover, en créant par exemple des activités génératrices de revenus pour mener à bien leur mission d'accompagnement et d'appui à l'école en Côte d'Ivoire : production vivrière des femmes de la communauté, grâce à une aide

aux intrants, fourniture de petits matériels pour la production de produits artisanaux dont la vente vient compléter les ressources des COGES.

Des efforts sont faits sur la transparence financière des COGES, suite à de nombreuses controverses sur cette institution (détournements de fonds, levées de fonds injustifiées...). Ainsi, trois manuels de gestion ont été publiés : le manuel de fonctionnement et des procédures, le manuel d'installation et le manuel de mise en place démocratique des COGES.

***En revanche, l'investissement dans la construction des collèges de proximité (5) maintient un rythme soutenu et enregistre des progrès significatifs.***

Au regard de la politique de scolarisation obligatoire (6-16 ans) votée le 20 septembre 2015, qui devrait instaurer un socle commun des connaissances et compétences du primaire à la fin du secondaire 1, l'élargissement de l'accès au collège était un passage obligatoire pour atteindre les objectifs d'émergence du gouvernement. Appuyé par le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) et par de nombreux PTF (AFD, MCC, Unicef...), le MENET-FP a mis en œuvre un vaste programme de construction de collèges dits de proximité. Ces collèges, de petite taille en milieu rural, se caractérisent par des coûts réduits de construction et d'entretien et par l'enseignement de deux matières par des enseignants bivalents. Ils se situent, à terme, dans un rayon de recrutement des élèves de 5 km et accueilleront deux classes par niveau. Les objectifs sont de lutter contre l'exclusion scolaire en milieu rural, de désengorger les collèges/lycées urbains et de donner une nouvelle finalité au collège, qui deviendra le cycle terminal de l'éducation fondamentale, en préparant les adolescents à entrer dans la vie active mieux formés.

Sur 150 collèges de proximité et 1 500 classes prévus dans le Plan d'action à moyen terme (PAMT) d'ici 2020, 49 établissements ont été ouverts en 2016 et 2017, et 4 sont encore en construction, pour un coût unitaire d'environ 200 millions FCFA. Le projet, très bien accueilli au niveau national et décentralisé, a vu une forte implication des communautés locales et 36 d'entre elles ont construit leur propre établissement. Le MCC projette également de construire et de réhabiliter entre 74 et 84 collèges de proximité dans les régions de San Pedro et de Bouaké d'ici 2024 (MCC, 2017) et l'AFD, à travers le C2D II, projette également la construction de 200 collèges supplémentaires.

Les effets de ce programme se font déjà sentir nettement. Le taux brut de scolarisation au secondaire 1 est passé de 38.7% en 2011 à 66.6% en 2017 (MENET-FP, 2018). Les effectifs ont progressé d'environ 40%. La fréquentation des filles a augmenté, le TBS passant de 42.5% en 2013 à 61,4% en 2017 même si l'écart entre les filles et les garçons reste important : 57 élèves sur 100 sont des garçons au secondaire 1 (MENET-FP, 2017) en 2016. La proximité est effectivement un facteur significatif pour la fréquentation scolaire. Les élèves demeurent chez leurs parents ou tuteurs, les temps de transport sont réduits, et les risques de violence chez les tuteurs ou sur le chemin de l'école s'en trouvent largement diminués. Les élèves ont plus de temps pour se consacrer à leurs études, ce qui leur permet d'obtenir de meilleurs résultats scolaires, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Il faut également signaler que le taux de grossesse chez les jeunes filles a considérablement diminué de 5 076 cas en 2012-2013 à 3 286 en 2016-2017 (DPFC, 2018), grâce à la construction de structures de proximité et à la campagne « zéro grossesse à l'école ».

Des difficultés persistent dans la localisation des collèges de proximité qui créent des frictions entre les communautés. Les critères d'implantation doivent être rendus plus transparents, pour éviter l'influence de certaines personnalités qui appuieraient le choix de leur ville d'origine. En outre, les collèges construits doivent être raccordés au réseau électrique et à l'eau, avec des sanitaires fonctionnels. Enfin, la recherche de la réduction maximale des coûts ne doit pas compromettre la fourniture de matériel pédagogique ou de manuels scolaires.



***Enfin, la réforme relative à l'attractivité de la scolarisation grâce à la restauration scolaire et à la protection sociale (6) enregistre des progrès limités.***

Selon le Conseil National pour la Nutrition (CNN) (République de Côte d'Ivoire, 2015), près du tiers des enfants de moins de cinq ans ont un retard de croissance et les trois-quarts souffrent d'anémie. C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du Programme « Faim zéro », à aider les communautés rurales à gérer les cantines scolaires en les impliquant dans la production de nourriture et en leur fournissant des intrants agricoles pour le développement d'activités génératrices de revenus. La stratégie d'alimentation scolaire a notamment pour but de renforcer les moyens de production des femmes mobilisées autour des cantines et de construire ou réhabiliter des cantines scolaires dans les zones les plus vulnérables à la malnutrition.

Le travail du CNN a permis de valider les documents stratégiques et de résoudre divers conflits de compétences. La Politique nationale de nutrition 2010 a été mise à jour en 2015 et le Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 a été élaboré. Il prévoit la mise sur pied d'un comité de validation qui approuvera les sujets de recherche sur la nutrition et vérifiera les résultats de recherche.

Le Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN), mené par la Primature et partie intégrante du Plan national de développement 2016-2020, permettra d'étendre la portée des interventions en faveur de la petite enfance dans 14 régions du nord et du centre de la Côte d'Ivoire où le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition chronique est le plus élevé du pays. Le MENET-FP est également impliqué dans ce programme pour coordonner les objectifs sectoriels relatifs aux cantines scolaires, notamment en portant la couverture de cantines scolaires à 100% dans les régions à forte prévalence de malnutrition et d'insécurité alimentaire (République de Côte d'Ivoire, 2016).

Pour l'heure, environ 5 475 écoles primaires publiques sont équipées de cantines, soit un taux de couverture de 44% (bilan DCS, 2017). La Direction des Affaires Financières (DAF) gère les 154 cantines du secondaire. En 2017-2018, le gouvernement, à travers la Direction des Cantines Scolaires (DCS), a approvisionné les 4 862 cantines scolaires pour 18 jours de fonctionnement sur 120 qui compte une année scolaire. Le Programme alimentaire mondial (PAM), à travers le Programme Mc Govern Dole, a assisté 613 cantines scolaires pour 117 jours de fonctionnement. Malgré la volonté politique affichée, le manque de moyens financiers ne permet pas d'assurer l'approvisionnement des cantines pendant la totalité des jours d'école.

Le modèle ivoirien d'alimentation scolaire a été défini en 2000 à travers le Programme intégré de pérennisation des cantines scolaires (PIP/CS). Ce modèle, qualifié d'hybride, a été conçu dans l'optique de la prise en charge progressive des cantines scolaires par l'État et les communautés au fur et à mesure du retrait programmé tout aussi progressif du PAM. Ce modèle repose sur la combinaison des ressources provenant du budget de l'État et des contributions communautaires. Ces dernières comprennent : (i) les apports en denrées alimentaires produites localement par des groupements et coopératives de production mobilisés autour des écoles et, (ii) une contribution financière modique et symbolique de 25 FCFA par enfant par repas, pour faire face aux exigences de la mise en œuvre du programme au niveau local (MENETFP/DCS, 2018). Cependant, l'objectif de couverture de 100% d'ici à 2020 (PIP/CS) ne sera pas atteint.

En ce qui concerne la fourniture des kits scolaires et des manuels, le MENET-FP fournit des données encourageantes mais pas encore satisfaisantes. Le Plan d'action à moyen terme (PAMT) a permis d'atteindre des ratios manuels/élèves de l'ordre de 1 manuel pour 3 élèves au CP, 2 manuels pour 5 élèves au CE, et 1 manuel pour 2 élèves au CM, ainsi qu'une couverture en kits scolaires de 95.7%. Il arrive cependant que les écoles soient fournies de manière trop tardive, par exemple au cours du 2<sup>ème</sup> semestre. Cela entraîne le développement d'un marché « parallèle » sur lequel les enseignants élaborent leur propre

fascicule et le vendent aux élèves. Cette pratique est admise mais elle crée des inconsistances et un manque de contrôle qualité sur les fascicules produits.

Les manuels scolaires représentent un gros marché pour les maisons d'édition, avec une périodicité de changement de manuels allant de 3 à 5 ans. Cela ajoute aux coûts de scolarisation pour les familles dans le secondaire. Dans le cadre de la PSO, le MENET-FP doit affiner sa politique nationale du manuel scolaire et aider les familles grâce à des subventions pour les achats de manuels, notamment dans le secondaire 1.

En ce qui concerne la protection des élèves en milieu scolaire, les progrès sont significatifs. En 2015, un document cadre "Protéger les enfants à l'école" précise les contours de la politique de protection des enfants ; en publiant un Code de conduite des personnels des structures publiques et privées, en organisant un Groupe de Travail sur la protection de l'enfant en milieu scolaire (GTPE) ; et en installant des Comités régionaux, locaux et de veille respectivement dans les DREN, IEP/collèges/lycées et dans les EPP depuis l'année scolaire 2015-2016. Des points focaux de protection ont été désignés en DREN (Secrétaire Général), en IEP (conseiller d'inspection), dans les collèges/lycées (adjoint au chef d'établissement), dans les écoles primaires (directeurs d'école) ; et une campagne nationale de sensibilisation a été lancée. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, les résultats se font déjà sentir : les pratiques pédagogiques sont de plus en plus dénuées de violences interpersonnelles de toutes formes (sévices corporels surtout) ; les dénonciations de violence aux filles (mariages forcés, viols, agressions sexuelles...) sont plus nombreuses ; de moins en moins d'enseignants sont auteurs de violences faites aux élèves, en particulier aux filles.

## **Le système de formation technique fournit à la main-d'œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique (résultat attendu 2)**

Ce résultat attendu est composé de 4 réformes principales :

- Investir dans l'infrastructure scolaire matérielle (réforme 7)
- Impliquer davantage les employeurs dans la conception des programmes et la formation technique et professionnelle (réforme 8)
- Élargir les mesures visant à modifier les perceptions sociales quant à la qualité des programmes (réforme 9)
- Veiller à ce que les passerelles vers la formation technique soient à double sens, pour éviter qu'elles ne soient mal perçues et utilisées principalement en situation d'échec (réforme 10)

La réforme 9 enregistre des progrès significatifs, tandis que les réformes 7, 8 et 10 sont en cours. Il faut souligner ici que l'ETFP est, depuis mars 2017, un Secrétariat d'État placé sous la tutelle du MENET-FP. Dans un souci de coordination de la réforme (notamment pour la mise en place de passerelles et du socle commun dans les programmes d'ETFP), il est essentiel que ces deux structures étatiques puissent communiquer et collaborer entre elles, ainsi qu'avec tous les acteurs de l'ETFP. La création du Comité de suivi-évaluation de la réforme de la formation professionnelle par apprentissage en avril 2018 va en ce sens.

### ***La réforme concernant l'investissement dans les structures scolaires et matérielles (7) est en cours.***

Suite à la destruction de nombreuses infrastructures et d'outils de formation durant les crises que la Côte d'Ivoire a traversées, l'investissement dans les structures scolaires et le matériel a été considérable, appuyé également par les PTF. À l'obsolescence des équipements et à la vétusté des établissements, le gouvernement a répondu en élaborant un schéma directeur de réhabilitation et de construction ambitieux d'ici à 2020. C'est ainsi que 8 établissements d'ETFP ont été réhabilités, et 24 sont en cours de rénovation (sur un total de 75 établissements publics) ; un plan de construction de 28 établissements a également été lancé mais les fonds sont actuellement disponibles pour 16 seulement. Les études de préparation (recherche



de terrain, plan, purge du droit coutumier...) ont été achevées mais les contraintes budgétaires ne permettent pas encore de lancer la construction.

Le territoire n'est par conséquent pas couvert dans sa totalité et certaines zones sont encore dépourvues d'offre de formation. Le gouvernement tente d'y répondre grâce à 10 unités mobiles de formation qui se déplacent dans les zones rurales. Celles-ci ont permis de former environ 2 000 jeunes par an et favorisent l'auto-emploi et l'entrepreneuriat. Ces unités mobiles permettent donc le développement local. Il serait judicieux de financer ce mécanisme (actuellement 15 unités mobiles et 10 ateliers d'application sont en attente de financements). La nouvelle carte d'offre de la formation technique et professionnelle est en cours d'élaboration et tient compte des écosystèmes économiques locaux. L'AFD participe également à l'amélioration de l'offre de formation grâce au programme C2D, qui entre dans sa deuxième phase, et prévoit la construction de centres sectoriels et multisectoriels.

En ce qui concerne l'actualisation des équipements, 9 établissements en bénéficient aujourd'hui ainsi que le Centre de Documentation et d'Information du Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle (CIDFOR).

Les enseignants de l'ETFP doivent également être formés à l'évolution des équipements, à travers un mécanisme de formation continue qui pourrait être délivrée en partie par les entreprises (à travers des stages d'immersion par exemple). La modernisation de l'institut de formation de formateurs, l'Institut pédagogique national de l'enseignement technique et professionnel (IPNETP), et de 4 centres polyvalents, participera également à l'amélioration de la qualité des formations et des mises à jour des curricula de formation. La formation continue des salariés de l'ETFP sera également améliorée grâce à la réforme du Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP).

***La réforme sur une plus grande implication du secteur privé dans la conception des programmes de la formation technique et professionnelle (8) est en cours.***

Depuis le lancement de la réforme de l'ETFP en novembre 2016 et le Plan opérationnel à moyen terme (POMT), des efforts significatifs ont été faits dans les relations entre le gouvernement et le secteur privé. Ainsi, 13 branches professionnelles et leur comité paritaire de pilotage ont été créés, ainsi que les Commissions professionnelles consultatives (CPC). Des projets pilote de formation par apprentissage sont en cours avec la participation d'entreprises. Les comités des branches professionnelles sont en phase de cartographier le fonctionnement de chacune d'entre elle, les métiers et leur évolution.

Afin de renforcer cette dynamique entre gouvernement et secteur privé, les espaces d'échanges et de communication doivent être nombreux et ne doivent pas se limiter à la cartographie des métiers et aux besoins des entreprises. Celles-ci ont également un rôle à jouer dans la certification et l'insertion des diplômés de l'ETFP, ainsi que dans la gouvernance des établissements de formation. Une future approche pourrait être celle de la cogestion entre secteur privé et public pour garantir une vision partagée de la formation. Cela favoriserait également l'appropriation des politiques de formations par les entreprises, dont certaines ne s'impliquent pas encore suffisamment dans le processus de réforme de l'ETFP. Un effort de communication de la part du gouvernement est nécessaire pour que les PME en particulier changent de paradigme et réalisent l'importance de la qualité du capital humain dans le développement de leur entreprise.

En effet, bon nombre d'entreprises ont une vision stratégique à court terme et n'anticipent pas assez leurs besoins en capital humain. Il arrive qu'elles ne connaissent pas les avantages fiscaux qui leur sont offerts pour former de jeunes apprentis par exemple, ou qu'elles préfèrent former « sur le tas » leurs employés, se privant ainsi d'une main d'œuvre plus qualifiée. Il revient au gouvernement de les

accompagner vers le développement professionnel de leurs salariés d'une part, et vers l'investissement de la main d'œuvre de demain d'autre part, notamment par les stages et l'apprentissage.

Enfin, le secteur de l'ETFP bénéficierait d'une réforme de la certification des formations. D'une part, les certifications existantes ne sont pas, aux yeux des entrepreneurs, un gage de qualité de la main d'œuvre. Cela provient notamment du manque d'adéquation entre les curricula de formation actuels et les besoins en entreprise. D'autre part, les jeunes venant en particulier du secteur informel pourraient largement tirer avantage d'une certification « à la carte », où ils seraient en mesure d'obtenir une qualification par module.

***La réforme visant à modifier les perceptions sociales quant à l'ETFP (9) enregistre des progrès significatifs.***

Afin de valoriser l'ETFP, un plan de communication exhaustif a été élaboré par le Secrétariat d'État à l'ETFP. Ce plan est actuellement en cours de validation. Il se compose de plusieurs pans :

- campagne dans la presse écrite, avec des mini-séries et des encarts dans divers magazines (dont Air Ivoire)
- présence accrue sur les réseaux sociaux (youtube, twitter, facebook...)
- organisation d'événements comme le Village Ouvert où les jeunes peuvent rencontrer des professionnels de l'ETFP
- « journées portes ouvertes » dans les établissements de formation sur tout le territoire
- Salon international biennal de l'ETFP

L'objectif de ce plan de communication est de réduire les préjugés et de faire de l'enseignement technique et professionnel un choix de carrière plus qu'une voie de formation subie pour les jeunes. Il vise également à promouvoir l'ETFP chez les filles, dans tous les secteurs de formation. Le public ciblé ne concerne pas encore les familles, mais ce volet sera développé ultérieurement.

Les actions de communication entreprises dernièrement ont participé à l'amélioration de la perception de l'ETFP chez les jeunes. Les effectifs ont augmenté significativement : +61% dans l'enseignement technique (surtout secteur tertiaire) et +75% dans la formation professionnelle entre 2012 et 2016. Toutefois, la part des étudiants du secondaire dans l'ETFP baisse.

Enfin, pour mieux cibler les actions de promotion, il est important d'avoir une photographie précise des jeunes sortants de l'ETFP. À cette fin, les données concernant l'emploi des jeunes diplômés sont recueillies depuis deux ans par la Direction de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle (DAIP). Il est vrai que les statistiques produites ne montrent pas encore de très bons résultats d'insertion, mais la réforme en cours va permettre d'améliorer les profils de sortie des diplômés et de faciliter leur insertion professionnelle. Chiffres à l'appui, la campagne de communication n'en sera que renforcée.

***La réforme sur la promotion des passerelles entre enseignement général et ETFP (10) est en cours avec de bonnes avancées.***

La réforme sur les passerelles est arrimée à la politique de scolarisation obligatoire, en ce sens qu'elle promeut l'acquisition par tous les élèves du socle commun des connaissances à l'âge de 16 ans. Elle permettra donc la réintégration des élèves de l'ETFP dans le système généraliste sans difficulté. Ainsi, dès le CM2, les élèves qui le souhaitent peuvent entrer en Prépa-CAP pour une formation de 2 ans et sortir avec un niveau de 5<sup>ème</sup>. Ceux qui voudront réintégrer l'enseignement général le pourront. Les mêmes passerelles seront organisées en Prépa-BT et Prépa-BTS dans un futur proche et permettront aux élèves qui n'ont pas le niveau requis d'acquérir les compétences nécessaires pour entrer en formation technique et professionnelle sans les y enfermer.

### **Le déficit en matière d'éducation est résorbé grâce à la formation des adultes (résultat attendu 3)**

Ce résultat attendu ne comporte qu'une réforme: Renforcer les programmes d'alphabétisation des adultes adaptés aux différences entre les genres (11). Celle-ci comprend deux volets :

- L'alphabétisation des adultes
- L'alphabétisation des enfants sortis du système scolaire ou qui ne l'ont jamais fréquenté.

*Cette réforme (11) enregistre des progrès **limités** compte tenu des faibles ressources financières qui lui sont allouées.*

Dans le but de réduire le taux d'analphabétisme à 20% en 2020, objectif très ambitieux affiché par le gouvernement, la Direction de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DAENF) a mis en place une stratégie d'alphabétisation fonctionnelle des populations locales. Le premier public ciblé est les femmes : les activités d'alphabétisation sont couplées à une activité quotidienne ou à l'apprentissage d'une nouvelle activité. Le deuxième public ciblé par la DAENF est les enfants hors l'école ou sortis prématurément du système scolaire. La stratégie vise la réinsertion de ces enfants dans le système de l'éducation formelle, et ensuite, si l'élève le souhaite, dans l'ETFP. De 2013 à 2016, environ 20 000 élèves ont pu réintégrer l'école formelle grâce au système des « classes passerelles », formation d'un an à niveau unique. L'apprentissage y est accéléré.

Or, le budget accordé à ce secteur est très limité (0.1% du budget du MENET-FP). La Conférence régionale de Bamako (septembre 2007) sur l'alphabétisation recommandait pourtant une allocation de 3% du budget de l'Éducation. La DAENF dispose d'un plan stratégique et d'une forte volonté d'enrayer ce fléau. Aussi, le gouvernement devrait l'aider à atteindre son objectif en allouant des fonds conséquents.

Par ailleurs, l'absence de données statistiques sur les besoins en alphabétisation en termes d'infrastructures, d'effectifs et de performance est problématique. Quelques données sont disponibles à travers le recensement ou les enquêtes ménages mais elles ne ciblent pas spécifiquement l'alphabétisation. Ces données sont indispensables pour mener à bien les actions entreprises dans ce secteur et effectuer un pilotage des futures actions à mener.

## MATRICE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE COMPÉTENCES

Les actions indiquées avec \* ont été modifiées par rapport au document de travail 2016-2020 pour tenir compte de l'évolution de la situation et assurer leur pertinence avec les besoins actuels. Les actions indiquées avec \*\* sont nouvelles. Le chronogramme avec les années sera ajouté à la matrice ultérieurement.

Résultats attendus	Quoi ? (Réforme)	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-mi 2018)	Ce qui reste à faire
Les résultats de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en termes de participation et de compétences acquises par les étudiants sont améliorés (RA 1)	Améliorer la formation initiale des enseignants (1)	En cours	<p>Pour élargir l'offre de formation des enseignants du primaire et du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de deux CAFOP (Bondoukou et San Pedro)</li> <li>Réhabilitation de 8 CAFOP (Abengourou, Daloa, Odiéne, Gagnoa, Yamoussoukro, Bassam, Aboisso, Korhogo) en cours</li> </ul>	<p>Pour élargir l'offre de formation des enseignants du primaire et du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir l'accès à la formation pédagogique de base au-delà de l'ENS et du CAFOP, dans 7 universités publiques avec des modules de sciences de l'éducation et de préparation au concours d'enseignant</li> <li>Regrouper la formation des enseignants du primaire et du secondaire 1 dans les CAFOP afin d'assurer le continuum éducatif entre primaire et secondaire 1 (lien école-collège) de l'éducation de base</li> <li>Élargir l'accès à la formation pédagogique dans le technique (IPNETP), le sport (INJS) et les arts (INSAAC)</li> </ul>
			<p>Pour accroître les capacités des structures de formation des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'études de terrain pour la construction/réhabilitation des CAFOP</li> <li>Coordination avec les bailleurs de fonds (MCC, AFD) pour la construction de 2 CAFOP et de 2 campus satellites de l'ENS</li> </ul>	<p>Pour accroître les capacités des structures de formation des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Financer la construction du CAFOP d'Abidjan</li> <li>Finir les travaux de réhabilitation des 2 CAFOP (Bouaké et Korhogo)</li> <li>Entamer les travaux de réhabilitation des CAFOP de Katiola, Bouaké2 ENI, Bouaké3 et Man</li> <li>Établir un plan de construction pour atteindre l'objectif d'un CAFOP par région</li> </ul>
			<p>Pour réformer la formation initiale des enseignants afin de la rendre plus professionnalisante et pratique* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du référentiel des compétences des instituteurs et du guide de la gouvernance des CAFOP, écriture et validation de 12 modules de formation en expérimentation dans trois CAFOP.</li> <li>Création des blocs disciplinaires pour les professeurs bivalents des collèges de proximité</li> <li>Recrutement et formation de 1.500 instituteurs ordinaires à Bac+3 au métier de professeur bivalent</li> </ul>	<p>Pour réformer la formation initiale des enseignants afin de la rendre plus professionnalisante et pratique* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre la formation plus pratique et moins théorique (60% sur le terrain et 40% de théorie) avec une formation modulaire (en cours d'expérimentation dans 3 CAFOP)</li> <li>Mettre en place des visites des stagiaires (dans le secondaire) par des formateurs des sciences de l'éducation pour compléter les visites des formateurs disciplinaires</li> <li>Évaluer l'expérimentation de la réforme des CAFOP actuellement en cours dans 3 CAFOP</li> <li>Mieux former les formateurs, notamment sur les nouveaux curricula de formation et au mentoring</li> </ul>

			<p>Pour que les enseignants du privé respectent les mêmes critères de certification que les enseignants du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation continue de 12 000 enseignants du privé</li> </ul>	<p>Pour que les enseignants du privé respectent les mêmes critères de certification que les enseignants du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser le projet de révision de la convention qui lie l'État et les établissements privés pour une meilleure offre de ce secteur, notamment en matière de formation des enseignants du privé. Former les nouveaux enseignants du privé dans les CAFOP avec une formation accélérée de 3 mois (durant les vacances scolaires)</li> <li>• Donner l'accès aux enseignants du privé à la formation continue tout au long de la vie</li> </ul>
			<p>Pour réformer les concours de recrutement** :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régionaliser des concours en 2017 pour les épreuves de composition dans 6 capitales régionales</li> </ul>	<p>Pour réformer les concours de recrutement** :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser le projet de réforme du concours, en réintroduisant l'entretien en phase d'admission</li> <li>• Tester les enseignants du privé sur leurs connaissances en français et en mathématiques</li> <li>• Finaliser un outil de gestion des ressources humaines pour une affectation des enseignants équitable et efficace</li> </ul>
Renforcer la formation continue et le développement des compétences (2)	En cours	<p>Pour formaliser et élargir l'offre de formation continue des enseignants du primaire et du secondaire* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de tous les IEP (172), de 380 CPPP, de 254 CP, de 45 000 enseignants du primaire et 30 000 enseignants du secondaire aux nouveaux programmes et formats d'évaluation</li> <li>• Formation de 912 IA admis au concours d'IO</li> <li>• Suivi et encadrement pédagogique dans les 36 APFC et les 983 secteurs pédagogiques</li> <li>• Atelier d'élaboration des stratégies de dynamisation de la formation continue des enseignants en situation de classe</li> </ul>	<p>Pour formaliser et élargir l'offre de formation continue des enseignants du primaire et du secondaire* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une politique de formation continue nationale en collaboration avec les acteurs de terrain et l'inscrire au PDEF pour en faire une priorité nationale</li> <li>• Former les enseignants du CP et du CE aux nouveaux curricula et à la remédiation de l'erreur</li> <li>• Évaluer les enseignants sur leurs compétences didactiques, pédagogiques, et disciplinaires, notamment en français et mathématiques</li> <li>• Faire un audit du dispositif de formation continue des encadreurs délivrée dans les CAFOP et à l'ENS</li> </ul>	
		<p>Pour élaborer des activités pédagogiques de développement des compétences adaptées au contexte local coordonnées par un enseignant ou un directeur ou un chef d'établissement expérimenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de « classes ouvertes » organisées par les encadreurs pédagogiques</li> <li>• Ateliers de renforcement des capacités organisés à travers les unités pédagogiques et les conseils d'enseignement</li> </ul>	<p>Pour élaborer des activités pédagogiques de développement des compétences adaptées au contexte local coordonnées par un enseignant ou un directeur ou un chef d'établissement expérimenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités de leadership et de management des directeurs d'écoles et de collèges</li> <li>• Accorder des décharges de temps d'enseignement aux directeurs d'école pour qu'ils puissent remplir leur rôle de premier maillon de la chaîne de formation continue</li> </ul>	

			<p>Pour élaborer des objectifs spécifiques de développement des compétences pour les enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de visites/inspections par les CP et IES au secondaire et les CPPP et IEPP au primaire</li> </ul>	<p>Pour élaborer des objectifs spécifiques de développement des compétences pour les enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un plan de formation continue pour les enseignants avec des paliers à franchir suivant un plan de carrière clair et menant à des opportunités de mouvement, y compris hors DREN</li> <li>• Établir un plan de formation continue obligatoire pour les personnels encadrants</li> <li>• Renforcer les inspections pour identifier au plus tôt les besoins en formation continue</li> </ul>
			<p>Pour soutenir les services déconcentrés de formation continue* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamisation du dispositif de formation continue assuré par la DPFC à travers le Fonds de Soutien à l'Animation Pédagogique (FOSAP)</li> </ul>	<p>Pour soutenir les services déconcentrés de formation continue* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener à terme le projet de développement des TICE dans les régions, en particulier la visio-conférence</li> <li>• Procéder au renforcement des capacités des agents encadrant l'éducation : chefs d'APFC, IEPP, encadreurs pédagogiques, CPPP et CPS</li> </ul>
			<p>Pour développer la formation continue à distance grâce aux nouvelles technologies (smartphone, ordinateur, visioconférence...)** :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentation de plusieurs programmes de formation continue à distance pour l'amélioration des apprentissages premiers (IFADEM) et élaboration des livrets de formation ; 3 000 enseignants à l'aide des TICE (Unesco-CFIT) et 1 000 enseignants formés à l'aide du mobile-learning</li> </ul>	<p>Pour développer la formation continue à distance grâce aux nouvelles technologies (smartphone, ordinateur, visioconférence...)** :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser les programmes de formation continue à distance à travers les TICE</li> <li>• Renforcer les capacités de 15 000 directeurs d'école et 10 000 instituteurs à l'amélioration des apprentissages premiers (IFADEM)</li> </ul>
	Veiller à ce que la situation géographique ou le contexte socioéconomique ne pénalisent pas la qualité de l'enseignement (3) <sup>3</sup>	<b>Limité</b>		<p>Pour inciter les enseignants à se porter volontaires pour être affectés dans des zones éloignées ou défavorisées* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder une prime de points pour favoriser le mouvement</li> <li>• Augmenter l'allocation logement pour permettre aux enseignants de ne pas loger chez l'habitant</li> <li>• Développer les TICE : e-banking pour le paiement des salaires, e-médecine pour les consultations de routine</li> <li>• Subventionner l'achat d'un moyen de locomotion</li> </ul>
			<p>Pour aider les acteurs de l'éducation* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 21 Centres Régionaux de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire (CREMOSS) destinés à la prise en charge médicale et sociale du personnel enseignant et administratif ainsi que des élèves</li> </ul>	<p>Pour aider les acteurs de l'éducation* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la création des CREMOSS dans chacune des 41 DRENET ou DDNET pour couvrir la totalité du pays (cinq directions départementales et 36 directions régionales)</li> <li>• Rechercher des financements</li> </ul>

<sup>3</sup> L'action « Veiller à ce que les enseignants expérimentés ou ayant un lien avec la communauté (de même groupe ethnique, par exemple) bénéficient de primes pour s'installer dans des endroits difficiles, et à ce que les enseignants débutants ou peu expérimentés soient encouragés à prendre un poste là où ils seront le plus accompagnés » a été en partie intégrée à l'action « inciter les enseignants à se porter volontaires pour être affectés dans des zones éloignées ou défavorisées », et en partie éliminée (lien avec le communauté) car non pertinent.

	Rééquiper les écoles en veillant notamment aux équipements sanitaires, aux salles de classe et aux raccordements électriques (4) <sup>4</sup>	<b>En cours</b>	<p>Pour améliorer l'environnement matériel et les conditions d'apprentissage* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation et équipements d'environ 7.000 salles de classe (en 2015)</li> <li>• Aménagement de 421 points d'eau dans les écoles (sur une cible de 1.500), soit un taux de 28%</li> </ul>	<p>Pour améliorer l'environnement matériel et les conditions d'apprentissage*:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un diagnostic des infrastructures et déterminer les besoins sur la base de critères prédéfinis (services déconcentrés) : murs, électricité, sanitaires, clôture, etc.</li> <li>• Faire un audit des équipements pédagogiques : tableaux, bancs, tables, manuels, laboratoires de sciences, salles d'ordinateurs, etc.</li> <li>• Établir une <i>baseline</i> de qualité des établissements (normes et standards) et équiper tous les établissements pour atteindre cette <i>baseline</i> en termes de confort, d'hygiène et de sécurité</li> <li>• Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des communautés « mon école est accueillante » pour les menus travaux</li> <li>• S'adresser aux bailleurs de fonds pour le financement de la réhabilitation</li> <li>• Responsabiliser les collectivités locales (l'éducation étant une compétence partagée)</li> </ul>
			<p>Pour garantir financièrement la maintenance des équipements et des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion des Établissements Scolaires (DAPS-COGES) (décret n° 2012-488 du 7 Juin 2012)</li> <li>• Publication de trois manuels de gestion: manuel de fonctionnement et des procédures, manuel d'installation et manuel de mise en place démocratique des COGES</li> </ul>	<p>Pour garantir financièrement la maintenance des équipements et des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allouer le budget nécessaire au bon fonctionnement des COGES</li> <li>• Élargir la couverture des COGES à tous les établissements du primaire et du secondaire</li> <li>• Favoriser le paiement des inscriptions des élèves du secondaire par e-money</li> </ul>

<sup>4</sup> Les actions «Demander un appui supplémentaire aux donateurs afin de financer ce plan d'investissements » et « Calculer et planifier dans le budget national annuel des allocations suffisantes pour que ces équipements soient maintenus » ont été modifiées et intégrées aux actions « Améliorer l'environnement matériel et les conditions d'apprentissage » et « Garantir financièrement la maintenance des équipements et des infrastructures » pour plus de clarté.

	Poursuivre l'investissement dans la construction de collèges de proximité (5) <sup>5</sup>	Significatif	<p>Pour améliorer l'accès aux structures éducatives du secondaire 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée en fonction de 49 collèges de proximité, construits sur financement du Contrat de Désendettement et Développement (C2D), du Projet d'Urgence et d'Appui à l'Éducation de Base (PUAEB), de l'USAID et du PPU</li> <li>• Construction en cours de 4 collèges de proximité</li> <li>• Développement de l'approche communautaire à travers un partenariat entre le MENET-FP et une ONG</li> <li>• Projet de construction de 200 collèges de proximité sur financement du C2D II.</li> <li>• Projet de construction d'environ 80 collèges de proximité sur financement du MCC d'ici à 2025</li> </ul>	<p>Pour améliorer l'accès aux structures éducatives du secondaire 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les programmes de construction des collèges de proximité (816 collèges de 2016 à 2025)</li> <li>• Financer l'équipement de ces collèges en respectant la <i>baseline</i> qualitative mentionnée ci-dessus</li> <li>• Faciliter les passations de marché publics</li> <li>• Améliorer la logistique d'équipement des établissements scolaires</li> <li>• Former le nombre d'enseignants nécessaire à couvrir les besoins des collèges de proximité</li> <li>• Évaluer les effets de la bivalence des enseignants</li> </ul>
			<p>Pour déterminer la localisation de l'implantation des collèges de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration des critères d'implantation des collèges de proximité : être un village ; avoir une aire de recrutement d'un rayon de 5 km avec des effectifs d'élèves au CM2 (inférieur à 180 élèves pour un collège à base 2 et supérieur à 180 élèves pour un collège à base 4) ; disposer si possible de certaines commodités (électricité, eau potable et logements adéquats pour le personnel qui en fera la location) ; disposer d'un terrain de 1 à 2 ha plats dans le village ; avoir un terrain sans nuisance (cimetière, débit de boisson, forêt sacrée, marché, église, mosquée, pâturage, voie à grande circulation, cours d'eau) ; faire une confirmation de site (visite du site, attestations de cession de terrain, plan de lotissement)</li> </ul>	<p>Pour déterminer la localisation de l'implantation des collèges de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiner les critères d'implantation pour éviter les conflits intercommunautaires et les influences politiques en introduisant le tirage au sort ou un système de points pour départager deux communautés</li> </ul>

<sup>5</sup> L'action "S'appuyer sur le concept de bassin d'éducation pour favoriser l'affectation des enseignants dans les écoles en nommant, dans la mesure du possible, des enseignants issus du même bassin d'éducation que l'école" a été éliminée car non pertinente. Les personnes interviewées lors de la mission d'Avril 2018 ont écarté cette action car, en général, les fonctionnaires ne désirent pas travailler dans leur zone d'origine pour des raisons sociales et culturelles.



	Rendre la scolarisation plus attractive à l'aide de programmes de restauration scolaire et en maximisant la portée des allocations scolaires et d'autres formes de protection sociale (6)	<b>Limité</b>	<p>Pour étendre le programme de restauration scolaire à toutes les écoles publiques sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique affirmée sur l'alimentation scolaire avec la participation au programme international ScalingUp Nutrition et l'élaboration du Programme National Multisectoriel de Nutrition (PNMN), dont un volet porte sur la restauration scolaire</li> <li>• Taux de couverture des écoles de 42% (environ 5 500 écoles sur 13 000 sont équipées d'une cantine)</li> <li>• Pour 4 765 cantines : 18 jours sur 100 sont assurés par le gouvernement</li> <li>• Pour 613 cantines : 61 jours sur 100 sont assurés par le Programme Alimentaire Mondial</li> <li>• Responsabilisation des communautés à travers les Activités Génératrices de Revenus (AGR) en particulier pour les cultures vivrières des femmes</li> </ul>	<p>Pour étendre le programme de restauration scolaire à toutes les écoles publiques sur l'ensemble du territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer la volonté politique en faits avec l'octroi de budget pour la restauration scolaire</li> <li>• Pérenniser les actions en cours et ouvrir de nouvelles cantines dans 7 845 écoles publiques</li> <li>• Accroître le nombre de jours assurés par les ressources nationales (gouvernementales ou communautaires)</li> <li>• Négocier avec le PAM pour augmenter les approvisionnements</li> <li>• Multiplier les partenariats avec des entreprises multinationales alimentaires pour la fourniture de suppléments alimentaires</li> </ul>
				<p>Pour subventionner l'éducation des enfants les plus vulnérables *:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiner la politique nationale du manuel scolaire et aider les familles grâce à des subventions pour les achats de manuels, notamment dans le secondaire 1</li> <li>• Élaborer une feuille de route vers un système de protection sociale et de transferts conditionnels pour les ménages scolarisant des enfants d'âge scolaire 6-16 ans.</li> </ul>
<b>Le système de formation technique fournit à la main-d'œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique (RA 2)</b>	Investir dans l'infrastructure scolaire matérielle (7)	<b>En cours</b>	<p>Pour accélérer la construction et le rééquipement des établissements techniques, financés par les PTF, et ainsi améliorer l'accès à l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du Centre d'Excellence aux métiers du Bâtiment des Travaux Publics, et de l'hôtellerie</li> <li>• Réhabilitation des lycées professionnels d'Odienné et de Man</li> <li>• 24 établissements d'ETFP en cours de réhabilitation (sur 75)</li> <li>• Études préalables achevées pour les établissements à construire (28) pour la période 2016-2020 ; avec des financements assurés pour 16 d'entre eux</li> <li>• Création d'unités mobiles de formation en zones rurales</li> </ul>	<p>Pour poursuivre les programmes existants et accélérer la construction et le rééquipement des établissements techniques, financés par les PTF, et ainsi améliorer l'accès à l'ETFP:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever la création de deux centres sectoriels des métiers de l'agro-industrie et maintenance industrielle, et des métiers du bâtiment</li> <li>• Réhabiliter et construire les lycées techniques de Daoukro et Yopougon (sur fonds C2D)</li> <li>• Créer de nouveaux centres de formation en fonction des besoins de l'économie et en collaboration avec le secteur privé, dans un système de cogestion</li> <li>• Assurer une couverture du territoire qui réponde aux besoins locaux des bassins d'activités</li> </ul>
			<p>Pour calculer et planifier dans le budget national annuel des allocations suffisantes pour que ces équipements soient maintenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement de l'État à affecter un budget de fonctionnement approprié pour les infrastructures et les équipements financés par le C2D</li> </ul>	<p>Pour calculer et planifier dans le budget national annuel des allocations suffisantes pour que ces équipements soient maintenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les COGES et les communautés dans la menue maintenance</li> <li>• Mettre en place un mécanisme pérenne des ressources et s'engager en particulier sur les budgets de fonctionnements des centres de formation</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer les financements pour achever le plan de construction de nouveaux établissements</li> </ul>
			<p>Pour faciliter la mise à jour des équipements et des compétences des personnels de l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réforme de la formation des formateurs de l'IPNETP</li> </ul>	<p>Pour faciliter la mise à jour des équipements et des compétences des personnels de l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer une politique de formation continue pour les formateurs de l'IPNETP</li> </ul>
	Impliquer davantage les employeurs dans la conception des programmes et la formation technique et professionnelle (8)	<b>En cours</b>	<p>Pour développer le partenariat entre le gouvernement et les entreprises** :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réforme de l'ETFP (Novembre 2016) et élaboration du Plan Opérationnel à Moyen Terme (POMT, 2013) et des instances institutionnelles de la réforme</li> <li>Structuration de 13 branches professionnelles avec des comités paritaires de pilotage ; et désignation des membres (9 du secteur public et 9 membres du privé) en 2016</li> <li>Création des commissions professionnelles consultatives permanentes (CPC)</li> </ul>	<p>Pour développer le partenariat entre ETFP et les entreprises** :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure le secteur privé dans tous les domaines de l'ETFP : gouvernance des établissements, formation, certification et insertion des diplômés</li> <li>Coordonner l'action des comités de branches et des Commissions Professionnelles Consultatives</li> <li>Dynamiser les relations État / secteur privé par un pilotage conjoint des instances de l'ETFP et des consultations régulières et fréquentes sur les stratégies sectorielles</li> <li>Renforcer les faïtières regroupées par branche</li> </ul>
			<p>Pour généraliser les stages en entreprise, y compris dans le secteur informel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets pilote de formation par apprentissage</li> </ul>	<p>Pour généraliser les stages en entreprise, y compris dans le secteur informel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la formation en alternance et en apprentissage grâce à des incitations financières pour le secteur privé</li> <li>Formaliser la convention de stage</li> <li>Créer au sein de chaque établissement technique et professionnel un bureau d'interchange entre les apprenants et les entreprises locales</li> </ul>
			<p>Pour développer des « observatoires » rassemblant des employeurs et des formateurs, dans le but d'échanger sur les curricula de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de nouveaux curricula suivant l'Approche Par Compétences (APC)</li> <li>Validation des référentiels de formation professionnelle</li> </ul>	<p>Pour développer des « observatoires » rassemblant des employeurs et des formateurs, dans le but d'échanger sur les curricula de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabiliser l'Agence Emploi Jeunes pour manager ces observatoires et les dynamiser</li> </ul>
			<p>Pour concentrer les efforts sur les secteurs où la pénurie de compétences est la plus souvent signalée (agro-industrie, tourisme, BTP, maintenance) ou sur les secteurs porteurs d'avenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet FIRCA sur 3 filières : lancement de formation aux métiers de la filière porcine, rizicole et agricole</li> </ul>	<p>Pour concentrer les efforts sur les secteurs où la pénurie de compétences est la plus souvent signalée (agro-industrie, tourisme, BTP, maintenance) ou sur les secteurs porteurs d'avenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec le secteur privé pour les inciter à anticiper leurs besoins en capital humain</li> <li>Développer les formations techniques et professionnelles sur les filières agricoles et de transformation des denrées</li> </ul>
			<p>Pour développer des mécanismes permettant de reconnaître et de certifier des compétences acquises en cours d'emploi, y compris dans les entreprises informelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réorganisation des formations diplômantes selon</li> </ul>	<p>Pour développer des mécanismes permettant de reconnaître et de certifier des compétences acquises en cours d'emploi, y compris dans les entreprises informelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des formations qualifiantes, par module</li> </ul>

			l'approche par branche d'activités (C2D)	
	Élargir les mesures visant à modifier les perceptions sociales quant à la qualité des programmes (9)	<b>Significatif</b>	<p>Pour promouvoir l'ETFP et la perception du public et des entreprises* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une stratégie de communication en vue de réhabiliter l'image de l'ETFP, en attente d'être approuvée (cible : jeunes)</li> <li>• Organisation de nombreux événements très médiatisés : olympiades, journées portes ouvertes etc.</li> <li>• Présence sur tous les médias, y compris les réseaux sociaux</li> <li>• Collaboration avec la cellule genre pour cibler les filles</li> </ul>	<p>Pour promouvoir l'ETFP et la perception du public et des entreprises* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un salon international biennuel de l'ETFP</li> <li>• Élaborer une campagne de communication ayant pour cible les familles</li> <li>• Décentraliser les activités de communication et les adapter aux réalités locales</li> </ul>
			<p>Pour appuyer ce changement de paradigme, recueillir et diffuser les données concernant l'accès à l'emploi des diplômés de l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un mécanisme de suivi des diplômés par la Direction de l'Apprentissage et de l'insertion Professionnelle (DAIP) en 2016</li> <li>• Formation des acteurs (70) sur l'utilisation des outils d'enquête en ligne en Avril 2018 au Centre de Promotion des Nouvelles Technologies de l'Information (CPNTIC)</li> </ul>	<p>Pour appuyer ce changement de paradigme, recueillir et diffuser les données concernant l'accès à l'emploi des diplômés de l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider ces données avec le programme d'enquêtes périodiques auprès des ménages</li> <li>• Inciter les jeunes travailleurs de l'informel à se former et à obtenir une certification de leur savoir et savoir-faire</li> </ul>
	Veiller à ce que les passerelles vers la formation technique soient à double sens, pour éviter qu'elles ne soient mal perçues et utilisées principalement en situation d'échec (10)	<b>En cours</b>	<p>Pour établir différentes voies d'accès à la formation technique* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de passerelles à double sens entre l'enseignement général et l'ETFP à la fin du primaire, de 5<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> grâce à une formation suivant le socle commun des connaissances et des compétences</li> <li>• Mise en place des Prépa-CAP (niveau 5<sup>ème</sup>), pour former les élèves et leur permettre d'entrer en formation professionnelle dès la fin du primaire</li> </ul>	<p>Pour établir différentes voies d'accès à la formation technique* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever la mise en place des Prépa-BT et Prépa-BTS pour permettre aux élèves qui n'ont pas le niveau 4<sup>ème</sup> et Terminale d'acquérir le niveau nécessaire pour entrer en formation professionnelle</li> </ul>
				<p>Pour garantir un contrôle qualité dans les établissements privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux encadrer les établissements privés d'ETFP et opérer un contrôle systématique et régulier des formations et des structures de formation</li> <li>• Créer un label de qualité pour les formations offertes dans le secteur privé</li> </ul>
<b>Le déficit en matière d'éducation est résorbé grâce à la formation des adultes (RA 3)</b>	Renforcer les programmes d'alphabétisation des adultes adaptés aux différences entre les genres (11)	<b>Limité</b>	<p>Pour accélérer l'alphabétisation des adultes* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de validation des modules de formation des acteurs de l'alphabétisation</li> <li>• Formation de 100 femmes formatrices aux métiers de la teinture avec alphabétisation</li> </ul>	<p>Pour accélérer l'alphabétisation des adultes* :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder les fonds correspondant à la stratégie d'alphabétisation</li> <li>• Intégrer un module d'alphabétisation à la formation des enseignants</li> <li>• Créer une plateforme en ligne d'alphabétisation, approfondir les opportunités qu'offre le numérique</li> <li>• Mettre en place un mécanisme de post-alphabétisation</li> <li>• Recueillir les données statistiques propres à l'alphabétisation</li> </ul>

			<p>Pour accélérer l'alphabétisation des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création des classes passerelles</li> <li>• Guide de mise en œuvre des classes passerelles en Côte d'Ivoire</li> </ul>	<p>Pour accélérer l'alphabétisation des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les synergies entre l'alphabétisation et l'ETFP</li> <li>• Recueillir les données statistiques propres à l'alphabétisation</li> <li>• Allouer les fonds budgétaires nécessaires pour mener à bien la stratégie d'alphabétisation et de réinsertion des enfants déscolarisés</li> </ul>
--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## ***Références***

MENET-FP/DSPS, (2018), Statistiques scolaires de poche 2016-2017

MENET-FP/DPFC (2018) Le Processus de l'implémentation de l'Education Sexuelle Complète (ESC) en Côte d'Ivoire, [http://dpfc-ci.net/?page\\_id=178](http://dpfc-ci.net/?page_id=178)

MENET-FP, MESRS (2017), Plan sectoriel Éducation/Formation 2016-2025

METFP (2016), Réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle 2016-2015, Version du 8 Novembre 2016, [https://pefop.iiep.unesco.org/fr/system/files/resources/Pef00098\\_Plan\\_Strategique\\_Reforme\\_ET\\_FP\\_2016\\_RCI.pdf](https://pefop.iiep.unesco.org/fr/system/files/resources/Pef00098_Plan_Strategique_Reforme_ET_FP_2016_RCI.pdf)

République de Côte d'Ivoire (2016), Plan National Multisectoriel de Nutrition 2016 – 2020, [http://www.nutrition.gouv.ci/fichier/doc/PNMN\\_2016\\_2020\\_15\\_08\\_16.pdf](http://www.nutrition.gouv.ci/fichier/doc/PNMN_2016_2020_15_08_16.pdf)

République de Côte d'Ivoire (2015), Politique nationale de nutrition, [http://www.nutrition.gouv.ci/fichier/doc/Politique\\_Nationale\\_Nutrition\\_15\\_08\\_16.pdf](http://www.nutrition.gouv.ci/fichier/doc/Politique_Nationale_Nutrition_15_08_16.pdf)

UNESCO-ISU (2018), eAtlas de l'Unesco pour l'Éducation 2030 <https://tellmaps.com/sdg4/?lang=fr#!/tellmap/-1210327701?lang=fr>

UNESCO-ISU (2016), Le financement de l'éducation en Côte d'Ivoire, Sur le modèle des Comptes Nationaux de l'Éducation, Volume 1 : Analyse et annexe 1, <http://uis.unesco.org/sites/default/files/rapport-national-cne-rci.pdf>

## ***Annexe. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport***

Les institutions suivantes ont été rencontrées lors des missions d'avril et juin 2018 :

- Secrétariat technique de suivi
- Primature
- Le groupe de travail éducation et compétences
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et la formation professionnelle
- Secrétariat d'État pour l'enseignement technique et la formation professionnelle
- AGEFOP
- CAFOP
- COGES
- AFD
- Unesco
- MCC
- BAD
- Cellule d'analyse des politiques économiques du CIRES (CAPEC)
- Fédération nationale des industries et des services
- CGE-CI et UGE

Les institutions suivantes ont commenté sur le projet de rapport. Leurs retours ont été intégrés au rapport final :

- DELC

- DCS
- DPFC
- AFD
- CIEP
- UNESCO

## CHAPITRE 4. INDICATEURS DE SUIVI DES RÉFORMES

Les tableaux suivants mettent à jour les indicateurs de suivi des réformes. Le comité technique de suivi et tous les groupes de travail ont des indicateurs principaux permettant de mesurer les progrès vers l'émergence, et des indicateurs secondaires qui servent quant à eux à effectuer un suivi fin des résultats attendus des réformes. Ces indicateurs ont tous été choisis d'un commun accord avec le Gouvernement ivoirien.

### *Methodologie*

Les indicateurs retenus dans le tableau de bord comprennent des mesures objectives (données macroéconomiques, par exemple) ainsi que des données issues d'enquêtes, afin de prendre en compte la perception et l'opinion des Ivoiriens sur certains sujets et éclairer sous un angle nouveau certaines réformes et politiques mises en œuvre. Pour chacun d'entre eux, le tableau présente :

- le niveau où se situe la Côte d'Ivoire en 2014, 2015, 2016 et 2017 (si disponible)
- les objectifs à atteindre en 2018 et 2020. Ils sont établis en fonction de la nature des données et des objectifs nationaux de développement. Deux modes de calcul sont retenus, selon la disponibilité des données :
  - En se basant sur les travaux d'analyse précédents, et les priorités de la politique nationale. Ceci est réalisé pour toutes les données nationales et pour certaines variables de bases de données internationales.
  - En utilisant une méthodologie statistique qui reflète les niveaux généralement obtenus par les économies des marchés émergents et à revenu intermédiaire dans le monde.

Cette méthodologie est appliquée pour les indicateurs pour lesquels les données internationales existent. Des estimations pour les valeurs de 2018 et 2020 sont calculées lorsque les données sont issues de bases internationales. Les valeurs cibles pour 2020 représentent les niveaux prévus pour un pays avec un produit intérieur brut (PIB) légèrement supérieur à 5 000 USD par habitant après ajustement des différences de pouvoir d'achat entre les pays. Ce chiffre est l'équivalent du PIB de la Côte d'Ivoire – qui double entre 2014 et 2020 (passant de 16 650 milliards FCFA en 2014 à 33 310 milliards FCFA en 2020) – et après ajustement de la croissance de la population, de l'inflation anticipée et des taux de change internationaux oscillant autour de leurs valeurs de long terme.

Les estimations se basent sur un échantillon composé de tous les pays de la tranche supérieure des revenus intermédiaires. Bien que tous les pays de ce groupe ne soient pas nécessairement des modèles d'émergence à suivre en soi, le critère du revenu permet, dans la majorité des cas, de sélectionner des pays partageant de nombreuses caractéristiques avec les économies émergentes. Par ailleurs, les pays de l'échantillon permettent d'obtenir suffisamment de données pour que les estimations économétriques des valeurs cibles en 2020 soient valides.

En utilisant ce groupe de pays comparateurs, des régressions bi-variées sont calculées pour chaque indicateur. L'indicateur retenu est la variable dépendante, avec le PIB par habitant en variable indépendante. La première étape est la régression des indicateurs sur le PIB par habitant (équation 1). Dans un second temps, le coefficient d'interception associé à la Côte d'Ivoire est additionné au coefficient estimé du PIB par habitant multiplié par le PIB par habitant cible en 2020 (5 009 en parité de pouvoir d'achat [PPA], USD internationaux constants) pour obtenir les valeurs cibles (équation 2).

$$\text{indicateur}=\alpha+\beta*\text{PIB par habitant} \quad (\text{éq. 1})$$

$$\text{valeur cible}_{\text{civ}}=\alpha_{\text{civ}}+\beta*5\,009 \quad (\text{éq. 2})$$

L'utilisation plus systématique de sources nationales permet de compléter, et comparer, les données dans la mesure du possible. L'Institut national des statistiques vise à produire les statistiques et indicateurs nécessaires pour le suivi des réformes et du PND. Dans ce cadre, il est prévu une hausse des ressources humaines issues de l'INS (recrutement de 20 nouveaux statisticiens par promotion), qui seront basées dans les directions des statistiques des ministères. Cette démarche permettra de résoudre le déficit de capacités statistiques au sein des ministères et de renforcer le système de pilotage statistique indispensable pour un suivi rigoureux des réformes. Toutefois il demeure important de rester réaliste quant à la faisabilité à court terme. Par ailleurs, la Cellule d'analyse des politiques économiques du CIRES a commencé un travail d'analyse du type d'informations nécessaires pour renseigner les indicateurs du tableau de bord et de leur fréquence, qui pourra être poursuivi.

### ***État de progression***

Le tableau de bord doit donc être interprété avec prudence, en tenant compte des erreurs possibles de mesure et de leur réactivité aux réformes entreprises. La plus grande valeur ajoutée de ce tableau est la synthèse des progrès mesurés par les différents groupes d'indicateurs. La batterie d'indicateurs permet d'avoir une vue d'ensemble des progrès vers l'objectif final de l'émergence et de l'amélioration du bien-être.






Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20.

- Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue.
- L'orange montre une évolution modérée.
- Le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive.
- \* signifie que les données ont été ajustées par rapport au rapport d'avancement n°2.
- Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.








## Comité technique de suivi

### Indicateurs prioritaires











Objectifs de développement durable	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	PIB par habitant (prix courant, milliers FCFA)	756 (727)	826* (827)	886* (888)	939 (944)	1 032 (1 012)	1 236 (1 153)		Fonds monétaire international, <i>World Economic Outlook</i> . Les valeurs de 2015 à 2017 sont estimées par le FMI. Les chiffres entre parenthèses ont été mis à jour par la DGE.
	Taux d'investissement public (% du PIB)	6.9 %	6.7 %	6.5 %	6.5 %	6.9 % (8.5 %)	7.2 % (8.8 %)		Plan National de Développement (PND) Côte d'Ivoire - La cible est basée sur l'hypothèse de l'« éléphant émergent » du PND. Données mises à jour par la DGE. Les données entre parenthèses sont les cibles présentées dans le document de travail 2016-2020.
	Taux d'investissement privé (% du PIB)	12 %	12.8 %	13.9 %	14.3 %	14.4 % (13.9 %)	17.6 % (15.2 %)		
	Satisfaction à l'égard des conditions de vie : échelle de 0 (non satisfait) à 10 (très satisfait)	3.6*	4.4	4.5	5	5.1	5.7		Gallup, accédé en avril 2018.
	Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population)	48.9 % (en 2008)	46.3 %	Non disponible (En attente de données)	Non disponible (En attente de données)	35 %	32 %		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. Le niveau actuel émane des données locales (PND), et les niveaux estimés sont calculés d'après la base de

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.











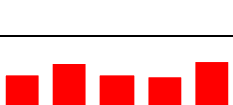
				de la Côte d'Ivoire)	de la Côte d'Ivoire)				données Banque mondiale (différence de définition).
	Part des personnes en situation d'emploi vulnérable	79 % (en 2012)	76.5 %	75.6%	75%	68 %	64 %		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde / BIT.
	Émissions de CO2 (kg par \$ PPA de 2011 de PIB)	0.2*	Non disponible	Non disponible	Non disponible	0.21	0.25		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde/ Carbon Dioxide Information Analysis Center - La croissance économique entraînera une hausse des émissions de CO2 mais cette dernière devra être modérée.
	Indice de perception de la corruption (0 = très corrompu, 100 = transparent)	32	32	34	36	35	36		Transparency International - Cette mesure devrait évoluer plus lentement que les autres compte tenu de la difficulté de sa traduction dans les perceptions de la population.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.










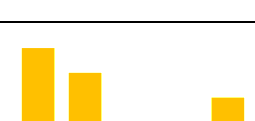
## Indicateurs secondaires

Objectifs de développement durable	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	PIB nominal (milliards FCFA courants)	17 461	19 595*	21 563*	23 510 est.	27 852 (25 867)	33 311 (30 983)		Fonds monétaire international, <i>World Economic Outlook</i> et TOFE 2018. La valeur de 2017 est estimée. L'objectif est de multiplier le PIB par deux de 2014 à 2020. Les chiffres entre parenthèses sont issus de la DGE.
	Taux de croissance du PIB réel (% annuel)	8.8 (8.8)	8.8 (8.9*)	8.3 (7.7*)	7.8 (En attente de données de la Côte d'Ivoire)	6.9 (8.3)	6.9 (7.7)		Fonds monétaire international, <i>World Economic Outlook</i> . Les valeurs de 2015 à 2017 sont estimées par le FMI. Les données locales sont entre parenthèses et issues de la DGE.
	Valeur ajoutée de l'agriculture (% du PIB)	21.1 %	22.7 %	20.9 %	20.6 %	18.9 %	17.3 %		Données issues de la DGE. Ces données ont remplacé celles utilisées initialement de source Banque mondiale.
	Valeur ajoutée de l'industrie (% du PIB)	27.4 %	25.8 %	27.5 %	27.3 %	28.6 %	30.3 %		Données issues de la DGE. Ces données ont remplacé celles utilisées initialement de source Banque mondiale.
	Valeur ajoutée des services (% du PIB)	51.5 %	51.5 %	51.6 %	52.1 %	52.5 %	52.4 %		Données issues de la DGE. Ces données ont remplacé celles utilisées initialement de source Banque mondiale.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

	Revenu par habitant (PPA, constant USD internationaux)	3 055	3 242*	3 425*	Non disponible	4 540	5 009		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde.
	Accès aux installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	22.3 %	23 %	Non disponible	Non disponible	37 %	45 %		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde
	Espérance de vie à la naissance (années)	52.5	53.1	53.6	Non disponible	54	56		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. La cible est basée sur les progrès réalisés par d'autres pays dans le passé.
	Médecins (pour 10 000 personnes)	1.44 (en 2010)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	7	10		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde
	Logement (% des répondants étant satisfaits de la disponibilité du logement adéquat)	48 %	47 %	44 %	44 %	49 %	50 %		Gallup, accédé en avril 2018. La mesure de la perception de la qualité des logements devrait évoluer lentement, compte tenu de la lenteur de reconstituer les stocks et du temps que cela prend pour se refléter sur une mesure de perception.
	Sécurité (% des répondants se sentant en sécurité à marcher seul la nuit)	51 %	58 %	51 %	50 %	57 %	60 %		Gallup, accédé en avril 2018.










Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

	Indice de paix mondial (score sur une échelle de 1 paix élevée à 5 paix faible)	2.36*	2.19*	2.28	2.31	2.18	2.20		Institute for Economics and Peace
	Classement de la moyenne collective de la gestion du secteur public et des institutions par l'EPIN (1=faible et 6=élevée)	3.1	3.1	3.2	Non disponible	3.2	3.3		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde
	Indice de la gestion de la transformation (0-10)	4.41	Non disponible	5.13	Non disponible	4.63	4.73		Indice de la transformation (BTI), Bertelsmann Stiftung
	Confiance dans le gouvernement (% des répondants ayant confiance)	63 %	64 %	71 %	52 %	70 %	73 %		Gallup, accédé en avril 2018. La valeur de 2020 est basée sur les 10 meilleurs pays en 2014. La chute dans la valeur de l'indicateur en 2017 est liée au fait que l'enquête a été réalisée en Mai 2017, au moment des mutineries.
	Délai de publication du rapport ITIE (années)	2 ans	1.5 an	Non disponible	Non disponible	1 an	1 an		ITIE. Le rapport de 2015 a été publié en mars 2017.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.









## Groupe de travail 1 – Transformation structurelle et industrialisation

### Indicateurs prioritaires













Objectifs de développement durable	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Indice de la complexité économique	-0.76	-0.73	Non disponible	Non disponible	-0.69	-0.64		The Observatory of Economic complexity, MIT. L'échelle est [-2 ; +2, meilleur score].
	Productivité du travail par personne employée (USD, 2011 PPP)	8 546	9 084	9 651	Non disponible	13 512	16 322		The Conference Board
	Productivité du travail dans le secteur agricole (valeur ajoutée brute par personne, 2010 USD constants)	2 741*	2 822*	2 794	Non disponible	4 021	4 683		FAO. La méthodologie a changé : l'unité des estimations est passée de USD constants de 2005 à USD constants de 2010. Les chiffres ont été révisés pour en tenir compte.
	Indice de la facilité de faire des affaires (rang sur 189)	146*	140*	141*	139	118	104		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde
	Entreprises et coopératives exportatrices ayant une certification de qualité aux normes/standards internationaux (% du total)	3 %	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	21 %	30 %		Données locales : Organisme national de normalisation et de certification (Codinorm) - La cible se base sur l'analyse menée dans l'EMPP.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

## Indicateurs secondaires






Objectifs de développement durable	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Produits non primaires exportés avec avantage comparatif dans les industries (nombre)	18	20	Non disponible	Non disponible	37	46		Données UNComtrade. Méthode Balassa-Samuelson
	Produits dans les agro-industries exportés avec avantage comparatif (nombre)	8	Non disponible	Non disponible	Non disponible	9	10		La cible se base sur l'analyse menée dans l'EMPP (CITI Rev.3, Code à 4 chiffres).
	Part du secteur manufacturier dans les exportations (% des exportations)	16 % (14.7 %)	8 % (14.7 %)	Non disponible (16.9 %)	Non disponible (17.5 %)	29 % (30 %)	35 % (35 %)		Banque Mondiale/COMTRADE. Données locales entre parenthèses issues du Guichet unique du commerce extérieur (GUCE). Le graphique présenté utilise les données locales entre parenthèses.
	Taux de transformation cacao	30 %	31.2 %	31.1 %	30%	43 %	50 %		Données locales : Ministère de l'Industrie. La cible émane du PND. La donnée de 2016 émane du Conseil Café Cacao.
	Taux de transformation coton (fibre)	<5 %	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	28 %	40 %		Données locales : Ministère de l'Industrie. La cible émane du PND.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

	Taux de transformation anacarde	<5 %	5.84 %	6.22 %	6.3 %	28 %	40 %		Données locales : Ministère de l'Industrie. La cible émane du PND.
	Coût moyen pondéré de facturation de l'électricité aux industriels (FCFA TTC)	68.58	74.47	75.76	En attente de données de la Côte d'Ivoire				Ministère du Pétrole et de l'énergie
	Nouvelles PME enregistrées auprès du guichet unique (nombre)	6 487	9 534	12 166	En attente de données de la Côte d'Ivoire				Données locales : Cepici. Cet indicateur vise à illustrer l'esprit d'entrepreneuriat.
	PME exportatrices (nombre)	219	399	475	512	600	1 000		Données locales : Guichet unique du commerce extérieur (GUCE).
	Coopératives agricoles efficaces (% du total)	9 %	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	20 %	25 %		Données locales : Direction des organisations professionnelles agricoles (DOPA) du Ministère de l'Agriculture. La DOPA calcule un indice d'efficacité des coopératives.
	Indice de compétitivité globale (1-7)	3.7*	3.9*	3.9	Non disponible	3.7	3.8		Forum Économique Mondial
	Taux de dossiers traités par la Commission de la concurrence par an (nombre de dossiers traités sur nombre de dossiers soumis)	0/0	0/0	10 %	82 %	100 %	100 %		Données locales : Ministère du Commerce/Commission Nationale de la Concurrence

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.








	Délai nécessaire à l'importation (jours)	32	Non disponible	Non disponible	Non disponible	21	15		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde
	Nombre moyen de contrôles aux 100 km (tracasseries routières)	2 (en 2012)	1.5 (en 2013)	Non disponible	Non disponible	1	1		Bordeless, 24ème rapport de l'OPA UEMOA 2013
	Perceptions illicites moyennes aux 100 km en USD (racket)	5.75 (en 2012)	3.85 (en 2013)	Non disponible	Non disponible	1.92	0		Bordeless, 24ème rapport de l'OPA UEMOA 2013





Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

## Groupe de travail 2 – Infrastructures, énergie, TIC et transport

### Indicateurs prioritaires











Objectifs de développement durable	Indicateur	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Accès effectif à l'électricité (% de la population)	62 %	Non disponible	Non disponible	Non disponible	70 %	77 %		Banque mondiale, base de données sur l'énergie durable pour tous (Sustainable energy for all – SE4ALL) du Cadre de suivi mondial SE4ALL, mené conjointement par la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie et le Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie. L'accès à l'électricité correspond au pourcentage de la population disposant d'un accès à l'électricité. Les données sur l'électrification sont obtenues auprès de l'industrie, d'enquêtes nationales et de sources internationales.
	Accès à l'électricité (% de la population)	78 %	80 %	81 %	81 %	86 %	90 %		Cet indicateur a été ajouté et émane de données locales (MPEDER). L'indicateur est calculé de la façon suivante : population des localités électrifiées/population totale.
	Indice de performance logistique (1 = faible, 5 = élevée)	2.8	Non disponible	2.6	Non disponible	3.3	3.5		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.


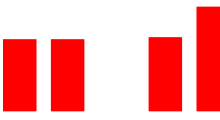




	Réseau routier revêtu en état de forte dégradation (% du total du réseau)	15 %	En attente de données de la Côte d'Ivoire	19.5 %	15%	8 %	5 %		Agence de gestion des routes (AGEROUTE)/MIE. Calcul des auteurs pour 2016. Les chiffres de 2015 et 2016 pourront être mis à jour s'ils sont fournis.
	Utilisateurs d'Internet (pour 100 adultes)	19.3 %	21.9 %	27 % (>30 %)	Non disponible (En attente de données de la Côte d'Ivoire)	25 %	30 % (50 %)		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. La Banque mondiale a modifié sa méthodologie : les estimations incluent désormais les appareils mobiles et autres appareils ayant accès à Internet, c'est pourquoi le chiffre passe de 3 % en 2013 à 19.3 % en 2014. Données locales entre parenthèses. Source ARTCI pour 2016. Les données de 2014 et 2015 pourront être validées avec des données locales. L'objectif du gouvernement en 2020 est plus ambitieux que celui fixé (50 %). Les chiffres du premier trimestre 2017 montreraient que cet objectif est déjà atteint.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

## Indicateurs secondaires

Objectifs de développement durable	Indicateur	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Consommation d'énergie électrique (KWh per capita)	276.1*	Non disponible	Non disponible	non disponible	413	500		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. Des données locales issues du MPEDER/INS pourront être ajoutées lorsqu'elles seront fournies.
	Coupures électriques (nombre par mois)	2 (en 2009)	Non disponible	3.5	Non disponible	0	0		Banque mondiale, Enquête entreprises. Des données locales issues du MPEDER/INS pourront être ajoutées lorsqu'elles seront fournies.
	Durée moyenne d'une coupure électrique typique (heures)	4.5 (en 2009)	Non disponible	5.5	Non disponible	0	0		Banque mondiale, Enquête entreprises. Des données locales issues du MPEDER/INS pourront être ajoutées lorsqu'elles seront fournies.
	Taux de couverture (%)	43 %	48 %	53 %	54 %	65 %	80 %		Cet indicateur est basé sur des données locales et se définit comme le nombre de localités électrifiées/nombre total de localités (Source MPEDER)
	Réseau routier bitumé (% du total du réseau)	7.9 %	8 %	8 %	8 %	8.5 %	9.5 %		16 <sup>e</sup> assises de l'Ageroute/MIE. Calculs des auteurs. Le linéaire en kilomètres pourra être ajouté lorsque les données seront fournies par la Côte d'Ivoire.
	Routes secondaires en terre (% du réseau routier total)	En attente de données de la Côte d'Ivoire	79 %	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	à discuter dans le groupe de travail	à discuter dans le groupe de travail		16 <sup>e</sup> assises de l'Ageroute/MIE. Calcul des auteurs. Pour cet indicateur, il est précisé que les routes classées A et B sont considérées car étant de première priorité.



Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

	Satisfaction à l'égard des routes et les autoroutes (% des répondants étant satisfaits)	38 %	38 %	NA	39 %	46 %	55 %		Gallup, accédé en avril 2018.
	Ratio des dépenses sur l'entretien du réseau routier bitumé / longueur du réseau bitumé	En attente de données de la Côte d'Ivoire							Cet indicateur a été légèrement modifié pour tenir compte des dernières discussions tenues au sein du groupe de travail. En effet, l'ancien dénominateur (dépenses totales, i.e. investissement et entretien) varie trop d'une année à l'autre et ne permet pas d'apprécier l'évolution de l'indicateur dans le temps. Par ailleurs, il a été divisé en deux sous-indicateurs (routes bitumées et routes non bitumées)
	Ratio des dépenses sur l'entretien du réseau routier non bitumé / longueur du réseau non bitumé	En attente de données de la Côte d'Ivoire							
	Ratio du montant des marchés passés en gré à gré/montant des marchés passés sous procédures concurrentielles	Non disponible	43.5 %	33.5 %	26.6%	Vers une réduction	Vers une réduction		Direction des marchés publics/Ministère du Budget. Suite aux discussions avec le groupe de travail en avril 2018, le précédent indicateur « marchés gré à gré conformes aux normes UEMOA (nombre) » a été changé. Le nouvel indicateur illustre la masse totale des marchés publics mise en compétition. A titre d'information, le montant des marchés passés en gré à gré en 2015 est de 264 Mds FCFA, en 2016 de 168 Mds FCFA, et en 2017 de 163 Mds FCFA.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.







## Groupe de travail 3 – Secteur financier

### Indicateurs prioritaires

Objectifs de développement durable	Indicateur	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Crédit bancaire (% PIB)	19.1 %*	21.9 %*	22.4 %* (24 %)	Non disponible (En attente de données de la Côte d'Ivoire)	27 %	30 %		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. La valeur pour 2016 est complétée par la DGE.
	Population avec un compte mobile (% des adultes de plus de 15 ans)	24 % (21 %)	Non disponible (47 %)	Non disponible (55 %)	34 % (En attente de données de la Côte d'Ivoire)	35 % (60 %)	40 % (65 %)		Banque mondiale, Global Findex. Les données entre parenthèses sont calculées sur la base des données locales. Pour 2014, le calcul est de 9.3 M de comptes, dont 29 % actifs soit 2.69M / les chiffres de population active de la Banque mondiale. Pour 2015, le calcul est le nombre d'abonnés ou comptes actifs utilisés au cours des trois derniers mois (6 182 573 - chiffres du Ministère des Tic) sur la population adulte (13 280 000 – chiffres Banque Mondiale). Pour 2016, le calcul est le même, avec 7 459 586 abonnés ou comptes actifs utilisés au cours des trois derniers mois. Il est à noter que le graphique est basé sur les données locales entre parenthèses.
	Population avec un compte bancaire (% des adultes de plus de 15 ans)	15.1 % (14 %)	Non disponible (14.5 %)	Non disponible (16 %)	14.7 % (En attente de données de la Côte d'Ivoire)	31.4 % (18 %)	32.3 % (20 %)		Banque mondiale, Global Findex. La définition est : pourcentage de répondants de plus de 15 ans déclarant avoir un compte à une banque ou à un autre type d'institution financière. Les données entre parenthèses sont issues de l'APBEF et BCEAO. Il est à noter que le graphique est basé sur les données locales entre parenthèses.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.







## Indicateurs secondaires

Objectifs de développement durable	Indicateur	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Population couverte par une agence d'évaluation du crédit (% des adultes)	Non disponible	Non disponible	2.3 % (3.29 %)	4 % (En attente de données de la Côte d'Ivoire)	5.1 %	7 %		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde Les chiffres de 2014 et 2015 n'existe pas car le bureau d'information sur le crédit a été mis en place en 2016. Pour 2016, le calcul est : le nombre de personnes répertoriées (450 329 – d'après le BIC) sur la population adulte de plus de 15 ans en 2016 (13.66 millions – d'après la Banque mondiale). Les objectifs 2018 et 2020 sont des propositions du PDSFI.
	Part des prêts non performants (% des prêts bruts)	10 %	10.5 %	9 %	En attente de données de la Côte d'Ivoire	9 %	8 %*		Commission bancaire de l'UEMOA (rapport annuel). Il s'agit ici du taux de dégradation brute du portefeuille (créances en souffrance brute/total crédit brut).
	Volume des crédits à long-terme (% du total)	2.3 %	2.7 %	3 %	En attente de données de la Côte d'Ivoire	4.5 %	6 %		Calculs sur la base du rapport de la Commission Bancaire. Les objectifs 2018 et 2020 sont proposés par le PDSFI. 2016 est une estimation.
	Capitalisation boursière des entreprises cotées (% PIB)	33 %*	38 %*	34 %	Non disponible	36 %	37 %		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.






## Groupe de travail 4 – Éducation et compétences

### Indicateurs prioritaires



Objectifs de développement durable	Indicateur	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Taux d'achèvement du secondaire (%)	32 %*	35 %*	40 %	Non disponible		58 %	72 %*		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. Cet indicateur est complété par des sources locales ci-dessous.
	Taux achèvement du secondaire 1 - données locales (%)	34.6 %	36 %	41.5 %	49.3 %	54.6 %	48 %	54 %		Données DSPS/MENET-FP et indicateurs de résultats PSE 2016-2025. La différence importante de progression avec les données internationales du taux d'achèvement du secondaire (ci-dessus) sont dues aux objectifs très différents. En effet, pour le taux d'achèvement du secondaire (ci-dessus), l'objectif plus ambitieux a été fixé grâce à des régressions bivariées avec un groupe de pays comparateurs (méthodologie expliquée en début de ce chapitre), tandis que les objectifs ci-contre sont des objectifs locaux, fixés dans le PSE.
	Taux achèvement du secondaire 2 - données locales (%)	21.8 %	20.1 %	22.1 %	23.3 %	27.7 %	23.7 %	25.3 %		

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.













	Taux d'achèvement du primaire (% du total du groupe)	56 % (60.4 %)	62 % (63.9 %)	66 % (69.1 %)	Non disponible (75.1 %)	Non disponible (77.7 %)	81 %	91 %		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde Données DSPS/MENET-FP entre parenthèse.
	Durée moyenne de scolarisation (ans)	3.3	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire		6.5	8		UNESCO, UIS Indicateurs de l'Éducation.
	Étudiants inscrits dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (% des étudiants inscrits au second cycle du secondaire)	14.9 %	13.7 %	11.6 %*	En attente de données de la Côte d'Ivoire		29 %	36 %		Base de données UNESCO, qui concorde avec les données locales suivantes : DPS/ETFP, annuaire statique 2015-2016 et DSPS/MENET-FP, annuaire statistique 2015-2016.







### Indicateurs secondaires

Objectifs de développement durable	Indicateur	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Nombre d'élèves par enseignant en école primaire	43	42	43	Non disponible (42)	Non disponible (43)	33	29 (40 en 2025)		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, qui concorde avec les données de la DSPS. Pour 2017, le chiffre entre parenthèse est issu des données DSPS/MENET-FP et indicateurs de résultats PSE 2016-2025. L'objectif du PSE est de 40 à l'horizon 2025.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

	Dépenses par élève du primaire (% du PIB par habitant)	12.6 %	13.4 %	Non disponible (14.5 %)	Non disponible (En attente de données de la Côte d'Ivoire)		13.6 %	14 %		Banque mondiale - Indicateurs de l'Education Pour 2016, Calcul à partir des données INS et du rapport d'analyse DSPS 2016
	Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	88 % (95 %)	92 % (96 %)	97 % (101 %)	Non disponible (105 %)		104 % (115 %)	111 % (115 %)		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde Indicateurs de résultats PSE 2016-2025 pour 2016 et les objectifs entre parenthèse Données DSPS/MENET-FP de 2014 à 2017 entre parenthèse. Il est à noter que les données locales ont été modifiées pour tenir compte des TBS et non des taux bruts d'accès.
	Taux brut de scolarisation dans le secondaire (%)	40 % (51 %)	43 % (54 %)	46 % (58 %)	Non disponible (En attente de données de la Côte d'Ivoire)		66 % (64 %)	80 % (69 %)		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde Indicateurs de résultats PSE 2016-2025 pour 2016 et les objectifs entre parenthèse
	Alphabétisation des adultes (% adultes 15 ans et plus)	43.9 %	43 %	45 %	En attente de données de la Côte d'Ivoire		60 %	70 %		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. La donnée pour 2014 de la Banque Mondiale se base sur des données locales (l'INS, RPGH 2014)
	Taux de chômage des diplômés de la formation professionnelle et technique (%)	23.2 % (en 2012)	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire	En attente de données de la Côte d'Ivoire			16.1 %		AGEPE. La cible 2020 est calculée comme la moyenne des 5 pays de l'OCDE avec la performance la plus faible (Grèce exclue). Les Indicateurs de résultats PSE 2016-2025 montrent les





Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

										valeurs suivantes : 38.46 % pour 2016 ; 37 % pour 2018 et 34 % pour 2020
	Elèves de la 2/3e année atteignant au moins un niveau de compétence minimum en mathématiques (%)	34 %	Non disponible (En attente de données de la Côte d'Ivoire)	Non disponible (35.6 %)	Non disponible (En attente de données de la Côte d'Ivoire)		43 %	47 %		La donnée pour 2014 provient de l'UNESCO, UIS Indicateurs de l'Éducation, et concorde avec les données du PASEC. La donnée pour 2016 provient de DVSP/MENET-FP, évaluation des compétences des élèves de CE1 en lecture et en mathématiques.
	Élèves de la 2/3e année atteignant au moins un niveau de compétence minimum en lecture (%)	17 %	Non disponible (En attente de données de la Côte d'Ivoire)	Non disponible (38.9 %)	Non disponible (En attente de données de la Côte d'Ivoire)		36 %	45 %		La donnée pour 2014 provient de l'UNESCO, UIS Indicateurs de l'Éducation, et concorde avec les données du PASEC. La donnée pour 2016 provient de DVSP/MENET-FP, évaluation des compétences des élèves de CE1 en lecture et en mathématiques
	Ratio de parité dans l'inscription au primaire et secondaire (taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons)	0.82	0.83	0.84	Non disponible		0.975	1*		UNESCO, UIS Indicateurs de l'Éducation


Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

## Groupe de travail 5 – Politique fiscale

### Indicateurs prioritaires

Objectifs de développement durable	Indicateur	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Recettes fiscales (% PIB)	15.1 %	15.7 %	14.9 %	15.5 %	18 %	20 %		Les objectifs 2018 et 2020 sont ajustés pour tenir compte des cibles UEMOA. La source des chiffres de 2014 à 2017 est le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).
	Poids des exonérations (% du PIB)	2.0 %	2.18 %	1.5 %*	1.4 %	Vers une réduction	Vers une réduction		Projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2018. Rapport sur les dépenses fiscales 2017. Il n'y a pas d'objectifs 2018 et 2020 à proprement parler, mais la Côte d'Ivoire doit tendre vers une réduction.

### Indicateurs secondaires

Objectifs de développement durable	Indicateur	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
	Recettes intérieures (% des recettes fiscales totales)	51.9 %	49.8 %	48.7 %	48.8 %	À discuter			Résumé du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) 2010-2019. Les données pour 2017 sont estimées.

Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible, et comparé avec le taux de croissance annuel moyen sur la période 2014-20. Le rouge signifie une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

